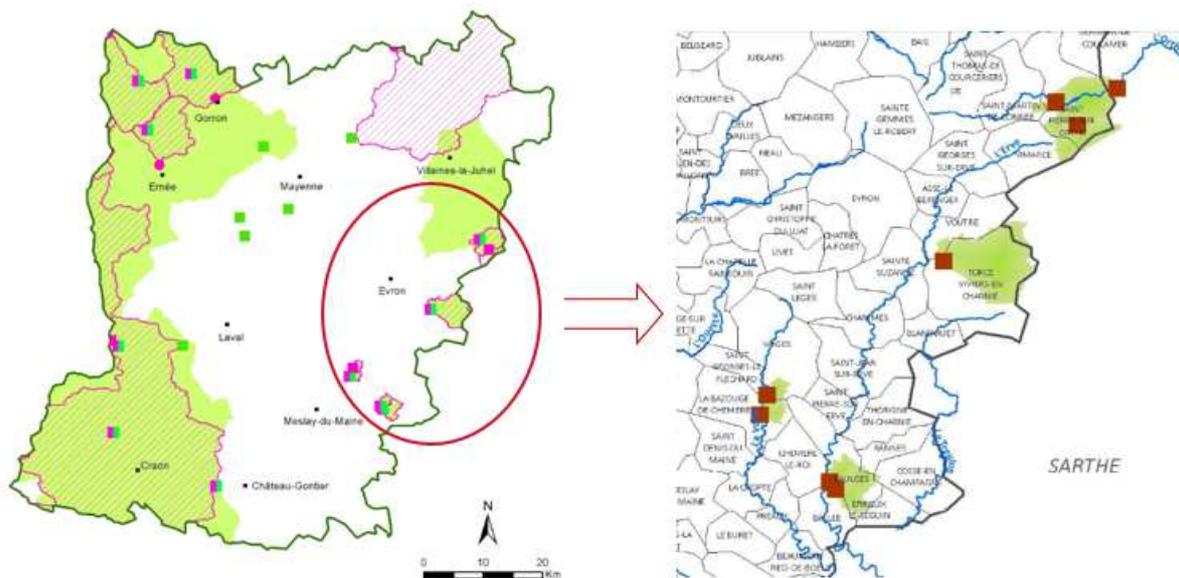




Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Coëvrons

Evaluation du programme de reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires de l'Est Mayennais



BILAN EVALUATIF

Rapport final

Groupeement solidaire	
<p>Aasivik, mandataire principal</p>  <p>www.aasivik.fr</p>	<p>IDEA Recherche, co-traitant</p>  <p>http://www.idea-recherche.com/</p>
<p>12 avenue Carnot CS 61 709 44 017 NANTES Cedex 01 Contact : Laurent JOSEPH, laurent.joseph@asivik.fr Tél. : 06 71 18 69 25</p>	<p>4 Allée Marie Berhaut - Cap Nord B 35 000 RENNES Contact : Marie BERHA, m.behra@idea-recherche.com Tél. : 02 23 46 13 40</p>

mars 2016

SOMMAIRE

1- Introduction	1
11- Présentation succincte des territoires et des programmes	1
Spécificité des territoires concernés.....	1
Objectifs de résultats des contrats territoriaux.....	5
12- Objectifs de la mission	5
2- Référentiel et méthodologie d'évaluation.....	7
21- Modules d'évaluations mobilisés	7
22- Processus mis en oeuvre	8
3- Analyse du contexte et cadre d'intervention.....	9
31- Enjeux à l'origine des contrats et de leur mise en oeuvre	9
32- Logique d'intervention du dispositif 2011-2015	9
33- Perception globale de l'histoire du programme et des ambiances locales	18
Un programme très descendant au départ, en attente d'un nouveau souffle aujourd'hui.....	18
Des ambiances locales différentes.....	18
4- Bilan de l'adéquation entre moyens et résultats	21
41- Analyse des réalisations.....	21
411- Bilan factuel et analytique des actions mises en oeuvre.....	21
412- Bilan financier	35
42- Analyse des résultats : efficacité et impacts.....	38
421- Résultat sur la qualité des eaux brutes souterraines.....	38
422- Résultat sur la qualité des eaux de surfaces.....	42
423- Résultats en terme de mobilisation.....	42
424- Résultats sur l'évolution des pressions agricoles.....	43
5- Evaluation sur le plan stratégique	44
51- Animation et partenariats	44
511- Analyse factuelle du réalisé	44
512- Regards des acteurs	46

52- Gouvernance.....	48
521 - Descriptif du système de gouvernance.....	48
522 – Les évolutions récentes et tendanciennes et les impacts associés.....	50
523- Regards extérieurs des évaluateurs.....	52
6- Réponses spécifiques aux questions évaluatives	53
61- Perception globale.....	53
Q1 – Quelle a été la perception du contrat par les acteurs du territoire ?	53
Q2 - Quelle entrée privilégier dans les exploitations agricoles ? Quels enjeux ?	53
Q3 - Quelles sont les conditions de poursuite ?	53
Q4 - Les acteurs du territoire sont-ils relais des actions mises en œuvre ?	55
62- Mise en œuvre des actions.....	56
Q5 - Quels ont été les difficultés, les freins, les réussites à la mise en œuvre du programme ? ..	56
Q6 - Comment assurer la continuité et la cohérence des actions mises en œuvre sur nos territoires provenant de dispositifs nationaux ou régionaux ?.....	56
Q7 - Faut-il ne créer et mobiliser que des dispositifs propres aux territoires ?	56
Q8 - Les mesures et leviers choisis sont-ils adaptés pour garantir une réponse durable à l'amélioration de la qualité de l'eau ?.....	63
Q9 - Les actions prévues sont-elles à la hauteur des enjeux ?	63
63- Animation, mobilisation, information	66
Q10 - L'animation mise en place est-elle cohérente avec le contexte local ? Est-elle clairement identifiée ? Quelles sont les améliorations envisageables ?.....	66
Q11 - L'information relative au programme d'actions (objectifs recherchés, accompagnement technique et financier proposés,...) est-elle compréhensible par tous ?	67
64- Gouvernance.....	70
Q12 - Comment mieux sensibiliser et mobiliser les partenaires techniques ?	70
Q13 - D'autres acteurs sont-ils à impliquer dans la démarche ?.....	71
Q14 - Quelle échelle de travail, en lien avec la réforme territoriale ?	72
Q15 - La gouvernance politique du contrat est-elle satisfaisante pour porter la stratégie, prioriser l'action, arbitrer en cours de route...?	73
7- Consolidation des pistes et recommandations	75
8- Conclusion	81

9- Annexes87

Liste des figures

Figure 1 : Présentation globale du phasage de la mission évaluative.....	8
Figure 2 : Dépenses prévisionnelles et réalisées, contrat territorial de St Pierre sur Orthe et Torcé Viviers en Charnie.....	35
Figure 3 : Répartition des dépenses sur la durée du contrat 2012 – 2015, contrat territorial de St Pierre sur Orthe et Torcé Viviers en Charnie	35
Figure 4 : Dépenses prévisionnelles et réalisées sur le volet MAEt, contrat territorial de St Pierre sur Orthe et Torcé Viviers en Charnie	36
Figure 5 : Dépenses prévisionnelles et réalisées, contrat territorial de la région de Chémeré Le Roi .	36
Figure 6 : Répartition des dépenses sur la durée du contrat 2012 – 2015, contrat territorial de la région de Chémeré Le Roi.....	37
Figure 7 : Dépenses prévisionnelles et réalisées sur le volet MAEt, contrat territorial de la région de Chémeré Le Roi	37
Figure 8 : Teneurs en nitrates captage de Vaubourgueil, St Pierre sur Orthe (ARS).....	39
Figure 9 : Teneurs en nitrates captage des Ormeaux à Mont St Jean (ARS)	39
Figure 10 : Teneurs en nitrates captage du Tertre-Suhard à St Pierre sur Orthe (ARS).....	40
Figure 11 : Teneurs en nitrates captage de la Houlberdière à Torcé Viviers en Charnie (ARS)	40
Figure 12 : Teneurs en nitrates du puit Durot, point en amont du captage de l’AAC de Torcé Viver en charnie, non influencé par la réinjection de la carrière de la Jametière.....	41
Figure 13 : Teneurs en nitrates des captages du Grand Rousson, du moulin de Rousson, de l’Ecrille, et de la Fortinière (ARS).....	41
Figure 14 : Affectation du temps de travail, animation contrat de la région de Chémeré Le roi (2014-2015).....	44
Figure 15 : Affectation du temps de travail, animation contrat de St Pierre sur Orthe (2012-2015) ...	45

Liste des tableaux

Tableau 1 : grille de lecture de l’évaluation	7
Tableau 2 : Nombre de diagnostic individuels, contrats MAE et RDV de suivis par secteurs.....	28
Tableau 3 : Cadre MAEt éligible aux contrats territoriaux	29
Tableau 4 : Etat des souscriptions MAEt (ha) sur le territoire de St Pierre sur Orthe	30

Tableau 5 : Etat des souscriptions MAEt (ha) sur le territoire de Torcé Viviers en Charnie	30
Tableau 6 : Etat des souscriptions MAEt (ha) sur les BAC de la région de Chémeré Le Roi.....	31
Tableau 7 : Bénéfices techniques, économiques et environnementaux pour l'ensemble des parties prenantes du projet d'unité de méthanisation situé au cœur du BAC de Torcé Viviers en Charnie ...	33
Tableau 8 : tableau de synthèse, atteinte des objectifs 2015.....	38
Tableau 9 : Valeurs des indicateurs de mobilisation pour les 2 contrats territoriaux	42
Tableau 10 : nombre de réunions de pilotage et de suivi, de travail, et d'information et de communication organisées à l'initiative des animateurs.....	46

Liste des cartes

Carte 1 : BAC des captages de Vaubourgeuil, Tertre-Suhard et les Ormeaux à St Pierre sur Orthe.....	1
Carte 2 : BAC du captage de la Houlberdière à Torcé viviers en charnie	2
Carte 3 : BAC des captages de L'Ecrille à Vaiges et de la Fortinière à Bazouge de Chémeré.....	4
Carte 4 : BAC du captage du Moulin de Rousson à Saulges et du Grand Rousson à Ballée.....	4
Carte 5 : Collectivités distributrice en eau potable, structuration 2014 avant SDCI 2015/2016.....	50
Carte 6 : Scénarii 1 et 2 consécutifs à la mise en œuvre de la Loi NOTRE et positionnement des BAC51	

Liste des acronymes et abréviations

AAC	Aire d'Alimentation de Captage
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
EA	Exploitation Agricole
GIEE	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
MAEc	Mesures Agro-Environnementales climatiques
MAEt	Mesures Agro-Environnementales territoriales
PAEC	Projet Agro-Environnemental et Climatique
PPC	Périmètres de protection de captages

PPAE	Plans Personnalisés d'Accompagnement de l'Exploitation Agricole
------	---

SIAEP	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable
-------	--

SPL	Société Publique Locale
-----	-------------------------

ZSCE	Zones Soumises à Contraintes Environnementales
------	--

1- INTRODUCTION

11- PRESENTATION SUCCINCTE DES TERRITOIRES ET DES PROGRAMMES

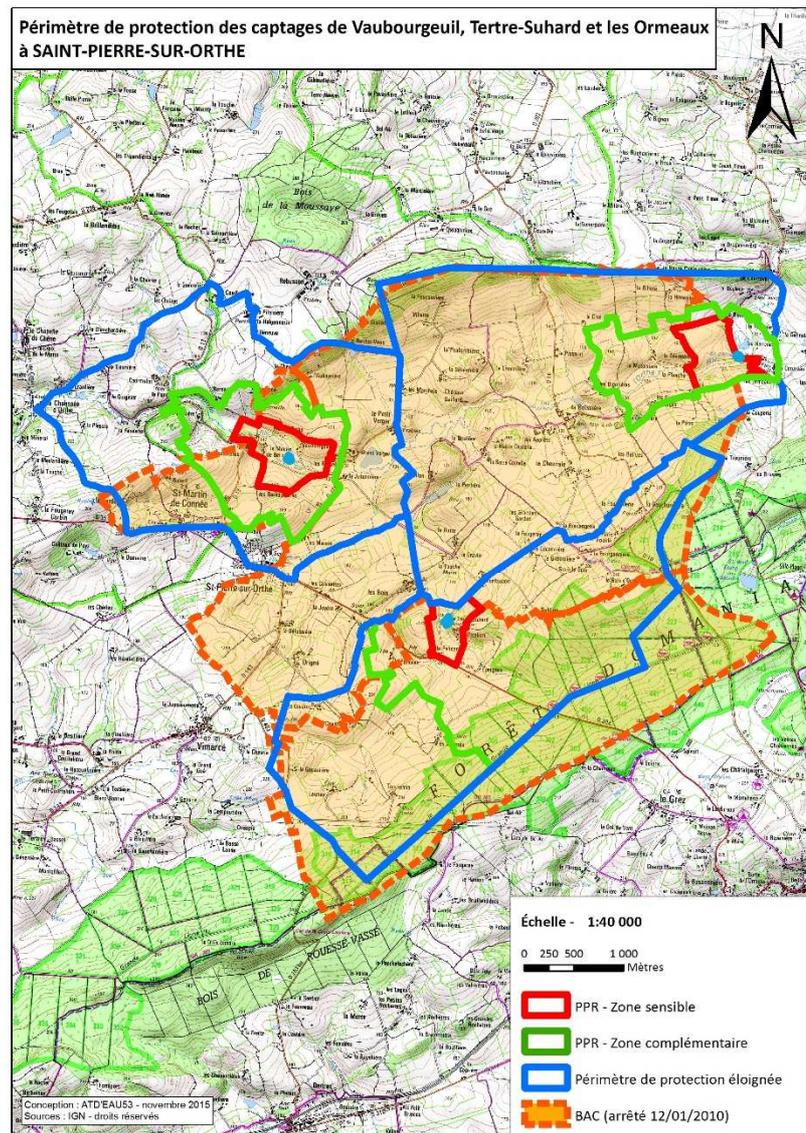
SPECIFICITE DES TERRITOIRES CONCERNES

BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE VAUBOURGUEIL, TERTRE-SUHART, LES ORMEAUX

Le SIAEP de St Pierre sur Orthe exploite le captage de Vaubourgueil d'une production annuelle de 560 000 m³ et d'un débit de 120 m³/h couvrant les besoins de St Pierre sur Orthe, Vimarcé, St Martin de Connée et distribuant 450 000 m³ à la communauté de Vilaine la Juhel. Dans son prolongement le SIAPE de Sillé le Guillaume exploite le captage de Tertre Suhart et des Ormeaux d'une production respective de 280 000 m³ et 820 000 m³ pour desservir 16 communes.

Les exploitations des bassins d'alimentation des captages possèdent toutes une activité d'élevage où la production laitière est majoritaire. Les ateliers hors-sols sont également présents.

La prairie représente 45% de l'assolement (27% pour les prairies naturelles - base 2011), en diminution, en faveur de cultures de vente et des cultures de maïs. Ces captages d'eau souterraine sont implantés dans les schistes et calcaires du cambrien.



Carte 1 : BAC des captages de Vaubourgueil, Tertre-Suhart et les Ormeaux à St Pierre sur Orthe

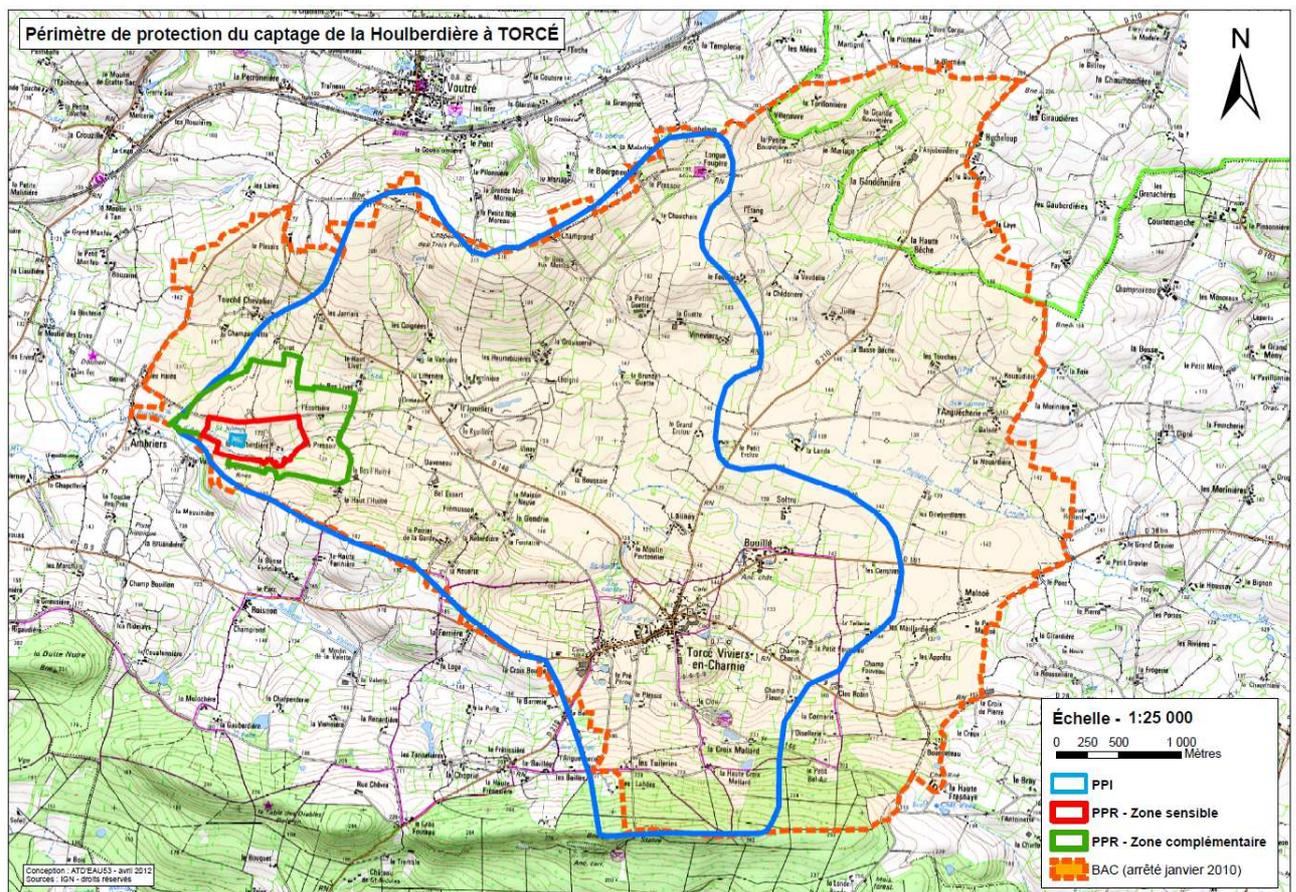
Cette formation géologique confère au territoire une grande richesse sur le plan de la ressource en eau mais aussi une grande vulnérabilité aux pollutions. Les teneurs en nitrates ont augmenté de façon régulière jusqu'en 2001 dans les eaux des captages ; elles tendent à se maintenir depuis cette date aux alentours de 48 mg/l à Vaubourgueil, à 43 mg/l aux Ormeaux, 33 mg/l à Tertre Suhart.

Le territoire, jusqu'alors, dominé par l'élevage présente encore des milieux naturels de grandes qualités en lien avec son bocage, ses prairies de pente et zones humides de bas-fonds, autant de milieux à préserver du fait de leur rôle en matière de préservation de la qualité de la ressource en eau. Ce bassin d'alimentation de captages couvre une superficie globale de 2300 ha.

BASSIN D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE LA HOULBERDIERE – TORCE VIVIERS EN CHARNIE»

Ce captage d'une capacité de production de 125 m³/h alimente en eau potable la commune de Torcé Viviers en Charnie (745 habitants). Une partie de la production est également vendue au SIAPE de Ste Suzanne (1514 habitants) et au SIAEP des Coëvrons (13 107 habitants). Les prélèvements annuels sont de l'ordre de 550 000 m³.

Le territoire reste marqué par la pratique de l'élevage bovin à dominante allaitant, avec toutefois un recul ces dernières années, lié notamment à la spécialisation des élevages mixtes (viande/lait ou abandon de l'élevage au profit des cultures). Les ateliers hors-sol concernent plus de 15% des exploitations. 40 exploitations ont des surfaces sur le BAC avec une SAU moyenne de 98 ha. 2 exploitations détiennent plus de 200 ha.



Carte 2 : BAC du captage de la Houlderdière à Torcé viviers en charnie

Les Surface Toujours en Herbe sont passées de 78% de la SAU à 47% entre 1979 et 2000.

Le captage de la Houlderdière est implanté dans des schistes et calcaires du cambrien. Cette formation géologique confère au territoire une grande richesse sur le plan de la ressource en eau mais aussi une grande vulnérabilité. La nappe dite libre est peu protégée. Les conditions intrinsèques (géologie, conditions pédoclimatiques) de l'aire d'alimentation de captage accentuent, par ailleurs, les risques de lixiviation, érosion et ruissellement.

Les teneurs en nitrates ont augmenté de façon régulière jusqu'en 2006, puis de façon assez brutale jusqu'en 2010, année à partir de laquelle un système de réinjection des eaux d'exhaure de la carrière de la Jametière, moins chargées en nitrate, et la mise en place de ce programme de reconquête de la qualité de l'eau doit contribuer à infléchir les teneurs en nitrates en deçà des 50 mg/l.

Le syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Saint Pierre sur Orthe, est porteur du projet agroenvironnemental du territoire, dans le cadre d'une convention de groupement signé le 26 juin 2009, entre la commune de Torcé Viviers en Charnie (ayant transféré ses compétences eau au SIAEP des Coëvrons le 1er/01/2015), et le SIAEP de Sillé le Guillaume.

Ce bassin d'alimentation de captages couvre une superficie globale de 2828 ha dont 2321 ha environ de SAU.

CAPTAGES DU GRAND ROUSSON, DU MOULIN DE ROUSSON, DE L'ECRILLE, ET DE LA FORTINIÈRE

Le captage du Grand Rousson, exploité par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de Ballée, dessert quatre communes (Ballée, Beaumont-Pied-de-boeuf, Bouessay et St Loup du Dorat).

Ce captage a un débit nominal de 60m³/h pour un prélèvement annuel de 139 435m³ (en 2008). Le SIAEP a également importé, en 2008, 8 642m³ et exporté 24 698m³. Le SIAEP de BALLÉE a délégué la gestion de son service d'eau potable à la société SAUR FRANCE. Une partie de l'eau pompée subit depuis 1990 des traitements d'adoucissement et de dénitratisation sur résine.

Le captage du Moulin de Rousson, exploité par le SIAEP de Cossé en Champagne (régie), dessert cinq communes (Bannes, Cossé en Champagne, Epineux le Seguin, Saulges et Thorigné en Charnie).

Ce captage a un débit nominal de 50m³/h pour un prélèvement annuel de 173 569m³ (en 2008). Comme les teneurs en nitrates dépassent occasionnellement la norme réglementaire en nitrate de 50mg/L, le SIAEP importe de l'eau provenant du captage du Grand Rousson (Ballée). La proportion du mélange varie selon les teneurs de l'eau captée au Moulin de Rousson.

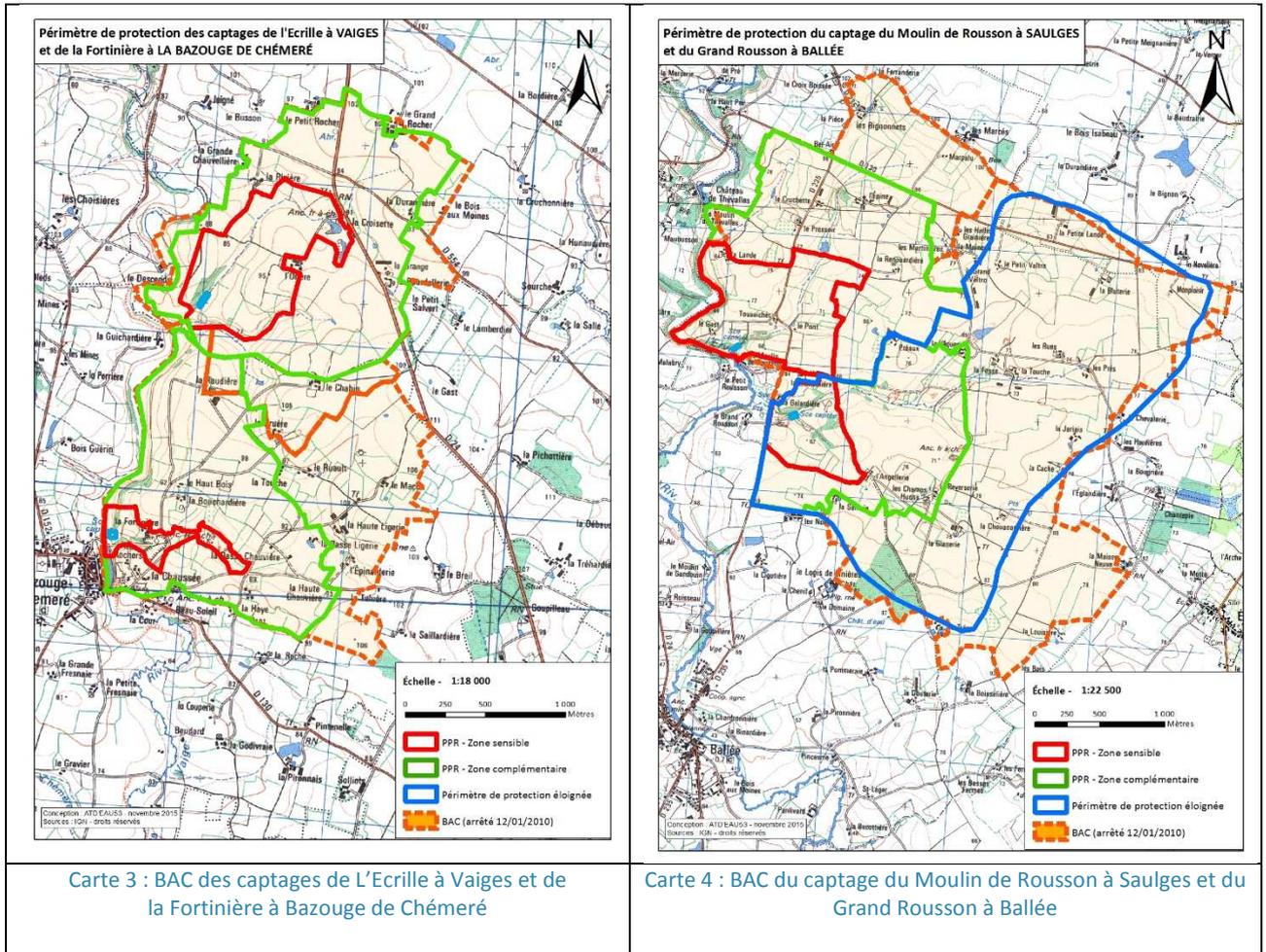
Le captage de l'Ecrillé, exploité par le SIAEP de Chémeré le Roi (régie), dessert quatre communes (Chémeré le Roi, Saint Jean sur Erve, Saint Pierre sur Erve, Vaiges et quelques habitants de Saulges).

Ce captage a un débit nominal de 70m³/h pour un prélèvement annuel de 223 600m³ (en 2008). Il n'y a ni importation, ni exportation.

Le captage de la Fortinière est exploité par le SIAEP de Meslay Ouest – La Cropte (régie). Le SIAEP dessert 13 communes (Arquenay, la Bazouge de Chémeré, le Bignon du maine, le Buret, La Cropte, Fromentières, Maisoncelles du Maine, Meslay du Maine en partie, Ruillé Froids Fonds, St Charles la Forêt, St Denis du Maine, St Georges le Flécharde et Villiers Charlemagne) grâce à la station de la Fortinière mais aussi grâce à trois autres stations qui sont : La Jeusselinière (Lacropte), Juigné (Maisoncelles du Maine) et Montreuil (Villiers Charlemagne). Ce captage, équipé de 3 pompes de 50m³/h permet un prélèvement annuel de 217 999m³ (en 2008), ce qui représente 36% des besoins en eau du SIAEP. L'eau est envoyée vers le Réservoir de Four Rouge, situé à St Denis du Maine. L'eau captée à la Fortinière dépassant la norme réglementaire de 50mg/L de nitrates, elle ne remplit le réservoir qu'au deux tiers. Le troisième tiers provient de la station de Juigné, à Maisoncelles du Maine.

Ces bassins d'alimentation de captage sont situés principalement sur 4 communes :

- La Bazouge de Chémeré et Vaiges pour les captages de l'Ecrille et la Fortinière
- Saulges et Ballée pour les captages du Grand Rousson et du Moulin de Rousson



Les 35 exploitations des bassins d'alimentation des captages sont majoritairement tournées vers l'élevage avec une Surface agricole utile (SAU) majoritairement au-dessus de la moyenne départementale de 50 ha.

La prairie y est assez importante, mais elle est en diminution, en faveur de cultures de vente et de maïs. L'agriculture est caractérisée par des systèmes polyculture-élevage, avec une diminution des surfaces en herbe, un agrandissement des exploitations, l'ouverture du milieu et le développement des surfaces en culture.

L'agrandissement des exploitations agricoles et la simplification des systèmes, la fragilité intrinsèque des milieux (structures calcaires des sols, pente forte sur certains secteurs, sous-sol filtrants, nappes « dites libre » peu protégées) représentent une menace pour le maintien de la qualité de l'eau superficielle et souterraine.

Depuis 2012, on constate une stabilisation des teneurs en nitrates dans les 4 captages, même si la situation demeure contrastée ; au captage de l'Ecrille, la teneur se stabilise entre 35 et 40 mg/l et entre 50 et 55 mg/l à la Fortinière. Sur les captages du Rousson, la situation se stabilise entre 45 et 50 mg/l au Moulin de Rousson et demeure très variable et problématique, entre 40 et 80 mg/l au Grand Rousson.

Ces bassins d'alimentation de captages cumulent une superficie globale de 1 549 ha dont 1 365 ha environ de SAU.

OBJECTIFS DE RESULTATS DES CONTRATS TERRITORIAUX

L'article 4 des deux contrats territoriaux « Etat zéro et objectifs » précise les objectifs fixés :

Objectif de qualité 2015 pour la qualité des eaux brutes souterraines

St Pierre sur Orthe:

Objectifs 2015 :

- Non dépassement de 50 mg/l NO₃ +
- **inflexion** des concentration de **Vaubourgueil**
- Maintien et idéalement inflexion des concentrations de **Terre Suhard et Ormeaux**.

Chémeré Le Roi

- maintenir de manière pérenne un **taux inférieur à 50 mg/l** sur le captage de **l'Ecrillé**, en restant aux alentours des 30 mg/l, voire au dessous,
- **limiter au maximum voire de supprimer les pics au dessus de 50 mg/l** pour le captage du **Moulin de Rousson**,
- **Inflexion les teneurs en nitrates** sur les deux autres captages de la **Fortinière**, et du **Grand Rousson** de manière pérenne, avec un objectif à **moyen/long terme de descendre en dessous des 50 mg/l**.

Torcé Viviers en Charnie :

Objectifs 2015 :

- Non dépassement de 50 mg/l NO₃ +
- **inflexion** des concentrations de **La Houberdière**.

Objectif de qualité 2015 pour la qualité des eaux de surface

Etat de la ressource en eau superficielle à l'issue des 2 contrats :

Le relevé 2012 des teneurs en nitrates des eaux superficielles en une quinzaine de points sur chacun des territoires représente l'état zéro. L'objectif est **d'amorcer une baisse durable de ces valeurs**.

12- OBJECTIFS DE LA MISSION

Conformément au cahier des charges, l'évaluation porte sur **deux axes d'investigation** : la **stratégie** de mise en œuvre et la **gouvernance**. Le bilan évaluatif des contrats territoriaux multithématiques et multipartenaires constitue **un temps de réflexion et de prise de recul** appropriés pour engager une réflexion générale sur la dynamique et les résultats de l'action locale, ses succès et ses limites.

Notre approche consiste à :

- S'interroger sur la **pertinence de la stratégie** adoptée au regard des enjeux tout en focalisant sur la cohérence et l'efficacité des actions mise en œuvre ;
- Analyser la **dynamique de projet** par l'examen de l'animation territoriale, la gouvernance et l'implication des différentes parties prenantes ;
- évaluer les **impacts** de la démarche afin d'apporter des **recommandations** méthodologiques utiles à la bonne efficacité des futurs programmes.

Dans le cas présent, le double enjeu stratégie-gouvernance guide notre démarche évaluative autour de deux objectifs :

- Apporter une **expertise technique** externe par rapport à la stratégie retenue et son déploiement effectif visant à améliorer la qualité de l'eau en portant un regard objectif sur l'**adéquation entre moyens choisis et résultats escomptés**.

- Assurer un **accompagnement des partenaires** dans leur recherche d'amélioration continue **afin d'aboutir à une gouvernance adéquate**. C'est-à-dire, « la meilleure manière d'associer les acteurs aux statuts et prérogatives diverses en vue d'aboutir durablement à une gestion concertée et optimale de la ressource en eau potable ».

Le champ du bilan évaluatif est défini d'un point de vue géographique, temporel et thématique :

- Géographique : les territoires de Torcé Viviers en Charnie, St Pierre sur Orthe et Chémeré le Roi
- Temporel : de 2011 (construction des programmes d'actions) à 2015 (échéances contractuelles)
- Thématique : reflétées par les questions évaluatives (CCTP) sur les plans stratégique et opérationnel.

2- REFERENTIEL ET METHODOLOGIE D'EVALUATION

21- MODULES D'EVALUATIONS MOBILISES

Chaque phase de la démarche se structure comme suit :

Phases de déroulement	Modules de l'évaluation	Données mises à disposition	Moyens spécifiques mobilisés par notre groupement
Phase de lancement de la mission évaluative	Analyse du contexte et du cadre d'intervention	bilans effectués chaque année par les animateurs et toute information en rapport avec le programme.	Cadrage de notre intervention avec le commanditaire (champ d'intervention, analyse du jeu d'acteurs, dynamiques de territoire...); réinterprétation du contexte et des enjeux territoriaux, analyse des objectifs et la logique d'action des contrats, note de cadrage, réunion de travail COPIL.
Phase d'analyse et d'observation externe			
<ul style="list-style-type: none"> Bilan de l'adéquation entre moyens et résultats 	Analyse des réalisations	bilans effectués chaque année par les animateurs, indicateurs de mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des documents initiaux du contrat et bilans annuels des actions fournis par les structures porteuses, conformément au CCTP, comptes-rendus de réunions, résultats d'entretiens de perception avec les partenaires et bénéficiaires des actions enseignements des ateliers participatifs
	Analyse des résultats et impacts	bilans effectués chaque année par les animateurs, indicateurs d'évolution, données sur les pressions, données sur la qualité de l'eau	
<ul style="list-style-type: none"> Evaluation sur le plan stratégique 	Analyse de la mise en œuvre et de la gouvernance	Fiches de postes animateurs, bilans annuels, comptes rendus de réunion, calendriers et participation des acteurs aux instances de suivi et décision.	
Phase de synthèse et recommandations	Conclusions et recommandations		Ateliers participatifs, synthèse du bilan évaluatif, présentation des conclusions

Tableau 1 : grille de lecture de l'évaluation

22- PROCESSUS MIS EN OEUVRE

La démarche proposée s'articule en trois phases résumées ci-après :

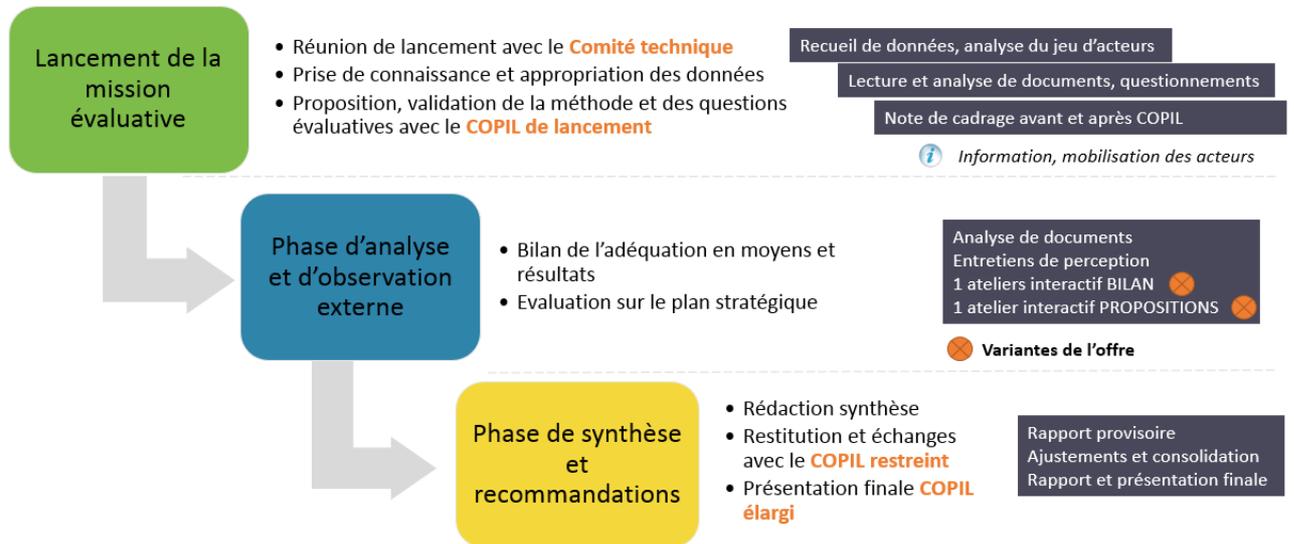


Figure 1 : Présentation globale du phasage de la mission évaluative

La réalisation du bilan intègre l'analyse des « **modules d'évaluation** » suivants :

- Analyse du contexte et du cadre d'intervention,
- Analyse de la mise en œuvre et de la gouvernance,
- Analyse des réalisations,
- Analyse des résultats et impacts,
- Conclusions et recommandations.

Chacun de ces modules repose d'une part sur la mise à disposition l'ensemble des bilans effectués chaque année par les animateurs et toute information en rapport avec le programme par les porteurs de la démarche et, d'autre part, la mise en œuvre de moyens d'analyse et d'investigations complémentaires par le prestataire (enquêtes, entretiens, analyse, ateliers interactifs...).

3- ANALYSE DU CONTEXTE ET CADRE D'INTERVENTION

31- ENJEUX A L'ORIGINE DES CONTRATS ET DE LEUR MISE EN OEUVRE

Les **4 captages du secteur Nord** représentent une production annuelle cumulée de l'ordre de 2,2 Mm³/an¹ ils sont **particulièrement exposés aux pollutions diffuses**. Concernant les **captages Sud** de la région de Chémeré le Roi, ils prélèvent quant à eux l'équivalent cumulé d'environ 760 000 m³/an. Ces derniers **contribuent significativement à l'approvisionnement local et font l'objet de dépassements importants et réguliers du seuil Norme eau potable de 50 mg/l de nitrates**.

« **L'équation s'avère complexe** » car en l'occurrence les composantes physiques sont très favorables aux transferts de polluants vers la ressource souterraine (ouvrages implantés dans les schistes et calcaires cambriens) et les composantes anthropiques (pressions plus ou moins élevée des systèmes d'exploitation agricoles en particulier) combinées aux précédentes, induisent des pollutions diffuses problématiques.

Le contexte d'intervention s'inscrit plus globalement dans le cadre de la politique de l'eau et notamment la création des dispositifs structurant actuels autour de la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques**, le dispositif **ZSCE** (en l'occurrence non activé² et le **Grenelle** de l'Environnement à l'origine des **captages prioritaires**.

Un **diagnostic territorial** a été réalisé depuis 2010 sur chacun des territoires avec un premier volet hydrogéologique conduisant à la délimitation des BAC et un second volet portant sur la caractérisation des pressions agricoles. Ce diagnostic a conduit à l'élaboration aux **programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses auxquels se combine un dispositif ouvrant droit à la souscription de Mesures Agro-Environnementales Territoriales**. Ces deux contrats territoriaux définissent l'engagement des signataires, les stratégies à adopter, les objectifs à atteindre ainsi que les indicateurs de suivi. Ces contrats arrivant à échéance fin 2015 leur **évaluation est requise afin de traiter un certain nombre de questions évaluatives et notamment de permettre d'aider à l'élaboration d'un nouveau programme d'ici la fin 2016**.

32- LOGIQUE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF 2011-2015

A partir de la compréhension des enjeux évoqués précédemment et l'analyse des contrats territoriaux, nous avons réinterprété et formalisé la logique d'intervention des deux programmes d'actions.

Celle-ci se formalise par l'articulation de **7 finalités** (associées aux objectifs généraux recherchés), qui elles-mêmes se déclinent en regroupement d'actions thématiques. Chaque action est rappelée en lien avec ses objectifs opérationnels. Leur mise en œuvre fait appel de manière variable à la mobilisation de plusieurs **leviers d'intervention** que nous avons définis comme suit :

- Leviers transversaux
 - Information, sensibilisation, communication
 - Levier réglementaire (pour mémoire, ce levier est hors programme, néanmoins plusieurs actions mobilisées y sont liées comme par exemple la sensibilisation sous-jacente aux bonnes pratiques ou règles à respecter sur les périmètres de protection de captages)
- Leviers de l'ingénierie agronomique ou agro-environnementale
 - Conseils collectifs
 - Expérimentations, démonstrations
 - Conseils individuels

¹ Mm³/an : million de m³/an

² ZSCE : Zones Soumises à contraintes Environnementales

- Dispositif MAE
- Dispositifs innovants et approche filière

- Leviers complémentaires
 - Investissement, travaux
 - Veille et gestion foncière
 - Autres...

Les matrices présentées pages suivantes décrivent le cadre d'intervention sur la base des plans d'actions tels que décrits au sein des contrats territoriaux.

Chacune de ces opérations est décrite plus précisément dans cadre de « fiches actions » (contexte et enjeux, objectifs, bénéficiaires et conditions, engagements, contenu de l'action, modalités financières, indicateurs de mobilisation, suivi ou évaluation). Le numéro de chaque fiche action correspondante est rappelé ici pour mémoire afin que le lecteur puisse s'y reporter en cas de besoins.

Les leviers d'intervention prévisionnels spécifiques à chaque action sont mobilisés à plusieurs degrés et ce gradient est traduit par la légende suivante :

Leviers d'intervention prévisionnels : NC faible moyen important

La codification employée a pour objectif de faire référence à ce cadre d'intervention tout au long de l'analyse du bilan évaluatif et faciliter un langage commun.

Finalité => **1 Gouvernance** Objectif général => Associer les acteurs aux statuts et prérogatives diverses en vue d'aboutir durablement à une préservation durable de la ressource en eau potable

11 Portage du contrat		SPO/ TVC	CLR	fiche action	Objectifs opérationnels
11-1	Réalisation des actions prévues, assurer le pilotage de l'opération, l'animation et la concertation, préparer les COPIL, réaliser les bilans annuels et de fin de contrat	☑	☑	contrat	Faciliter une dynamique continue pour atteindre les objectifs généraux.
12 Pilotage		SPO/ TVC	CLR	fiche action	Objectifs opérationnels
12-1	Comité de pilotage	☑	☑	contrat	Rassembler les parties prenantes au moins 1 fois/an (bilans annuels, orientations à prendre, valider le programme de l'année N+1).
12-2	Comité technique (ensemble des techniciens structures COPIL)	☑	☑	contrat	Discuter des modalités opérationnelles, règlementaires, évolutions tendancielle etc., préparer les COPIL. Appuyer l'animateur.
13 Animation		SPO/ TVC	CLR	fiche action	Objectifs opérationnels
13-1	Animation générale du contrat territorial	☑	☑	1	Sensibiliser les acteurs aux enjeux (information, communication), coordonner la mise en œuvre des actions, leur suivi technique et financier ainsi que leur évaluation.
13-2	Engagement collectif vers la reconquête de l'eau : signature d'une charte prescripteur	☑	☑	10	Engager une démarche partenariale avec les préconisateurs volontaires afin de les impliquer dans le programme d'action et de créer un cercle vertueux pour la réussite du programme d'actions.
14 Groupes de travail		SPO/ TVC	CLR	fiche action	Objectifs opérationnels
14-1	groupes de réflexion thématiques	☑	☑	contrat	Fonctionner en petits groupes multi-acteurs et multicompetences sur une même problématique.
14-2	Participation active des Maîtres d'Ouvrages AEP (SIAEP ou commune de Torcé)	☑	☑	contrat	Participer financièrement aux actions les concernant conformément au fonctionnement établi avec le porteur de projet. Participer activement à la démarche mise en œuvre à travers une participation à des réunions régulières avec le porteur de projet et/ou l'animateur et/ou les exploitants agricoles concernés. Maintenir une animation locale tout au long de la durée du contrat.

Finalité => **2 Amélioration des connaissances sur les BAC** Objectif général => Diagnostiquer au mieux les caractéristiques intrinsèques et la sensibilité du territoire au regard de la pollution de l'eau, la pression agricole aggravant les risques de pollution de l'eau, les éléments du territoire favorable au maintien de la qualité de l'eau.

Leviers d'intervention prévisionnels **NC** **faible** **moyen** **important**

21	Etudes	Objectifs opérationnels	SPO/ TVC	CLR	fiche action	Règl°	inform° sensib°	Cons. coll.	Expér° dém.	Cons. indiv.	MAE	Innov°	Filières	Invest / Foncier	Autre
21-1	Etudes sur la composante hydro-géologique, hydraulique et pédoclimatique	Diagnostiquer les caractéristiques intrinsèques de la ressource EAU et la sensibilité du milieu.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2										Aménagements, modalités de pompage et de suivis
21-2	Caractérisation de la pression azotée des pratiques agricoles.	Approfondir le diagnostic sur les pressions agricoles pour adapter les solutions et sensibiliser.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2										
21-3	Diagnostic des éléments du territoire favorables au maintien de la qualité de l'eau	Conserver ou mettre en place des éléments du territoire favorable à la préservation de la ressource.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2										

Finalité =>

3 Aménagement de certains espaces à risque, travaux, gestion foncière

Objectif général =>

Réaliser des aménagements pour améliorer la qualité de l'eau ciblées sur des zones particulières très sensibles ou stratégiques (zones préférentielles d'infiltration, bétouires, zones pentues, nappe affleurante...), en complément des actions agricoles.

Leviers d'intervention prévisionnels **NC** **faible** **moyen** **important**

		Objectifs opérationnels	SPO/ TVC	CLR	fiche action	Règl°	inform° sensib°	Cons. coll.	Expér° dém.	Cons. indiv.	MAE	Innov°	Filières	Invest / Foncier	Autre
31	Aménagements zones sensibles														
31-1	Aménagement de cours d'eau	Court-circuiter les transferts raides d'azote vers les eaux souterraines.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3										Travaux
32	Aménagement de l'espace														
32-1	Implantation de haies, optimisation du maillage bocager efficace.	Améliorer le fonctionnement du maillage bocager et agir sur la dynamique ruissellement/infiltration.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3										
32-2	Mise en place de systèmes agroforestiers	Intégrer la place de l'arbre en tant qu'atout pour la protection de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3										Liens avec baux environnementaux et propriété foncière SIAEP
33	Acquisition foncière, baux environnementaux et échanges fonciers														
33-1	Veille foncière	Anticiper les opportunités d'acquisition foncière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12										"Vigifoncier", analyse projets d'achat et échanges
33-2	Aquisition foncière	Maitriser le foncier et l'usage qui en est fait en vue de préserver durablement la ressource en eau.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12										Orientation des systèmes de cultures. Levée de contraintes.

Finalité => **4 Conseil et pilotage de la gestion de l'azote** Objectif général => Mettre en œuvre plusieurs actions permettant l'optimisation des pratiques de gestion de l'azote afin de limiter les transferts de nitrates vers les eaux.

Leviers d'intervention prévisionnels **NC** **faible** **moyen** **important**

		Objectifs opérationnels	SPO/ TVC	CLR	fiche action	Règl°	inform° sensib°	Cons. coll.	Expér° dém.	Cons. indiv.	MAE	Innov°	Filières	Invest / Foncier	Autre
41	Outils d'aide au pilotage de la fertilisation azotée														
41-1	Suivi de reliquats azotés (réseau de parcelles)	Apports pédagogiques sur la dynamique de l'azote. Création d'une dynamique agriculteurs / prescripteurs locaux.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5	<input type="checkbox"/>	Outil d'évaluation								
41-2	Développement de l'usage d'outils de pilotage de la fertilisation azotée	Amélioration des pratiques de fertilisation et prise d'autonomie des agric.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	Interprétation des résultats et conseils prescripteurs.								
42	Conseils collectifs														
42-1	Conseils collectifs sur la fertilisation azotée	Faciliter les réflexions individuelles ou de groupes, Appui sur des parcelles de démonstration, approche thématiques variées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	8	<input type="checkbox"/>	Partenariats prescripteurs.								
42-2	Mise en place d'essais sur site d'exploitations agricoles	Encourager les agriculteurs à essayer de nouvelles pratiques et sécuriser la prise de risque que cela engendre.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	9	<input type="checkbox"/>									

Finalité => **5 Plans Personnalisés d'Accompagnement de l'Exploitation Agricole & dispositif MAEt** Objectif général => Connaître le fonctionnement des exploitations et les pratiques de fertilisation propres à chacune d'entre elles, afin de cibler, au mieux les risques mis en évidence en matière de pollution diffuse et les principales pistes d'amélioration. Intégrer les paramètres technico-économiques et environnementaux, à l'échelle de l'exploitation et de la parcelle. Faciliter l'adhésion au dispositif MAEt.

Leviers d'intervention prévisionnels **NC** faible moyen important

51 Diagnostic d'exploitation et accompagnement sur-mesure		Objectifs opérationnels	SPO/ TVC	CLR	fiche action	Règl°	inform° sensibil°	Cons. coll.	Expér° démo.	Cons. indiv.	MAE	Innov°	Filières	Invest / Foncier	Autre	
51-1	Diagnostic personnalisés d'exploitations et feuille de route pluriannuelle	Définir par cette approche, un contrat d'engagement basé sur une démarche volontaire. Objectif cible 80 % des EA avec au mini. 5 ha dans BAC.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6	<input type="checkbox"/>	Engagement attendus en contre-partie de la mise en place d'une ZSCE									
51-2	Accompagnement à la mise en œuvre de la feuille de route issue du diagnostic	2 RDV du prestataire dans les 3 années à venir suivant la feuille de route et 1 RDV supplémentaire en fin de contrat MAE.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6	<input type="checkbox"/>										
52 Dispositifs Mesures AgriEnvironnementales		Objectifs opérationnels	SPO/ TVC	CLR	fiche action	Règl°	inform° sensibil°	Cons. coll.	Expér° démo.	Cons. indiv.	MAE	Innov°	Filières	Invest / Foncier	Autre	
52-1	Contractualisation de MAEt	Contractualisation d'un contrat MAEt sur 60 % de la SAU pour chaque BAC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	13	<input type="checkbox"/>	Pour mémoire action très liée au PPAE (51-1)									

Finalité => **6 Accompagnement stratégique des exploitations** Objectif général => Faire évoluer les exploitations agricoles (systèmes de production, de cultures, fourrager) en croisant les composantes environnementales et technico-économiques pour garantir la transition et la pérennité du nouveau système.

Leviers d'intervention prévisionnels **NC** **faible** **moyen** **important**

61	Accompagnement à l'innovation sur les systèmes	Objectifs opérationnels	SPO/ TVC	CLR	fiche action	Règl°	inform° sensib°	Cons. coll.	Expér° dém.	Cons. indiv.	MAE	Innov°	Filières	Invest / Foncier	Autre
61-1	Développement de l'innovation à fort impact agro-environnemental	Accompagnement multipartenarial des exploitations vers des évolutions très efficaces et complexes à mettre en œuvre.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	11	<input type="checkbox"/>									

Finalité =>

7 Suivi, évaluation des contrats territoriaux

Objectif général =>

Evaluer en fin de contrat l'évolution des pratiques agricoles (dont fertilisation azotée), de l'occupation des sols, des teneurs en nitrates des captages et des eaux superficielles depuis le début de la mise en oeuvre officielle du programme d'action, en 2012 (Année N de référence).

Leviers d'intervention prévisionnels

71 Evaluation interne annuelle		Objectifs opérationnels	SPO/ TVC	CLR	fiche action	Règl°	inform° sensib°	Cons. coll.	Expér° dém.	Cons. indiv.	MAE	Innov°	Filières	Invest / Foncier	Autre	
71-1	Suivi de la qualité des eaux de surfaces	Observer les variations des teneurs en nitrates, voir s'il existe des zones particulièrement contributives.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4	<input type="checkbox"/>	<input type="button" value="faible"/>	<input type="checkbox"/>	Liens avec finalités 2 et 3							
71-2	Bilans annuels, tableaux de bords et indicateurs	Effectuer régulièrement un bilan des actions et réorienter certains volets au besoin selon les écarts prévu / réalisé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	14, 15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suivi-évaluation
72 Evaluation externe		Objectifs opérationnels	SPO/ TVC	CLR	fiche action	Règl°	inform° sensib°	Cons. coll.	Expér° dém.	Cons. indiv.	MAE	Innov°	Filières	Invest / Foncier	Autre	
72-1	Evaluation externe (2016)	Regard extérieur sur la stratégie de mise en oeuvre et la gouvernance, l'adéquation entre moyens et résultats. Orientations pour la suite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour mémoire

33- PERCEPTION GLOBALE DE L'HISTOIRE DU PROGRAMME ET DES AMBIANCES LOCALES

Cette partie s'attache à décrire les perceptions des acteurs locaux sur les programmes des captages, leur genèse, leur histoire, et les ambiances différenciées observées sur les quatre territoires.

UN PROGRAMME TRES DESCENDANT AU DEPART, EN ATTENTE D'UN NOUVEAU SOUFFLE AUJOURD'HUI

Selon les acteurs locaux, les programmes de captages ont été mis en place par les services de l'Etat de manière très descendante suite au Grenelle de l'Environnement. En 2010, la Direction départementale des territoires de la Mayenne (DDT) a pris un premier contact pour annoncer la préfiguration des 8 captages prioritaires dans l'Est mayennais.

Les présidents des SIAEP concernés ont ensuite été réunis à la Préfecture, pour une présentation du projet de contrat territorial. Deux options étaient envisagées à cette période :

- Le contrat volontaire,
- Des mesures imposées, dans le cadre d'une zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE).

Des réunions d'information ont été organisées localement, plus ou moins houleuses au départ, en fonction des secteurs. Les premières MAE ont été contractualisées en 2011.

Les élus locaux ont alors opté pour l'option volontaire en contrepartie d'un engagement minimum des agriculteurs, notamment la réalisation de diagnostics individuels, la contractualisation de mesures agro-environnementales (MAE), une participation minimum aux réunions d'information,...

En 2013, les services de l'Etat, jusqu'alors fortement impliqués dans le pilotage des démarches, se sont effacés. Ce retrait a été vécu comme brutal par les acteurs locaux, en raison de la perte de légitimité administrative que cela entraînait.

Aujourd'hui, les acteurs locaux expriment le sentiment assez partagé qu'il ne se passe rien depuis un an, et décrivent une impression de "flottement".

DES AMBIANCES LOCALES DIFFERENTES

A SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE

Sur les captages de Saint-Pierre-sur-Orthe, on se trouve à la limite du massif armoricain. On y observe de ce fait un recul des franges entre les zones d'élevage et les secteurs céréaliers : le processus de « *céréalisation* » est en cours.

Ce secteur présente une caractéristique particulière, qui complexifie la démarche de reconquête de la qualité de l'eau, dans la mesure où bassin d'alimentation (la quasi-totalité de la commune) et territoire approvisionné (notamment Sillé-le-Guillaume dans la Sarthe) sont partiellement distincts.

Le captage des Ormeaux est la principale ressource, il est peu profond et donc particulièrement vulnérable. Les diagnostics hydrogéologiques et les périmètres d'intervention qui en découlent sont controversés, surtout pour le captage de Vaubourgueil. La désignation du captage de Tertre-Suhard comme captage prioritaire est également mal vécue, puisque les concentrations en nitrates restent très maîtrisées dans le captage.

Le programme, et les acteurs, sur ce territoire, pâtissent d'un traumatisme initial : une manifestation relativement tendue a été organisée au moment de la signature du contrat, en décembre 2012, qui mettait en lumière une forte opposition locale. Mais résultait aussi d'un amalgame avec la sortie au niveau national du programme d'action n°5 de la directive nitrates.

Un président moteur au départ a permis d'initier un certain nombre d'actions, souvent dans un climat d'adversité.

Aujourd'hui, les programmes liés aux captages Grenelle restent perçus comme une menace pour le développement agricole. La dynamique locale est faible, les agriculteurs s'observent, selon leur degré d'engagement. On perçoit une forme de pression locale.

A TORCE-VIVIERS EN CHARNIE

Le programme de captage de Torcé-Viviers en Charnie s'organise autour de la ressource unique de La Houlberdière, une source « découverte » en 1976, à la faveur de l'épisode historique de sécheresse.

Sur ce territoire, l'ouverture d'une carrière dans les années 70 a entraîné un bouleversement au niveau de la propriété foncière et de l'occupation des sols (disparition de l'élevage sur les terres préemptées pour l'extension de la carrière). Elle a aussi eu pour conséquence une sensibilisation accrue au problème de l'eau, en raison de l'impact des prélèvements pour l'exploitation de la carrière.

Plus récemment, les eaux d'exhaure de la carrière ont constitué une solution controversée pour améliorer la qualité de l'eau de la source, par dilution des nitrates. Cette solution aisée dans sa mise en œuvre, a eu comme conséquence la délimitation d'un vaste BAC, avec l'enchâssement de deux secteurs, le premier relatif à la source, le second à la carrière.

Sur ce territoire, le programme de reconquête de la qualité de l'eau a été mis en place avec l'ancienne génération d'agriculteurs, aujourd'hui en retraite, plutôt impliquée au niveau municipal, dans un climat d'acceptation relative. Il s'est concrétisé par la mise en place d'un groupe d'agriculteurs.

Aujourd'hui, on observe une opposition de vue entre les 45-50 ans, et les plus jeunes, sur la question du modèle agricole. Pour les premiers, le programme est perçu comme une opportunité d'adaptation, voire de changement, tandis que pour les seconds, le programme semble vécu comme un frein au développement de leurs projets agricoles. Certains éleveurs laitiers se sentent remis en cause du fait de contraintes fortes les empêchant de changer facilement certaines composantes de leurs systèmes.

On constate par ailleurs des rachats de terres à l'extérieure des périmètres, opérés par les agriculteurs pour anticiper un éventuel renforcement des contraintes.

Un programme de séchage de luzerne par la valorisation de la chaleur d'une unité de méthanisation ayant mobilisé beaucoup d'énergie en termes d'animation et d'études, est aujourd'hui stoppé, au grand regret de nombreux acteurs locaux.

A LA BAZOUGE-DE-CHEMERE ET SAULGES

Ces 2 BAC et 4 captages s'inscrivent dans un secteur plus céréalier, surtout autour de Chéméré, où on observe une majorité de terres cultivées sans labour.

Les élus des 4 SIAEP ont l'habitude de travailler ensemble (schéma directeur eau potable construit collectivement) et se connaissent bien.

Dans les captages, les taux de nitrates sont très fluctuants, en raison de l'existence de relations directes entre la surface du sol et les nappes. Ici aussi, les diagnostics hydrogéologiques sont controversés.

Sur ce territoire, le turn-over des animateurs a été très important, avec la succession de quatre personnes différentes depuis 2010.

Les SIAEP de ce secteur ont développé une stratégie de maîtrise du foncier. Cette stratégie est ancienne au SIAEP de Cossé où elle date des années 90 ; elle est plus récente au SIAEP de Ballée (2006) et sur les aires des captages de la Fortinière et de l'Ecrillé (2011-2012).

Globalement, force est de constater que la dynamique collective a du mal à prendre ; on fait face à une forme de résistance silencieuse du milieu agricole. Si la majorité des agriculteurs conventionnels sont plutôt réceptifs et se sont engagés dans les actions, quelques-uns restent rétifs. Les agriculteurs biologiques, considérant leurs pratiques conformes aux attentes des pouvoirs publics, et désormais non concernés par les MAE, ne se mobilisent plus.

De ce fait le climat, très houleux au départ, s'est apaisé, surtout parce que seuls les plus convaincus continuent de participer régulièrement aux réunions.

4- BILAN DE L'ADEQUATION ENTRE MOYENS ET RESULTATS

41- ANALYSE DES REALISATIONS

411- BILAN FACTUEL ET ANALYTIQUE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les réalisations physiques analysées ci-dessous englobent les actions réalisées directement par les animateurs du contrat et plus largement déployées par les autres opérateurs et relais locaux. Le volet animation est traité au point 51 « animation et partenariats » dans la composante STRATEGIE mise en œuvre. Pour une description plus fine du contenu de chaque réalisation, nous invitons le lecteur à se reporter aux bilans annuels rédigés par les animateurs.

AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES BAC

Ce volet s'inscrit à la fois dans une approche de pédagogie de projet visant à permettre **l'appropriation des éléments du diagnostic par les acteurs**, ainsi que dans une logique opérationnelle débouchant sur des **aménagements potentiels** dans l'objectif de limiter les risques de pollutions ou d'adapter les modalités d'exploitation de la ressource.

Finalité =>	2 Amélioration des connaissances sur les BAC	Objectif général =>	Diagnostiquer au mieux les caractéristiques intrinsèques et la sensibilité du territoire au regard de la pollution de l'eau, la pression agricole aggravant les risques de pollution de l'eau, les éléments du territoire favorable au maintien de la qualité de l'eau.									
			Degré de réalisation sur les 3 territoires									
			Non réalisé	faible	moyen	important	Remarques					
21	Etudes	Objectifs opérationnels :	St Pierre s/O. - Sillé		Torcé Viviers en C.		Rég° Chémeré L. R.					
			11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14	
21-1	Etudes sur la composante hydrogéologique, hydraulique et pédoclimatique	Diagnostiquer les caractéristiques intrinsèques de la ressource EAU et la sensibilité du milieu.	■	■	■	■	□	□	■	■	□	Transversalité avec syndicats de bassin ou de rivières.
21-2	Caractérisation de la pression azotée des pratiques agricoles.	Approfondir le diagnostic sur les pressions agricoles pour adapter les solutions et sensibiliser.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Lien indirect avec les réseaux de suivi de parcelles (reliquats azotés et interprétation des pratiques et systèmes à l'origine des pressions agricoles)
21-3	Diagnostic des éléments du territoire favorables au maintien de la qualité de l'eau	Conserver ou mettre en place des éléments du territoire favorable à la préservation de la ressource.	□	□	□	□	□	□	□	□	■	Projet étude maillage bocager (2015)

Les **BAC de la région de Chémeré Le Roi** ont engagé diverses études hydrogéologiques en 2011 et en 2012 sous forme de traçages. De même des diagnostics pour aménagement de berges de ruisseau ou identification de zones d'infiltrations préférentielles ont été engagés.

Ces études se sont élaborées en bonne concertation associant les Maîtres d'Ouvrages, plusieurs experts hydrogéologues, la police de l'eau, des techniciens de rivières et l'animateur en poste. Elles ont systématiquement abouties à des conclusions et la mise en œuvre des travaux préconisés. En cas de difficultés de mise en œuvre de ces aménagements ou d'absence de solutions efficaces, la décision d'engager des suivis (piézomètres, prélèvements) ou une surveillance adéquate des zones sensibles a été engagée.

Les **BAC de St Pierre s/O. - Sillé** ont également fait l'objet d'études hydrogéologiques antérieurement à l'engagement du programme d'action puis en 2014 sous la forme d'un traçage concernant la contribution du cours d'eau du « Long boyau » au captage de Vaubourgueil. D'autre part, plusieurs observations de terrain ont mené au classement de ce ru en cours d'eau officiel (collaboration avec l'ONEMA et la DDT) et sa

protection consécutive par un dispositif enherbé. **Ces 3 années d'études ont permis de confirmer³ la sensibilité très forte du captage de Vaubourgueil aux pollutions diffuses** du fait de la faible épaisseur de la zone non saturée et l'absence de couverture argileuse. Un suivi du cours d'eau du Ponceau et de la source de Terre-Suhard a donné lieu à l'adaptation des préconisations de nouvelles modalités de pompage pour garantir un débit minimum au cours d'eau. Il serait utile de vérifier factuellement si elles ont été mise en œuvre.

Le territoire de **Torcé** a fait l'objet d'une étude hydrogéologique commandée en 2010 en vue définir l'aire d'alimentation du captage, et plus récemment un état des lieux des abords de « l'Ambriers » pour caractériser les points noirs sur le ruisseau et donner lieu à des projets d'aménagement planifiés en 2014 – 2015 pour y remédier.

Pour l'ensemble des BAC, en complément du diagnostic initial, la caractérisation de la pression azotée s'est enrichie par la mise en œuvre des suivis parcellaires et autres conseil agronomiques. Pour ce qui est du diagnostic des éléments du territoire à préserver de par leur fonction « d'abattement de la pression polluante » (maillage bocager, zones humides, zones tampons...) :

- aucune réalisation concrète n'est évoquée hormis le projet d'engager un diagnostic bocager en 2013 (Région de Chémeré L. R.) mais qui a été reporté en 2015 comme sur Torcé Viviers en Charnie pour des questions de priorités.
- Contrairement au prévisionnel, aucun diagnostic portant sur l'identification de zones humides susceptibles de jouer un rôle de dénitrification potentielle n'a été engagé. Si les zones humides semblent bien protégées sur le secteur de St Pierre sur Orthe, plusieurs parcelles humides ont disparues sur le territoire de Torcé, consécutivement à des pratiques de drainage. La mise en œuvre de diagnostics bocagers en 2015 intègre l'identification des zones humides sur l'ensemble des BAC.

AMENAGEMENT DE CERTAINS ESPACES A RISQUE ET GESTION FONCIERE

Finalité =>	3 Aménagement de certains espaces à risque, travaux, gestion foncière	Objectif général =>	Réaliser des aménagements pour améliorer la qualité de l'eau ciblées sur des zones particulières très sensibles ou stratégiques (zones préférentielles d'infiltration, bêtaires, zones pentues, nappe affleurante...), en complément des actions agricoles.							
		Degré de réalisation sur les 3 territoires		Non réalisé			faible	moyen	important	Remarques
31	Aménagements zones sensibles	Objectifs opérationnels :	St Pierre s/O. - Sillé	Torcé Viviers en C.	Rég° Chémeré L. R.					
			11/12 12/13 13/14	11/12 12/13 13/14	11/12 12/13 13/14					
31-1	Aménagement de cours d'eau	Court-circuiter les transferts rapides d'azote vers les eaux souterraines.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux de protection pour limiter les infiltrations des cours d'eau concernés ou adaptation des modalités de pompages.
32	Aménagement de l'espace	Objectifs opérationnels :	St Pierre s/O. - Sillé	Torcé Viviers en C.	Rég° Chémeré L. R.					
			11/12 12/13 13/14	11/12 12/13 13/14	11/12 12/13 13/14					
32-1	Implantation de haies, optimisation du maillage bocager efficace.	Améliorer le fonctionnement du maillage bocager et agir sur la dynamique ruissellement/infiltration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
32-2	Mise en place de systèmes agroforestiers	Intégrer la place de l'arbre en tant qu'atout pour la protection de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
33	Acquisition foncière, baux environnementaux et échanges fonciers	Objectifs opérationnels :	St Pierre s/O. - Sillé	Torcé Viviers en C.	Rég° Chémeré L. R.					
			11/12 12/13 13/14	11/12 12/13 13/14	11/12 12/13 13/14					
33-1	Veille foncière	Anticiper les opportunités d'acquisition foncière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anticipation dès 2011 pour SIAEP Chémeré L.R. (26 ha cumulés)
33-2	Aquisition foncière	Maîtriser le foncier et l'usage qui en est fait en vue de préserver durablement la ressource en eau.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2015 (SPO) : projet de 45 ha.

³ Bilan annuel 2014, p 16

✓ Aménagements

Pour l'ensemble des BAC, les études menées principalement sur le volet hydrogéologique ou hydrologique ont logiquement abouties à des aménagements de zones sensibles lorsque les travaux semblaient pertinents dans leur efficacité et leur réalisation : bande enherbée (Long Boyau, Vaubourgueil), aménagement du cours d'eau de « l'Ambrier » (Torcé), travaux conséquents permettant de limiter des zones de perte de deux cours d'eau temporaires en relation directe avec les captages de l'Ecrillé (Vaiges).

Contrairement au prévisionnel évoqué en début de contrat, l'aménagement de l'espace par l'optimisation du maillage bocager efficace et/ou le développement de systèmes agroforestiers n'ont pas été engagés.

✓ Politique foncière, veille SAFER

Une convention a été signée avec la SAFER Maine Océan ouvrant l'accès aux 2 porteurs de contrats à l'outil Vigifoncier. Cette veille apporte une information sur le foncier mis en vente sur les territoires des BAC. Disposant de l'information, les syndicats d'eau sont alors en mesure de se porter candidats sur des parcelles particulièrement stratégiques.

L'outil « Vigifoncier » de la SAFER apporte une information sur les mouvements de foncier mais permet difficilement de se positionner à temps car lorsque la vente est notifiée, l'acquéreur est dans la plupart des cas déjà connu. Dans le cadre de la mise en place d'un programme de reconquête de la qualité de l'eau basé sur le volontariat, les syndicats d'eau souhaitent privilégier des projets d'achats et d'échanges préalablement avec les agriculteurs volontaires. Pour compenser ces faiblesses, les porteurs de projets ont signé avec les services de la SAFER, une convention de partenariat pour l'engagement d'une politique de gestion du foncier et des usages associés sur les aires d'alimentation des captages. Cette convention est multipartite, elle associe l'Agence de l'Eau, la SAFER et les chambres départementales d'agriculture.

✓ Acquisition foncière et baux environnementaux

Le levier de la **maîtrise foncière** est fortement activé sur les **BAC de St Pierre s/O. – Sillé** (12,5 ha en 2013, 45 ha en projet pour 2016 intégrant l'accompagnement d'une exploitation) et ceux de la **région de Chémeré Le Roi** (26 ha en 2011, 20 ha en 2012, 5,6 ha en projet en 2014).

Le **Bac de Torcé Viviers en Charnie** est moins concerné car les opérations s'inscrivent dans le cadre de la finalisation de la maîtrise foncière du périmètre de protection rapprochée.

La maîtrise foncière progressive sur ces bassins a été l'occasion de formaliser progressivement des baux environnementaux pour faire face à certaines dérives (évoquées pour Torcé en 2012).

Ces contrats intègrent sur l'ensemble des BAC un cahier des charges comprenant des clauses sur :

- les limitations de chargement et des dates de pâturage,
- les interdictions de retournement des prairies,
- les interdictions ou limitations de fertilisations,
- les interdictions d'utilisation de produits phytosanitaires,
- l'interdiction d'abreuvement direct au ruisseau...

Cette politique foncière occasionne une **portée réelle de prévention des pollutions diffuses** complémentarément à l'ingénierie agro-environnementale engagée.

CONSEIL ET PILOTAGE DE LA GESTION DE L'AZOTE

Finalité => **4 Conseil et pilotage de la gestion de l'azote** Objectif général => Mettre en œuvre plusieurs actions permettant l'optimisation des pratiques de gestion de l'azote afin de limiter les transferts de nitrates vers les eaux.

Degré de réalisation sur les 3 territoires Non réalisé faible moyen important Remarques

41 Outils d'aide au pilotage de la fertilisation azotée		Objectifs opérationnels :	St Pierre s/O. - Sillé	Torcé Viviers en C.	Rég° Chéméré L. R.	Remarques
			11/12 12/13 13/14	11/12 12/13 13/14	11/12 12/13 13/14	
41-1	Suivi de reliquats azotés (réseau de parcelles)	Apports pédagogiques sur la dynamique de l'azote. Création d'une dynamique agriculteurs / prescripteurs locaux.	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	
41-2	Développement de l'usage d'outils de pilotage de la fertilisation azotée	Amélioration des pratiques de fertilisation et prise d'autonomie des agric.	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	Reliquats azotés, pesées de colza, analyses d'effluents, pesées d'épandeurs, diag PK sur prairies.
42 Conseils collectifs		Objectifs opérationnels :	St Pierre s/O. - Sillé	Torcé Viviers en C.	Rég° Chéméré L. R.	Remarques
			11/12 12/13 13/14	11/12 12/13 13/14	11/12 12/13 13/14	
42-1	Conseils collectifs sur la fertilisation azotée	Faciliter les réflexions individuelles ou de groupes, Appui sur des parcelles de démonstration, approche thématiques variées.	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	Plateformes de démonstration, suivi technique, valorisation et communication des résultats
42-2	Mise en place d'essais sur site d'exploitations agricoles	Encourager les agriculteurs à essayer de nouvelles pratiques et sécuriser la prise de risque que cela engendre.	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■	Protocole partagé entre le technicien et l'agriculteur

✓ **Réseau de parcelles et reliquats azotés**

Les BAC de la région de Chéméré Le Roi mobilisent sur les 3 ans, 19 parcelles dédiées à la caractérisation des reliquats azotés.

Les 2 BAC de St Pierre s/O. – Sillé et Torcé mobilisent conjointement un réseau également de 19 parcelles de suivis.

Ces réseaux intègrent les parcelles utilisées pour les démonstrations d'implantation de couverts végétaux (gestion de l'inter-culture et risques de lessivages). Le cabinet Agristem a effectué en partenariat étroit avec les animateurs un suivi pluriannuel de l'ensemble de ces parcelles. Ce travail particulièrement approfondi a donné lieu à des rapports d'analyse des résultats reliquats au regard des pratiques de fertilisation et dans certains cas de visites de parcelles. Une déclinaison individuelle de ces suivis a été transmise à chacun des exploitants du réseau. Des réunions d'information à destination de l'ensemble des exploitants des BAC et des prescripteurs ont été réalisées avec pour objectif de comprendre les phénomènes de lixiviation, les facteurs aggravants et limitants ces phénomènes (maîtrise des effluents d'élevage, inter-culture, fonctionnement, fertilité et travail du sol). A St Pierre sur Orthe et Torcé Viviers en Charnie 2 fosses pédologiques ont été ouvertes au tractopelle et analysées lors de la restitution des résultats de 2013.

✓ **Développement de l'usage d'outils de pilotage de la fertilisation azotée**

Concernant les deux BAC de St Pierre s/O. – Sillé / Torcé, l'usage des outils de fertilisation à travers le programme d'action est peu important :

- Reliquats azotés sortie hiver (hors réseau de parcelles) : 2012 = 4 EA ; 2013 = 5 EA , 2014 = 3 EA
- Pesées de colza et pilotage de la fertilisation : 2012 = 3 pesées ; 2013 = 0 ; 2014 = 0

Toutefois les mesures de reliquats semblent incitées parallèlement par de nombreux prescripteurs, notamment en 2013.

Les demandes d'analyses d'effluents d'élevage sont importantes et se maintiennent relativement sur les 3 années, en lien avec l'obligation liée au respect du cahier des charges des MAEt : 2012 = 22 ; 2013 = 29 ; 2014 = 18. Ces analyses ont la vertu de sensibiliser sur l'importance de prendre en compte les analyses pour piloter la fertilisation. En effet, les résultats confirment annuellement les teneurs en azote des fumiers de bovins supérieures aux normes CORPEN dans ¾ des cas et inférieures dans 13 % des situations.

Ces précédentes analyses ont été couplées à des pesées d'épandeurs en partenariat avec la FDCUMA pour 6 exploitations.

Des tournées de compostage des effluents d'élevage sont également proposées. 4 agriculteurs l'ont expérimenté.

Dans le cadre du maintien et de la valorisation des surfaces en herbe sur les territoires des BAC, il a été organisé en 2013 avec la chambre d'agriculture de la Mayenne, une campagne de diagnostic foliaire sur les prairies de longue durée. Cette action a rencontré peu de succès, seul 3 agriculteurs ont souhaité en bénéficier.

Concernant les BAC de la région de Chémeré Le Roi, l'usage des outils de fertilisation à travers le programme d'action est davantage mobilisé :

- Reliquats azotés sortie hiver (hors réseau de parcelles) : 2012 = 9 EA ; 2013 = 13 EA , 2014 = 6 EA
- Pesées de colza et pilotage de la fertilisation : 2012 = 8 pesées ; 2013 = 10 ; 2014 = 0

Il est précisé dans le bilan annuel 2014 « *Malgré l'analyse des résultats des campagnes de reliquats azotés par Agristem en février 2013, le fonctionnement du réseau reliquat n'est pas optimum ; l'interprétation est complexe et les analyses sont souvent perçues comme une obligation ; les agriculteurs font financer les analyses par le SIAEP, mais ne changent pas ou peu leurs pratiques de fertilisation en fonction des résultats des analyses.* ».

Les demandes d'analyses d'effluents d'élevage sont régulières sur les 3 années en lien avec l'obligation liée au respect du cahier des charges des MAEt : 2012 = 14 EA ; 2013 = 10 ; 2014 = 6. Les mêmes portées pédagogiques que sur les autres bassins se retrouvent par le constat d'une variabilité significative vis-à-vis des normes CORPEN.

Ces précédentes analyses ont été associées à des pesées d'épandeurs en partenariat avec la FDCUMA pour 7 exploitations.

En 2013, 2 agriculteurs ont été accompagnés sur la fertilisation des prairies en lien avec une opération collective évoquée ci-après.

Enfin, suite à une animation sur les bassins de la région de Chémeré Le Roi portant sur l'intérêt des couverts végétaux multi-espèces, 3 agriculteurs se sont engagés dans des couverts végétaux multi espèces en 2013-2014 pour un total de 35 ha. L'objectif principal était de pouvoir substituer un couvert multi espèces plus intéressant comparé à un couvert classique de moutarde en finançant la différence de coût. Les couverts proposés augmentent la capacité à limiter les fuites d'azote à l'automne et ont un effet bénéfique sur la structuration du sol.

✓ **Conseils collectifs sur la fertilisation azotée**

Concernant les deux BAC de St Pierre ^s/O. – Sillé / Torcé, un premier essai en 2012 présentant 10 bandes de couverts végétaux différents, couplé à des mesures de reliquats azotés sortie hiver n'a pas permis d'aboutir à des résultats facilement exploitables compte tenu de conditions météorologiques défavorables à l'implantation. Cette approche toutefois a été approfondie en 2013 avec l'appui de la FDCUMA et Agristem.

Les enseignements des démarches précitées ont conduit à la mise en place en 2014 d'un essai collectif à grande échelle d'implantation de couverts végétaux multi-espèces sur St Pierre ^s/O. – Sillé (173 ha, relais très positif de la part des exploitants) et Torcé (5 ha, malgré un même niveau d'information).

Cet essai avait pour objectif de sensibiliser les exploitants sur la gestion des inter-cultures longues au-delà de la simple démarche règlementaire. Cette opération a associé Agristem et la FDCUMA pour aborder les conditions d'implantation et de réussite. L'ensemble des techniciens de coopératives agricoles ou négociants privés ont accepté de participer à cet essai. Plusieurs réunions ont permis de créer des conditions favorables à sa mise en œuvre. Le porteur de projet a pris en charge environ 3/4 du surcoût des semences avec un plafond/ha.

Concernant les BAC de la région de Chémeré Le Roi,

En 2012, un essai de fertilisation sur le colza a été monté en partenariat avec la Chambre d'Agriculture chez un exploitant volontaire du BAC de Ballée disposant de lisier de porc. Cette approche répondait à une attente collective de clarifier plusieurs interrogations des agriculteurs autour de la méthode des pesées de colza pour le calcul de dose de fertilisation (utilisation de la réglette CETIOM) et mieux cerner les besoins et la capacité du colza à absorber l'azote. L'essai a dû être abandonné compte tenu de contraintes pédoclimatiques. Malgré la demande et la planification, il n'a pas été reconduit⁴.

En 2013, la mise en place d'une sensibilisation collective des agriculteurs pour valoriser au mieux les prairies a été organisée par Patrice Pierre (expert prairie de la Chambre d'agriculture 53) au travers de :

- deux journées de visites sur les prairies réalisées par Patrice Pierre de la Chambre d'agriculture de Mayenne pour la réalisation de diagnostics.
- une campagne de prélèvement d'herbe pour une analyse PK des prairies permanentes.
- une réunion de restitution de ses résultats.

Même si cette thématique avait à priori intéressé plusieurs éleveurs, la participation à cette journée est restée faible (3 agriculteurs), malgré une communication large auprès des agriculteurs limitrophes et leurs conseillers.

✓ **Mise en place d'essais sur sites d'exploitations agricoles**

Concernant les BAC de la région de Chémeré Le Roi,

En 2012, deux essais ont été menés afin d'encourager les agriculteurs à essayer de nouvelles pratiques et sécuriser la prise de risque que cela engendre.

Essai implantation de luzerne : un exploitant souhaitait implanter de la luzerne aux meilleures conditions sur le BAC de Ballée. Pour évaluer le potentiel de la parcelle, une analyse de sol avec oligo-éléments et une analyse des reliquats ont été effectués sortie hiver. Face aux conditions climatiques l'exploitant n'a pas souhaité implanter sa luzerne en 2012 et a mis en place un blé d'hiver.

Essai 2 : colza + couvert associé : Un exploitant du BAC de Ballée a souhaité tester l'efficacité de l'implantation d'un colza avec un mélange de légumineuses avec des semences fournies par Agrial.

Intérêts présentés de la méthode, notamment pour les captages :

- Baisse de l'usage des herbicides
- Baisse de l'usage d'azote minéral, avec complément apporté par les légumineuses, au moment où le colza en a besoin,
- Couverture du sol en complément du colza durant la période hivernale de lessivage.

⁴ Probablement du fait du turn-over récurrent des animateurs sur ce territoire.

L'essai a été engagé avec un témoin et des mesures associées. Peu d'éléments ressortent sur la suite donnée à cet essai qui aurait dû être approfondi avec la FDCUMA et la Chambre d'agriculture, l'animatrice ayant quitté son poste entre temps.

PLANS PERSONALISES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE & DISPOSITIF MAET

Dans tous les cas, chaque système d'exploitation a son propre fonctionnement (parcelle agricole aux caractéristiques intrinsèques différentes, choix des assolements et des pratiques culturales diversifiés). Aussi, est-il important **d'accompagner individuellement les exploitants agricoles pour adapter et définir les marges de progrès propres à chacune des exploitations** face à l'enjeu de réduction des pollutions diffuses.

Les PPAE doivent donc intégrer divers **paramètres technico-économiques et environnementaux**, à l'échelle de l'exploitation et de la parcelle. Ce diagnostic a été positionné également comme un **outil d'animation du dispositif MAET**, mis en place dans le cadre du PDRH, cofinancé par l'Europe et l'Agence de l'eau. Ce dispositif accompagne financièrement les agriculteurs souhaitant souscrire un contrat visant à limiter la fertilisation azotée sur leur parcelle d'herbe et de culture, via le respect d'un cahier des charges, pendant 5 ans.

Les objectifs de l'accompagnement individuel de l'exploitation étaient :

- **Evaluer la sensibilité des parcelles au lessivage des nitrates**, compte tenu de leurs caractéristiques et de leur valorisation;
- **Fournir un conseil personnalisé sur la fertilisation à la parcelle et sur d'autres aspects agronomiques** si souhaité par l'exploitant ;
- **Evaluer les besoins de l'exploitant** concernant les moyens permettant d'améliorer les pratiques : outils de pilotage de la fertilisation, démonstrations sur des parcelles...
- **Constituer un outil pour analyser, suivre et évaluer des préconisations et plus particulièrement les MAET** ; vers, dans la mesure du possible, la **contractualisation** d'une ou plusieurs MAET.

Finalité =>	5 Plans Personnalisés d'Accompagnement de l'Exploitation Agricole & dispositif MAET	Objectif général =>	Connaître le fonctionnement des exploitations et les pratiques de fertilisation propres à chacune d'entre elles, afin de cibler, au mieux les risques mis en évidence en matière de pollution diffuse et les principales pistes d'amélioration. Intégrer les paramètres technico-économiques et environnementaux, à l'échelle de l'exploitation et de la parcelle. Faciliter l'adhésion au dispositif MAET.
-------------	--	---------------------	---

		Degré de réalisation sur les 3 territoires									Remarques	
		Non réalisé			faible			moyen			important	
51	Diagnostic d'exploitation et accompagnement sur-mesure	Objectifs opérationnels :										
		St Pierre s/O. - Sillé			Torcé Viviers en C.			Rég° Chémeré L. R.				
		11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14		
51-1	Diagnostic personnalisés d'exploitations et feuille de route pluriannuelle	Définir par cette approche, un contrat d'engagement basé sur une démarche volontaire. Objectif cible 80 % des EA avec au mini. 5 ha dans BAC.										
51-2	Accompagnement à la mise en œuvre de la feuille de route issue du diagnostic	2 RDV du prestataire dans les 3 années à venir suivant la feuille de route et 1 RDV supplémentaire en fin de contrat MAE.									"Rattrapage" du suivi individuel en 2015 avec 14 RDV sur les BAC de la région de Chémeré Le Roi.	
52	Dispositifs Mesures AgriEnvironnementales	Objectifs opérationnels :										
		St Pierre s/O. - Sillé			Torcé Viviers en C.			Rég° Chémeré L. R.				
		11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14		
52-1	Contractualisation de MAET	Contractualisation d'un contrat MAET sur 60 % de la SAU pour chaque BAC										

✓ **Diagnostics d'exploitations et accompagnements sur-mesure**

Concrètement, la mise en œuvre comportait **6 étapes** :

1. Prise de contact avec l'exploitant ;
2. Rencontre n°1 avec l'exploitant : <ul style="list-style-type: none"> • collecte des informations générales sur l'exploitation ; • collecte des informations spécifiques sur les parcelles diagnostiquées ;
3. Analyse des données et préparation de la restitution individuelle à l'exploitant ;
4. Rencontre n°2 avec l'exploitant : <ul style="list-style-type: none"> • restitution des données à l'exploitant ; • discussion des préconisations ; • montage du dossier MAET si nécessaire ;
5. Rédaction d'une feuille de route ;
6. Bilans d'étape de la feuille de route au cours de rendez-vous ultérieurs.

Pour les 2 contrats territoriaux, **l'objectif était de réaliser un diagnostic de 80% des exploitants qui ont plus de 5 ha dans les BAC**, soit 28 EA sur St Pierre s/O. – Sillé, 28 EA sur Torcé Viviers en Charnie et 30 EA pour les BAC de la région de Chémeré Le Roi.

Des **suivis** proposés les années suivant le diagnostic (phase 2 du marché) permettent de refaire un point sur les **marges de progrès mis en œuvre et les difficultés rencontrées**.

La prestation a été attribuée à la Chambre d'Agriculture de Mayenne suite à un appel d'offres à bons de commandes. Factuellement, les résultats quantitatifs sont les suivants :

	St Pierre s/O. – Sillé	Torcé Viviers en Charnie	BAC Chémeré L. R.
Nombre d'EA	35	35	37
Diagnostics			
2011	17	12	6
2012	6	12	15
2013	1	1	2
2014	0	0	0
TOTAL	24 (objectif 28)	25 (objectif 28)	23 (objectif 30)
Contrats MAE			
2011	5	10	5
2012	4	8	10
2013	1	3	2
2014	0	0	0
TOTAL	10 (41 % des diagnostiqués)	21 (84 % des diagnostiqués)	17 (74 % des diagnostiqués)
RDV de suivis			
2011	0		0
2012	0		0
2013	3	8	0
2014	6	3	2
(2015)			14
TOTAL	9	11	16

Tableau 2 : Nombre de diagnostic individuels, contrats MAE et RDV de suivis par secteurs

Sur le plan quantitatif, ces résultats sont globalement satisfaisants en termes d'engagement au regard des objectifs initiaux presque atteints et ce d'autant plus que les objectifs étaient ambitieux.

L'analyse précise du cahier des charges de consultation lors de l'appel d'offres, la lecture des bilans annuels et compte-rendu de réunions spécifiques à ce volet, complétées de l'examen de 3 exemples de dossier individuels (diagnostics) corroborent les points faibles de ces prestations sur le plan qualitatif qui sont analysées dans la partie « 62-mise en œuvre des actions ».

Afin de combler la faible mobilisation dans le cadre des RDV de suivi postérieurs aux diagnostics et à la contractualisation de MAEt, sur chaque territoire ont été envisagés des rendez-vous de suivis en binômes animateurs / chambre d'agriculture. Ces rencontres avaient pour but de rappeler les objectifs de lutte contre la pollution diffuse poursuivis par les SIAEP, mettre en parallèle la spécificité de l'exploitation, ses marges de progrès et les actions proposées ou éligibles dans le programme.

✓ Contractualisation de MAEt

Les MAEt proposées sur les territoires des captages visent toutes à réduire la pression azotée sur le territoire. En apportant une compensation financière sur 5 ans, ces contrats permettent aux agriculteurs d'étudier un changement de pratiques de fertilisation, progressif, en limitant d'éventuelles incidences financières.

La baisse de l'utilisation d'intrants est une prise de risque pour la conduite des parcelles par l'exploitant et peut entraîner une baisse de rendements et donc de revenus. La contractualisation de MAEt permet a priori de sécuriser les revenus de l'agriculteur.

Ces derniers s'engagent à respecter un cahier des charges pendant 5 ans en échange d'une indemnisation annuelle. La contractualisation nécessite d'avoir fait réaliser préalablement un diagnostic individuel tel qu'évoqué précédemment. Sur les 4 BAC, les premières contractualisations ont été signées en Mai 2011.

Le dispositif comprend 6 mesures différentes. L'agriculteur choisit pour chacune des parcelles, le cahier des charges qu'il souhaite respecter.

Type de couvert	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant de l'aide
Surfaces en herbe	PL BCCM HE1	Sur les parcelles engagées Gérer et maintenir les surfaces en prairies - Limiter la fertilisation minérale à 30 U/N/an - Limiter la fertilisation totale (minérale et organique) à 90 U/N/an.	99,86 €/ha/an
Surfaces en herbe	PL BCCM HE2	Sur les parcelles engagées - Gérer et maintenir les surfaces en prairies - Absence totale de fertilisation minérale et organique, hors apports par pâturage.	211 €/ha/an
Grandes cultures (N-1 avant demande)	PL BCCM HE3	Sur les parcelles engagées - Convertir en prairie (temporaire ou permanente) la parcelle à engager - Appliquer le cahier des charges de la mesure PL_BCCM_HE1	257,86 €/ha/an
Grandes cultures (N-1 avant demande)	PL BCCM HE4	Sur les parcelles engagées - Convertir en prairie (temporaire ou permanente) la parcelle à engager - Appliquer le cahier des charges de la mesure PL_BCCM_HE2	369 €/ha/an
Grandes cultures	PL BCCM GC1	Sur les parcelles engagées - Limiter la fertilisation totale (minérale et organique) à 140 U/N/an	137 €/ha/an

Tableau 3 : Cadre MAEt éligible aux contrats territoriaux

BAC de St Pierre ^s/O. – Sillé

Etat des souscriptions sur le territoire de Saint Pierre sur Orthe

Sur les 3 années d’ouverture du territoire au dispositif MAET, **25% des agriculteurs auront souscrit un contrat MAET**, représentant 19% de la SAU. En ajoutant les 400 ha engagés en MAE Rotationnelle sur lesquels ne peuvent être cumulés des MAET, **47% de la SAU des BAC bénéficie de pratiques agro-environnementales.**

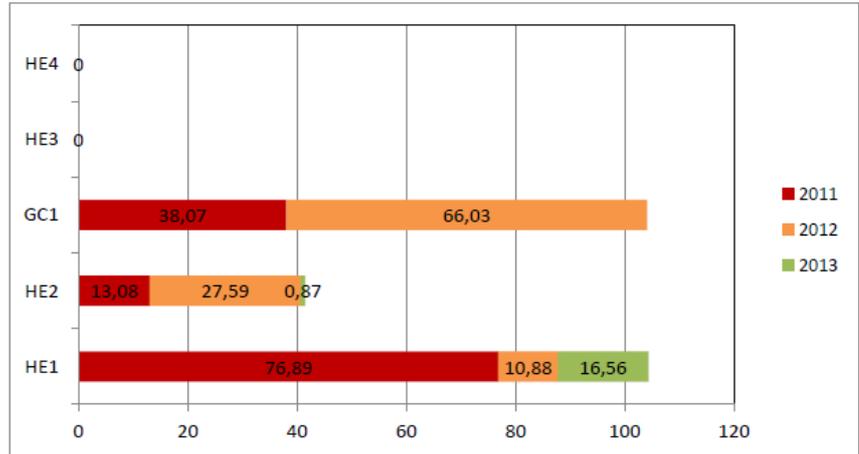


Tableau 4 : Etat des souscriptions MAEt (ha) sur le territoire de St Pierre sur Orthe

Il n’y a aucune contractualisation en réintroduction de prairies (HE3-4).

Territoire de Torcé

Sur les 3 années d’ouverture du territoire au dispositif MAET, **50% des agriculteurs auront souscrit un contrat MAET**, représentant **31% de la SAU**. En cumulant ces contrats agri-environnementaux aux contrats PHAE et Agriculture Biologique, **42% de la SAU de l’aire d’alimentation du captage bénéficie de pratiques agro-environnementales.**

Etat des souscriptions sur le territoire de Torcé Viviers en Charnie

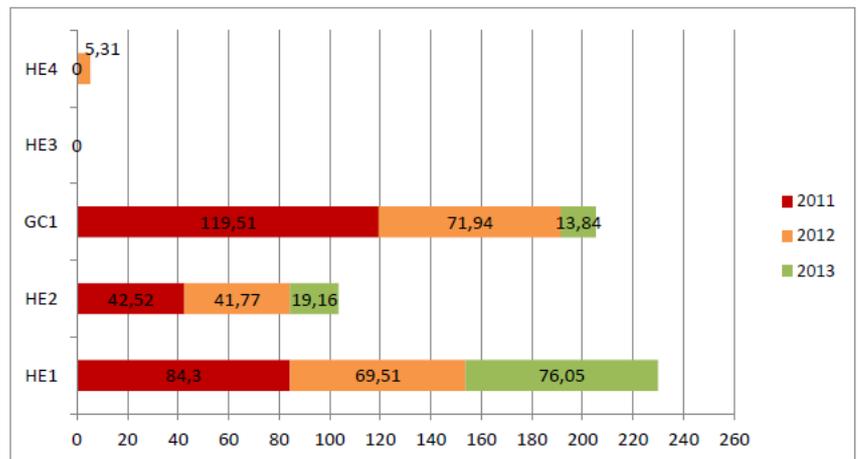


Tableau 5 : Etat des souscriptions MAEt (ha) sur le territoire de Torcé Viviers en Charnie

Les agriculteurs de Torcé sont également peu enclins à réintroduire des prairies via ce dispositif.

BAC de la région de Chéméré Le Roi

Sur les 3 années d’ouverture du territoire au dispositif MAET, **46 % des agriculteurs auront souscrit un contrat MAET**, représentant **32% de la SAU des 4 bassins**.

Les mesures qui ont recueillies le plus de succès sont les mesures de limitation de la fertilisation (HE1 et GC1) : elles représentent 327.58 ha soit 77% du total. Les mesures d’absence totale de fertilisation (HE2) représentent 99 ha, soit 22% du total

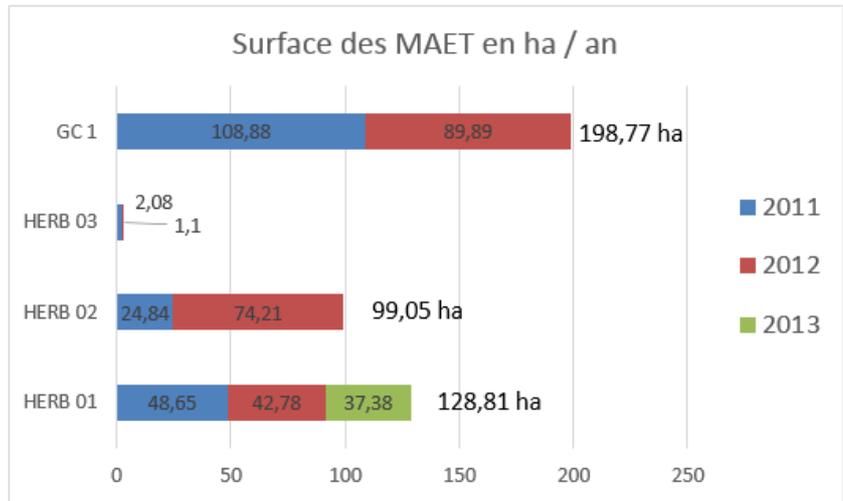


Tableau 6 : Etat des souscriptions MAET (ha) sur les BAC de la région de Chéméré Le Roi

Pour l’ensemble des BAC, les années 2014 et 2015 s’est apparentée à une année de veille sur les possibilités de nouvelles formes de contractualisation dans l’attente de l’adoption du nouveau Programme de Développement Rural Régional.

Compte tenu des enjeux identifiés sur les territoires, la projection vers de nouvelles MAEe en fonction de la typologie des exploitations concernées par les différents BAC a donné lieu au montage de **deux Projet Agro Environnemental Climatique**, lesquels **ont reçu un avis favorable** par la Région des Pays de la Loire.

Toutefois, les porteurs de projet ont alerté cette dernière, en tant qu’autorité de gestion, sur la **règle contraignante** imposant au moins 50 % de la SAU des EA dans les périmètres éligibles BAC pour être éligible et sur 1 seule mesure éligible 2015 (« Système Polyculture Elevage évolution »). Ces **principes** sont jugés **incompatibles avec la singularité des territoires** caractérisés par une taille réduite des BAC et l’impérieuse nécessité de soutenir l’élevage à dominante herbagère.

ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE DES EXPLOITATIONS

L’accompagnement stratégique des agriculteurs par l’activation de leviers facilitant l’évolution de systèmes (par nature complexe), l’innovation, l’intégration dans de nouvelles productions ou filières a donné lieu à plusieurs réalisations sur l’ensemble des BAC.

Finalité => **6 Accompagnement stratégique des exploitations** Objectif général => Faire évoluer les exploitations agricoles (systèmes de production, de cultures, fourrager) en croisant les composantes environnementales et technico-économiques pour garantir la transition et la pérennité du nouveau système.

Degré de réalisation sur les 3 territoires: Non réalisé, faible, moyen, important, Remarques

Code	Description	Objectifs opérationnels	St Pierre s/O. - Sillé			Torcé Viviers en C.			Rég° Chéméré L. R.		
			11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14
61	Accompagnement à l'innovation sur les systèmes										
61-1	Développement de l'innovation à fort impact agro-environnemental	Accompagnement multipartenarial des exploitations vers des évolutions très efficaces et complexes à mettre en œuvre.									

Concernant les **BAC de la région de Chéméré Le Roi** une première introduction sur la thématique des agrosystèmes économes en intrants a été initiée en 2012. Cette sensibilisation a pris la forme d’une réunion

d'échange associant le Réseau Agriculture Durable, le CIVAM AD 53 et l'ADEAS CIVAM 72 qui ont présenté les résultats des programmes Grande Cultures Economes et Systèmes Fourragers Economes en Intrants. Un agriculteur d'une commune proche engagé dans la démarche était présent pour témoigner personnellement de son expérience. Malgré l'originalité de la démarche, seulement 3 agriculteurs étaient présents, le projet s'est essouffé en 2013 et a été recentré sur des rencontres individuelles de sensibilisation à la démarche. Ces dernières années, l'accompagnement stratégique des exploitations semble focalisé sur le nouveau dispositif MAEC systèmes malgré les difficultés que ce nouveau cadre occasionne en matière d'éligibilité pour de nombreuses exploitations.

Sur les **BAC de St Pierre s/O. – Sillé**, dès 2012 une première réflexion a été engagée dans l'objectif d'étudier concrètement la possibilité de développer les légumineuses et notamment la luzerne pour être plus autonomes sur le plan protéique est à privilégier compte tenu des bénéfices de cette culture sur le plan agronomique et environnemental. Cette approche a été appuyée par les conseils techniques sur la culture et la valorisation de la luzerne et des prairies multi-espèces par le CLASEL, le CIVAM AD, et des agriculteurs pratiquant cette culture.

La démarche passant parallèlement par la recherche d'un partenariat multipartite combinant protection de l'eau et économie, c'est par le biais d'un **projet de création d'une unité de granulation** sur Sillé le Guillaume que la dynamique territoriale a été amorcée. Finalement, ce projet a été **abandonné** par le porteur de projet de l'unité déshydratation.

La réflexion a toutefois été prolongée par **l'accompagnement individuel** du seul agriculteur intéressé pour bénéficier d'un accompagnement en trois temps Diagnostics – Objectifs - Plan d'action par la mobilisation multi-acteurs Agriculteur/SIAEP/CLASEL/CIVAM/Agristem.

Les acteurs du **territoire de Torcé Viviers en Charnie** se sont investis très fortement durant 3 ans autour d'un projet d'unité de méthanisation situé au cœur du BAC. Les bilans annuels rédigés par Anne Marie Le Coz sont très riches et très instructifs sur le caractère innovant et ambitieux de cette démarche exemplaire, nous invitons fortement le lecteur à s'y reporter. Globalement, ce projet se caractérisait par un Retour sur Investissement potentiellement intéressant à visée locale, avec pour impacts directs des bénéfices techniques, économiques et environnementaux pour l'ensemble des parties prenantes. Le pari reposait sur les combinaisons gagnantes suivantes :

Partie-prenantes considérée	Besoins	Gains (hypothèses de départ)
Porteur de projet unité de méthanisation	Production d'électricité, Valorisation d'effluent d'élevage Valoriser la chaleur pour bénéficier d'aides déterminantes à la concrétisation du projet	Equilibre économique du projet pour fin 2013
Agriculteurs directement intéressés	Garantie d'obtenir du fourrage de qualité (récolte et conservation) et d'en assurer un bon débouché (que ce soit autoconsommé ou vendu). Cerner objectivement les impacts techniques (alimentation, assolement, mécanisation, bâtiment), humain (organisation, condition de travail, entraide) et économique (trouver de la rentabilité et un équilibre) au regard des objectifs de l'exploitant.	Bénéfices économiques répondant à des attentes techniques, organisationnelles et environnementales <ul style="list-style-type: none"> • Fauche précoce, fanage réduit, fourrage de qualité • Amélioration de l'autonomie alimentaire (ex : <i>production de protéine</i>) • Valorisation de fourrage en tant que culture de vente

Partie-prenantes considérée	Besoins	Gains (hypothèses de départ)
Commune de Torcé, SIAEP des Coëvrons	Maîtrise durable de l'occupation des sols par des systèmes de cultures à faibles pertes en nitrates sous la zone sub-racinaire (luzerne et graminées pérennes avec composante fauche importante).	Amélioration de la qualité de l'eau + création d'une nouvelle dynamique collective intégrée et robuste. Cercle vertueux avec retombées agro-environnementales et économiques locales.

Tableau 7 : Bénéfices techniques, économiques et environnementaux pour l'ensemble des parties prenantes du projet d'unité de méthanisation situé au cœur du BAC de Torcé Viviers en Charnie

Ce travail a fait l'objet de réunions multiples pour que les parties prenantes s'approprient le projet.

Ensuite une première phase s'est concentrée avec le CERFrance Mayenne sur la question relative à la faisabilité technicoéconomique du développement des légumineuses et graminées pérennes sur les exploitations du territoire.

Une seconde phase d'étude et de visites, conduite par le CER et de plusieurs partenaires SOLAGRO, FDCUMA, assistés d'une stagiaire en licence professionnelle « commerce agroalimentaire agrofourniture » a permis :

- d'évaluer le potentiel de fourrage à sécher et du besoin de chaleur,
- d'étudier le marché pour du foin ou bouchon commercialisés
- de déterminer le procédé de séchage et de conditionnement (balles, bouchons,...)

La phase finale de création de la structure gestionnaire et de montage technique, juridique et financier du projet a été engagée puisque le besoin minimum exprimé sur le territoire atteignant le « point vivant » de 1 200 T. MS.

Malgré cet itinéraire collectif innovant, le projet a été stoppé en 2015 par le retrait de nombreux agriculteurs faisant marche arrière pour des raisons d'ordre économique, de répartition de tonnage entre intéressés et sûrement d'autres raisons probablement liées à des facteurs humains et historiques.

Ce projet de territoire aurait *a posteriori* peut-être pu faire l'objet d'un GIEE et faciliter la contractualisation en MAEC exigeant pour certaines l'introduction en 3^{ème} année de 10% de la SAU en légumineuse.....projet qui par ailleurs, pouvait être soutenu par le SIAEP.

SUIVI, EVALUATION DES CONTRATS TERRITORIAUX

Finalité => **7 Suivi, évaluation des contrats territoriaux** Objectif général => Evaluer en fin de contrat l'évolution des pratiques agricoles (dont fertilisation azotée), de l'occupation des sols, des teneurs en nitrates des captages et des eaux superficielles depuis le début de la mise en oeuvre officielle du programme d'action, en 2012 (Année N de référence).

		Degré de réalisation sur les 3 territoires									Remarques		
		Non réalisé			faible			moyen			important		
71	Evaluation interne annuelle	Objectifs opérationnels :		St Pierre s/O. - Sillé			Torcé Viviers en C.			Rég° Chémeré L. R.			
		11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14			
71-1	Suivi de la qualité des eaux de surfaces	Observer les variations des teneurs en nitrates, voir s'il existe des zones particulièrement contributives.									Outils d'analyse à long terme		
71-2	Bilans annuels, tableaux de bords et indicateurs	Effectuer régulièrement un bilan des actions et réorienter certains volets au besoin selon les écarts prévu / réalisé									très riches, quelques manques sur le volet indicateurs, dimensions pluriannuelle ou cartographique perfectibles.		
72	Evaluation externe	Objectifs opérationnels :		St Pierre s/O. - Sillé			Torcé Viviers en C.			Rég° Chémeré L. R.			
		11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14	11/12	12/13	13/14			
72-1	Evaluation externe (2016)	Regard extérieur sur la stratégie de mise en oeuvre et la gouvernance, l'adéquation entre moyens et résultats. Orientations pour la suite.									pour mémoire		

✓ **Suivi de la qualité des eaux de surface.**

Pour l'ensemble des BAC, la réalisation d'analyses en nitrates sur un réseau de points de mesure est réalisée tous les 15 jours afin de mieux comprendre les variations des teneurs annuelles en différentes zones et de mettre en évidence des différences de réactions aux évènements pluvieux entre différentes zones de chaque BAC.

Les résultats présentés dans les bilans annuels sont illustrés de cartes, courbes et commentaires analytiques au regard des évènements pédoclimatiques. **Ces mesures sont des outils d'analyse à long terme** et permettent aux Syndicats d'eau d'avoir des informations ponctuelles sur des points précis ; ils permettent d'évaluer à différents endroits la pollution des eaux de surface des différents bassins, et de voir l'évolution dans le temps. La relation eaux de surface / eaux de captage n'est pas directe et ces mesures invitent à une certaine précaution.

✓ **Bilans annuel, tableaux de bords et indicateurs**

Ces bilans sont assez complets et moins renseignés sur le Sud en lien probablement avec le turn over récurrent des animateurs sur ce secteur. La comparaison pluriannuelle permettant de dégager des chroniques ou évolutions n'est pas évidente, obligeant le lecteur à se reporter sur chaque rapport, les prochaines éditions annuelles mériteraient une consolidation pluriannuelle plus marquée et assortie de davantage de cartes.

412- BILAN FINANCIER

CONTRAT TERRITORIAL DE ST PIERRE SUR ORTHE ET TORCE VIVIERS EN CHARNIE

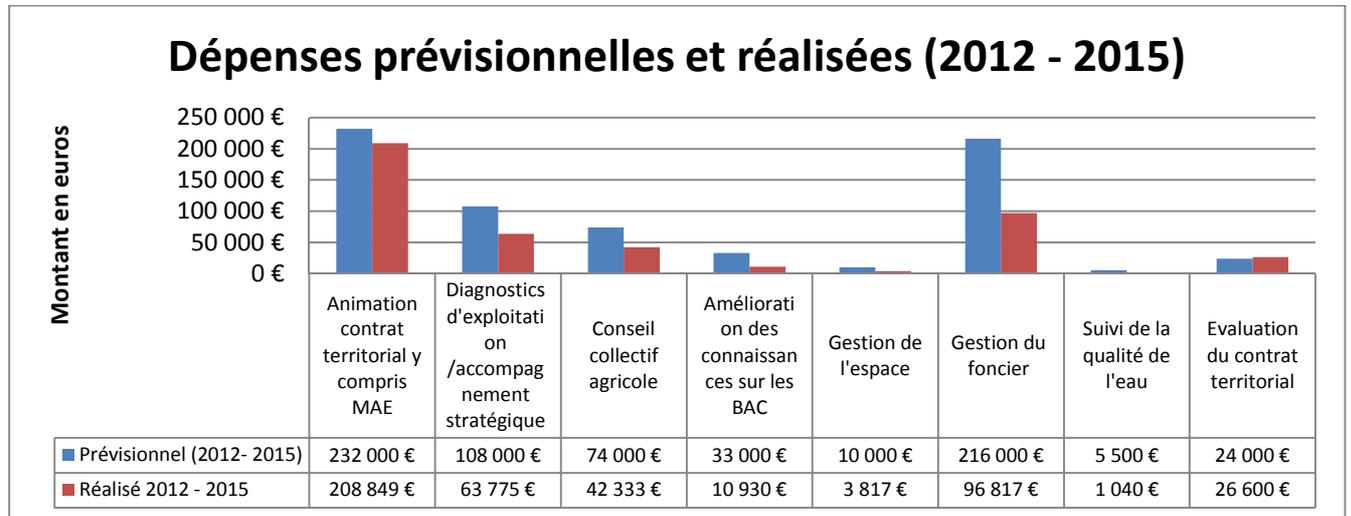


Figure 2 : Dépenses prévisionnelles et réalisées, contrat territorial de St Pierre sur Orthe et Torcé Viviers en Charnie

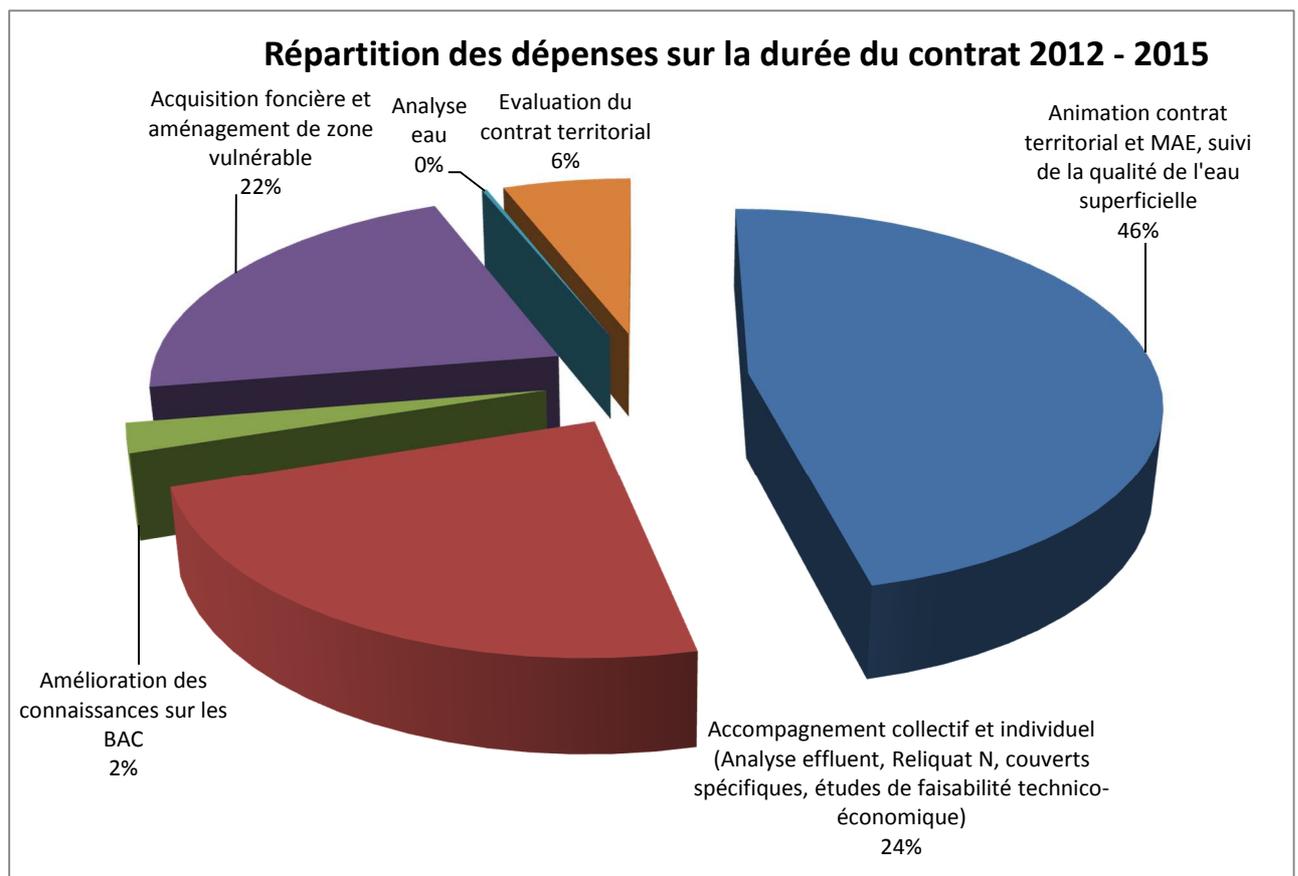


Figure 3 : Répartition des dépenses sur la durée du contrat 2012 – 2015, contrat territorial de St Pierre sur Orthe et Torcé Viviers en Charnie

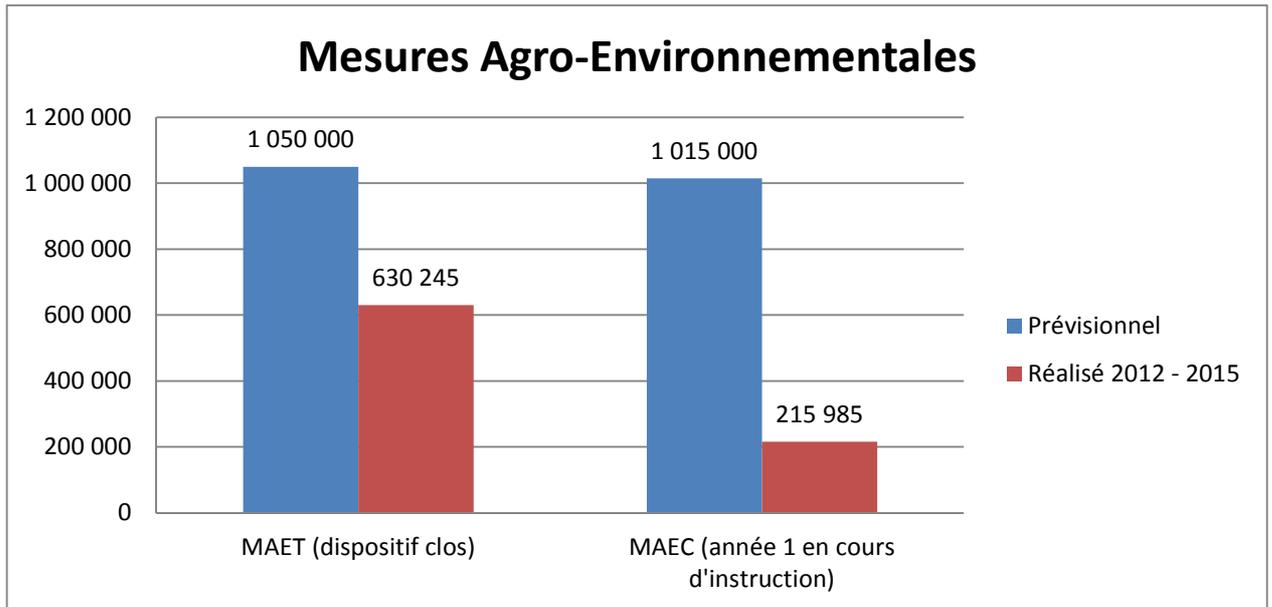


Figure 4 : Dépenses prévisionnelles et réalisées sur le volet MAET, contrat territorial de St Pierre sur Orthe et Torcé Viviers en Charnie

CONTRAT TERRITORIAL DE LA REGION DE CHERE LE ROI

Dépenses prévisionnelles et réalisées captage Chémeré

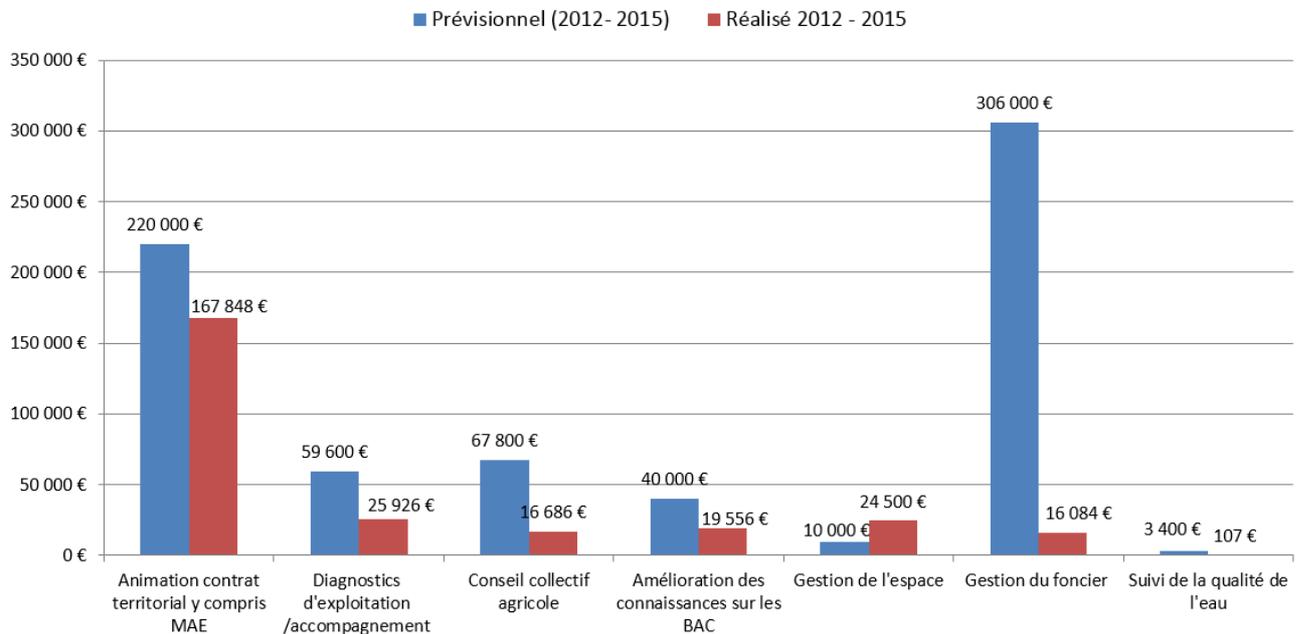


Figure 5 : Dépenses prévisionnelles et réalisées, contrat territorial de la région de Chémeré Le Roi

Répartition des dépenses captage Chémeré 2012-2015

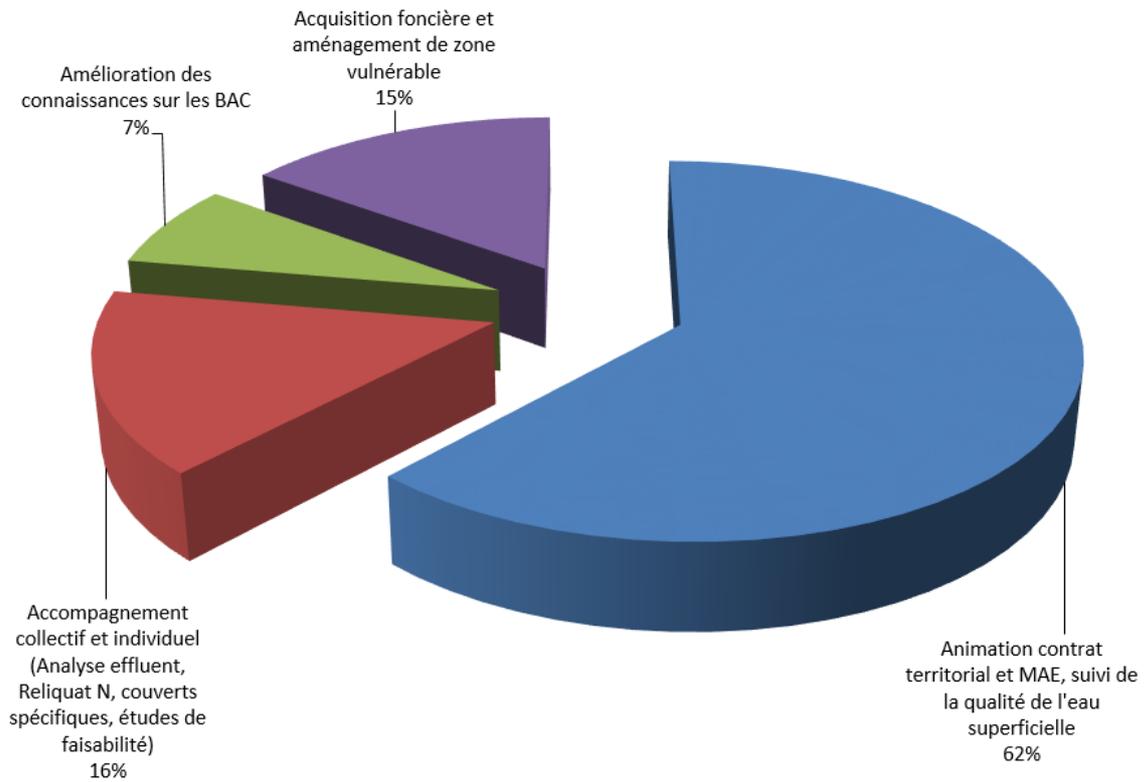


Figure 6 : Répartition des dépenses sur la durée du contrat 2012 – 2015, contrat territorial de la région de Chémeré Le Roi

Mesures Agro-Environnementales captages Chémeré

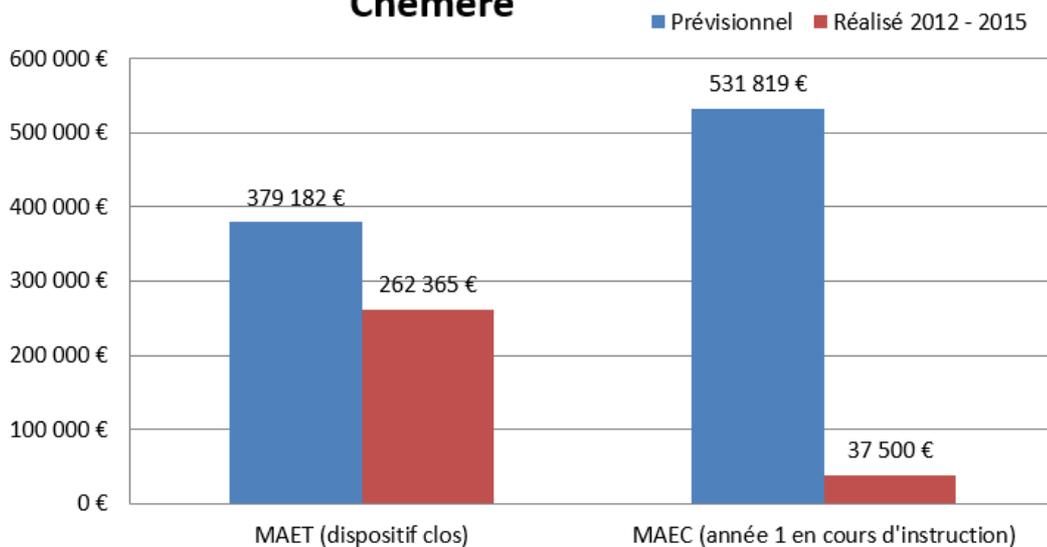


Figure 7 : Dépenses prévisionnelles et réalisées sur le volet MAEt, contrat territorial de la région de Chémeré Le Roi

42- ANALYSE DES RESULTATS : EFFICACITE ET IMPACTS

421- RESULTAT SUR LA QUALITE DES EAUX BRUTES SOUTERRAINES

Tableau de synthèse, atteinte des objectifs 2015

Secteur de Cheméré le Roi	Secteur de St Pierre sur Orthe	Commune de Torcé Viviers en Charnie
Surface de 1500 ha, 35 exploitants agricoles	Surface de 1500 ha, 39 exploitants agricoles	Surface de 2 300 ha 37 exploitants agricoles
<p>4 captages</p>	<p>3 captages</p>	<p>1 captage</p>
<p>Grand Rousson Tendances à la baisse mais concentrations élevées > 50</p>	<p>Vaubourgeuil : Dépassement fréquent du seuil de 50 mg/l depuis octobre 2015</p>	<p>La Houberdière Objectifs atteints</p>
<p>Moulin de Rousson Objectifs atteints</p>	<p>Ormeaux Atteinte des objectifs sur le maintien, pas sur l'infléchissement</p>	
<p>Ecrille atteinte partielle des objectifs (moyenne autour de 40 mg/l)</p>	<p>Tertre-Suhard atteinte des objectifs sur le maintien, pas sur l'infléchissement</p>	
<p>Fortinière Tendances à la baisse mais concentrations élevées > 50</p>		

Tableau 8 : tableau de synthèse, atteinte des objectifs 2015

Les parties ci-après précisent les résultats qui ont conduit à ces conclusions pour chacun des captages.

Captage de Vaubourgueil (Territoire de St Pierre sur Orthe)

L'évolution régulière des teneurs en nitrates observée jusqu'en 2010 s'est ralentie. On note, toutefois, des dépassements de plus en plus réguliers des 50 mg/l ces 6 derniers mois.

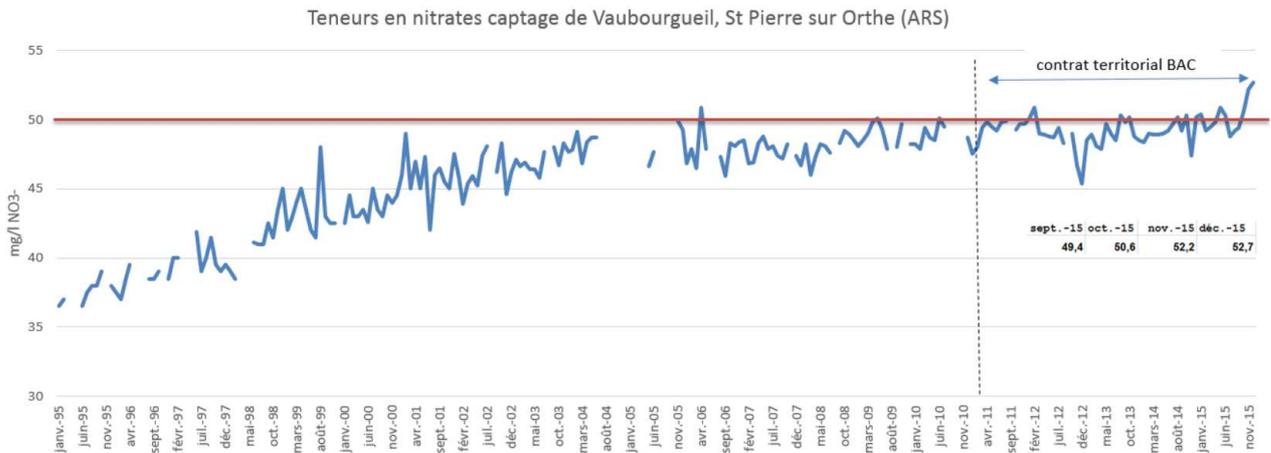


Figure 8 : Teneurs en nitrates captage de Vaubourgueil, St Pierre sur Orthe (ARS)

Rappel des objectifs du contrat pour 2015 : « Non dépassement de 50 mg/l et infléchissement des concentrations du captage de **Vaubourgueil** ».

Résultat factuel : **Objectifs non atteints du fait du dépassement des 50 mg/l plus fréquent en fin de contrat.**

Captage de Tertre Suhard et Ormeaux (Territoire de St Pierre sur Orthe) :

Pour les Ormeaux nous observons un maintien autour de 43 mg/l (oscillation entre 30 et 44 mg/l)

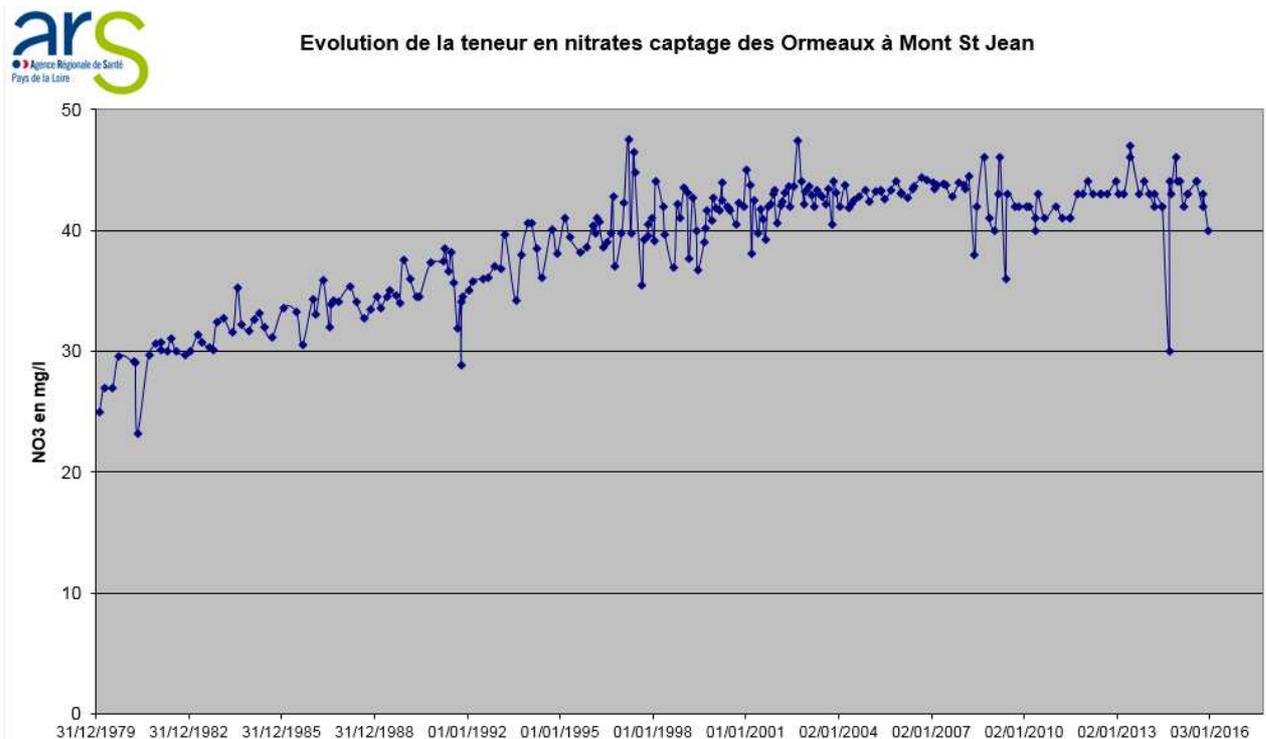


Figure 9 : Teneurs en nitrates captage des Ormeaux à Mont St Jean (ARS)

Pour Terre-Suhard, les concentrations oscillent entre 29 et 36 mg/l, soit des teneurs stables sur 2012-2015.

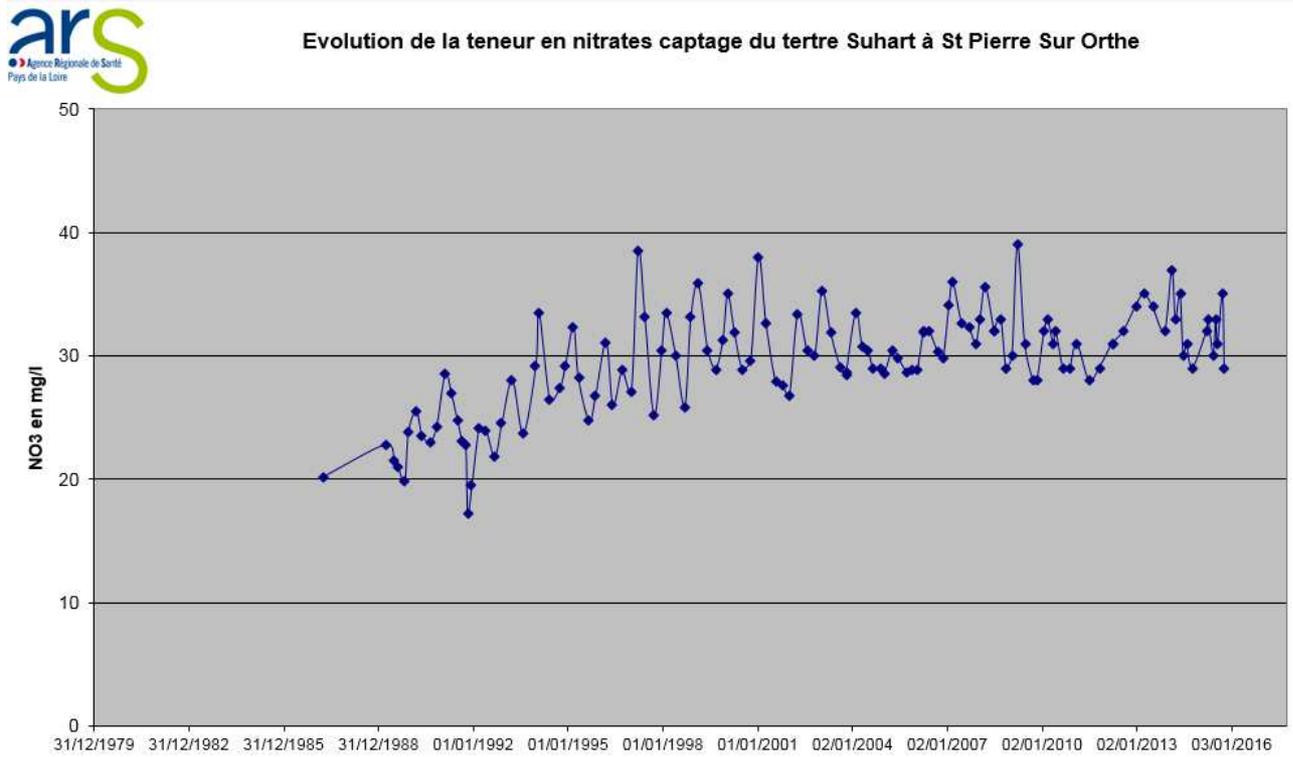


Figure 10 : Teneurs en nitrates captage du Tertre-Suhard à St Pierre sur Orthe (ARS)

Rappel des objectifs du contrat pour 2015 : « Maintien et idéalement infléchissement des concentrations Terre Suhard et Ormeaux ». Objectifs atteints en termes de maintien mais pas d'infléchissements significatifs.

Captage de la Houleberdière (Territoire de Torcé Viviers en Charnie) :

Malgré un léger dépassement non significatif en janvier 2014 (50,4 mg/l), les concentrations présentent une baisse régulière tout au long de l'année et oscillent autour de 33 mg/l.

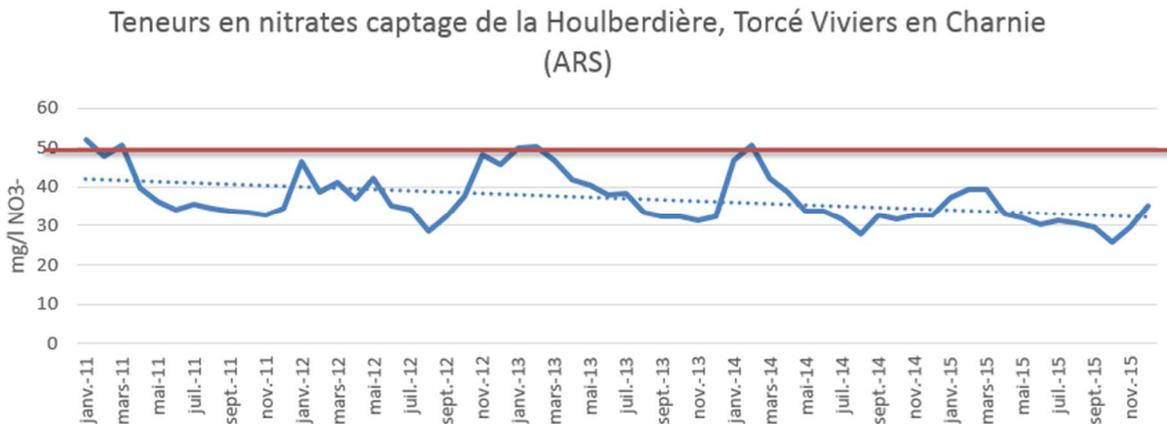


Figure 11 : Teneurs en nitrates captage de la Houleberdière à Torcé Viviers en Charnie (ARS)

Rappel des objectifs du contrat pour 2015 : « Non dépassement de 50 mg/l NO₃ et infléchissement des concentrations de la **Houlberdière** ».

Atteinte des objectifs avec effet carrière (mais pas seulement).

Ci-contre le point de suivi de l'eau souterraine dans un puits situé en amont du captage sur l'aire d'alimentation d'origine non influencé par la réinjection montre une amélioration.

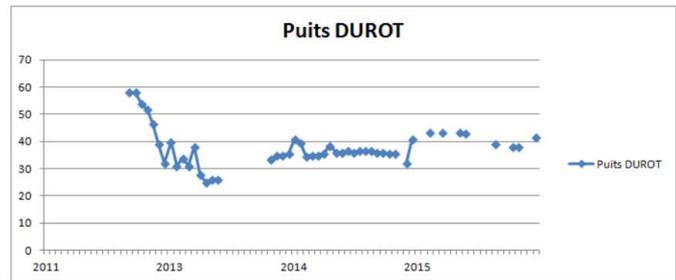


Figure 12 : Teneurs en nitrates du puits Durot, point en amont du captage de l'AAC de Torcé Viver en charnie, non influencé par la réinjection de la carrière de la Jametière

Captages du Grand Rousson, du moulin de Rousson, de l'Ecrille, et de la Fortinière (Territoire de la région de Chéméré Le Roi)

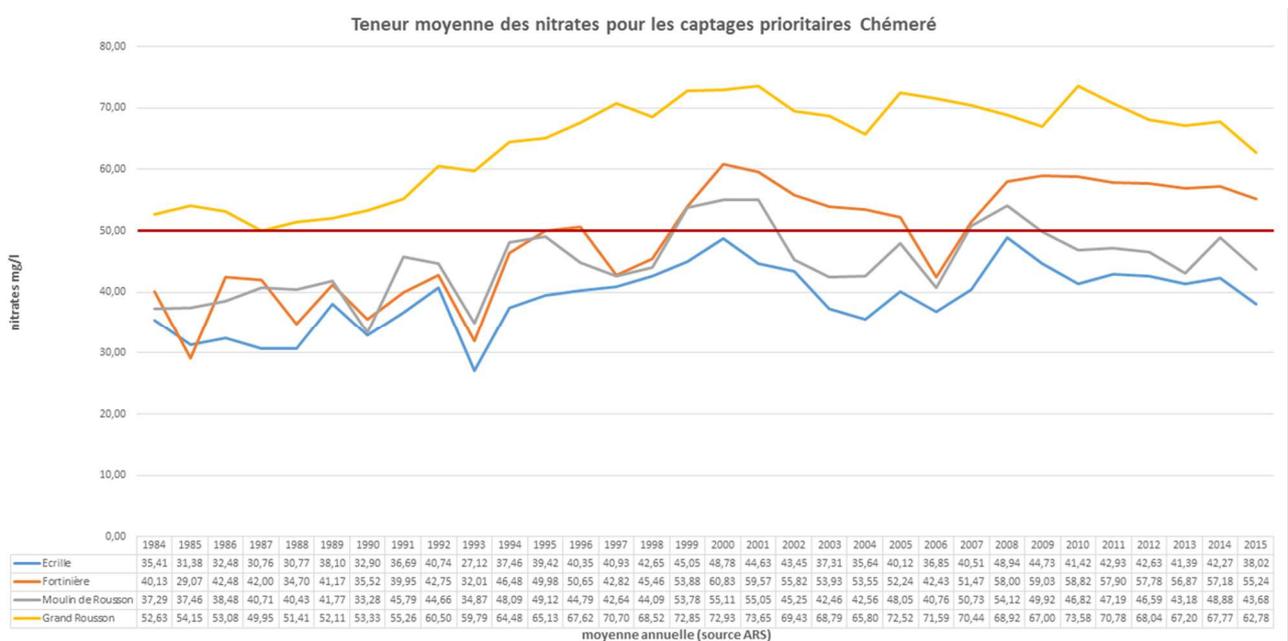


Figure 13 : Teneurs en nitrates des captages du Grand Rousson, du moulin de Rousson, de l'Ecrille, et de la Fortinière (ARS)

Rappel des objectifs du contrat pour 2015 :

- « Maintenir de manière pérenne un taux inférieur à 50 mg/l sur le captage de l'**Ecrille**, en restant aux alentours des 30 mg/l, voire au-dessous » ; **Atteinte partielle des objectifs** (plutôt autour de 40).
- « Limiter au maximum voire de supprimer les pics au-dessus de 50 mg/l pour le captage du **Moulin de Rousson** » ; **Atteinte des objectifs**
- « Infléchir les teneurs en nitrates sur les deux autres captages de la **Fortinière**, et du **Grand Rousson** de manière pérenne, avec un objectif à moyen/long terme de descendre en dessous des 50 mg/l » ; **Tendances à la baisse mais concentrations élevées > 50.**

422- RESULTAT SUR LA QUALITE DES EAUX DE SURFACES

Rappel des objectifs du contrat pour 2015 « Le relevé 2012 des teneurs en nitrates des eaux superficielles en une quinzaine de points sur chacun des territoires représente l'état zéro. L'objectif est d'amorcer une baisse durable de ces valeurs. »

Les résultats présentés dans les bilans annuels sont illustrés de cartes, courbes et commentaires analytiques au regard des événements pédoclimatiques. **Ces mesures sont des outils d'analyse à long terme** et permettent aux Syndicats d'eau d'avoir des informations ponctuelles sur des points précis ; ils permettent d'évaluer à différents endroits la pollution des eaux de surface des différents bassins, et de voir l'évolution dans le temps. La relation eaux de surface / eaux de captage n'est pas directe et ces mesures invitent à une certaine précaution, il est difficile de conclure à l'atteinte des objectifs sur cette courte période.

423- RESULTATS EN TERME DE MOBILISATION

Le niveau de mobilisation des exploitants agricoles dans le programme d'action en 2012 devait déterminer l'activation de la procédure ZSCE ou a contrario le maintien de la démarche actuelle reposant sur la bonne volonté des agriculteurs, sans objectifs contractuels, définis par arrêté préfectoral. Ils peuvent en l'occurrence être considérés comme des « indicateurs stratégiques » à la signature des contrats territoriaux.

St Pierre sur Orthe & Torcé Viviers en Charnie

Actions identifiées comme indicatrices de mobilisation en 2012 (comité technique 11/12/2011)

Indicateurs de mobilisation 2012	Territoire de Torcé Viviers en Charnie	Territoire de Saint Pierre sur Orthe	Observations
Réalisation PPAE : 60% des agriculteurs	63%	59%	
Contractualisation MAET : 50% des exploitants et de la SAU	47% des exploitants et 25% de la SAU	23% des exploitants et 15% de la SAU	Ces indicateurs sont quasiment atteints en cumulant tout type de contrat AE type MAER, PHAE et AB
Utilisation d'au moins 1 outil de pilotage de la fertilisation : 80% des exploitants	48%	52%	Seuls sont recensés les exploitants connus pour utiliser ces outils dans le cadre de la démarche du SIAEP
Engagement des agriculteurs dans au moins 1 démarche	70%	70%	

BAC région de Chéméré Le Roi

Actions retenues	Etat Novembre 2012
Diagnostics individuels	21 diagnostics réalisés 2 avec bon de commande à lancer pour campagne 2013
MAET	15 exploitants se sont engagés en MAET (50%) 192 ha sont contractualisés en MAET à enjeu eau (non compté les MAER et MAET Natura 2000)
Utilisation d'outils d'aide à la décision (Analyses de reliquats azoté, d'effluents, Pesées de colza,...)	20 exploitants = 70% d'engagés dans au moins 1 outil d'analyse
Exploitants agricoles ayant engagé au moins une démarche dans le cadre du programme d'action (2)	28/37 = 75%

Tableau 9 : Valeurs des indicateurs de mobilisation pour les 2 contrats territoriaux

Les actions identifiées en 2012 comme indicatrices de la mobilisation des acteurs ont été globalement bien suivies et par conséquent ont permis de poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions sur la base du volontariat.

En complément des chiffres ci-dessus, l'analyse du degré de mobilisation à partir des éléments tirés de la partie « 411 - Bilan factuel et analytique des actions mises en œuvre » permet de dégager les grandes tendances suivantes :

- **Amélioration des connaissances sur les BAC**

Une appropriation progressive des composantes explicatives des pressions agricoles par l'intermédiaire des réseaux de parcelles de reliquats azotés et interprétations agronomiques associées, que ce soit par approche collective ou individuelles.

- **Conseil et pilotage de la gestion de l'azote**

Une mobilisation régulière de divers outils tels reliquats azotés (individuellement), pesées de colza, analyses d'effluents, pesées d'épandeurs, mais toutefois plus rares concernant la gestion des prairies. Une expérimentation à grande échelle sur l'implantation de couverts végétaux multi-espèces, particulièrement déployée sur les Bac de St Pierre sur Orthe.

- **Plans Personnalisés d'Accompagnement de l'Exploitation Agricole & dispositif MAEt**

Sur le plan quantitatif, ces résultats sont globalement satisfaisants en termes d'engagement au regard des objectifs initiaux presque atteints. Une contractualisation significative de contrat MAEt mais une crainte générale à court terme lié au nouveau cadre des MAEc (conditions d'éligibilité et cahier des charges).

- **Accompagnement stratégique des exploitations**

Des tentatives avortées sur Chémeré Le Roi et St Pierre sur Orthe autour du développement des agrosystèmes économes en intrants.

Une mobilisation collective remarquable autour d'un projet innovant de développement de luzerne sur le territoire de Torcé Viviers en Charnie qui pour l'instant a été mise en dormance. Le revers de ce projet chronophage est peut-être *a posteriori* d'avoir laissé de côté certains exploitants non concernés par celui-ci, néanmoins ce choix est totalement cohérent en termes de retour sur investissement prévisionnel pour la préservation de la ressource en eau, la performance économique des exploitations et la dynamique de groupes.

424- RESULTATS SUR L'EVOLUTION DES PRESSIONS AGRICOLES

Un certain nombre d'indicateurs de suivi et d'évaluation ont été définis pour mesurer l'évolution des pressions sur le territoire, complémentairement aux indicateurs de mobilisation et de résultats. Ces indicateurs doivent être renseignés en collaboration avec les services de la DDT 53 et 72, l'ARS et les syndicats d'eau.

Les valeurs des indicateurs consignés dans les bilans annuels sont issues de données multi-départementales dont le niveau de précision ne permet pas de tirer des enseignements pertinents à l'échelle des différents BAC (ces données sont absentes concernant les BAC de la région de Chémeré Le Roi).

Cela nous amène à nous interroger à plusieurs niveaux :

- Vouloir établir un tableau de bord avec les indicateurs de pressions trop difficiles à collecter ou selon un niveau d'agrégation qui s'éloigne de l'échelle BAC/exploitations/parcellaire agricole amène soit à en réduire le nombre et sélectionner parmi eux les plus pertinents, soit à revoir la maille géographique mais dans le cadre d'un processus de collecte et de traitement prédéfinis et pour lequel chaque fournisseur de données s'engage à les produire pluri-annuellement.

- La possibilité de renseigner ces indicateurs de pression *a posteriori* sur la période 2012-2013-2014-2015, avec le concours des partenaires prescripteurs et institutionnels qui disposent logiquement de bases de données suffisamment renseignées pour y parvenir. Une future charte d'engagement des prescripteurs, à ce stade non concrétisée, aurait probablement la portée d'y contribuer efficacement.

5- EVALUATION SUR LE PLAN STRATEGIQUE

51- ANIMATION ET PARTENARIATS

511- ANALYSE FACTUELLE DU REALISE

ANIMATION

Les contrats territoriaux 2012-2015 pour la reconquête de la qualité de l'eau des captages souterrains de Saint-Pierre-sur-Orthe et la région de Chéméré-le-Roi prévoient chacun pour l'animation l'équivalent d'un temps plein – dont il est précisé sur Saint-Pierre qu'il se répartit entre l'animatrice et la secrétaire du SIAEP, ainsi qu'un budget de fonctionnement.

Le turn-over des animateurs a été important sur le territoire de la région de Chéméré-le-Roi, puisque quatre personnes différentes ont assuré l'animation du contrat depuis le lancement de la démarche. L'animateur actuel est présent depuis septembre 2014 ; son temps de travail a évolué, passant de 50% à 80% en janvier 2015 suite à l'exigence de l'Agence de l'Eau. Cette dernière a considéré que la dernière année du contrat territorial ne pouvait s'apparenter à « une baisse de régime en termes d'animation ». Cette position a reposé sur des constats suivants :

- Les leviers mobilisables étaient jusqu'à présent insuffisamment mobilisés, une inertie tendancielle se constatait par une mobilisation faible, voire décroissante des agriculteurs au sein du dispositif.
- L'animation est par expérience considérée comme un facteur clé de succès sur des dispositifs et contextes de ce type.

L'animateur bénéficie par ailleurs d'une centaine d'heures de secrétariat.

L'animation s'est à l'inverse avérée beaucoup plus stable sur le territoire de Saint-Pierre-sur-Orthe, l'animatrice actuelle étant présente depuis 2011, sur un contrat à 90%

Le temps de travail des animateurs se partage de la manière suivante sur les deux territoires:

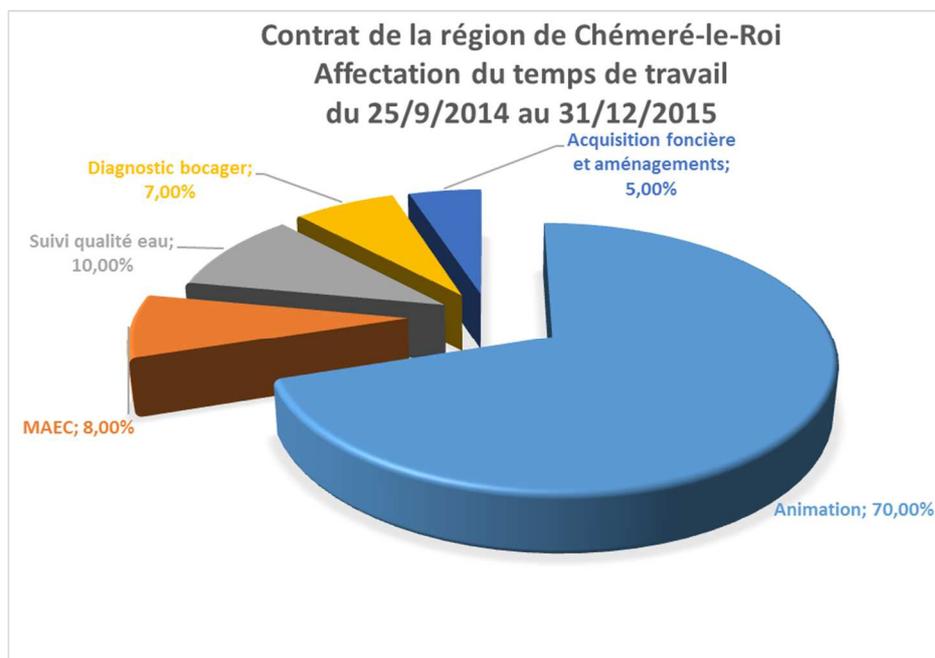


Figure 14 : Affectation du temps de travail, animation contrat de la région de Chéméré Le roi (2014-2015)

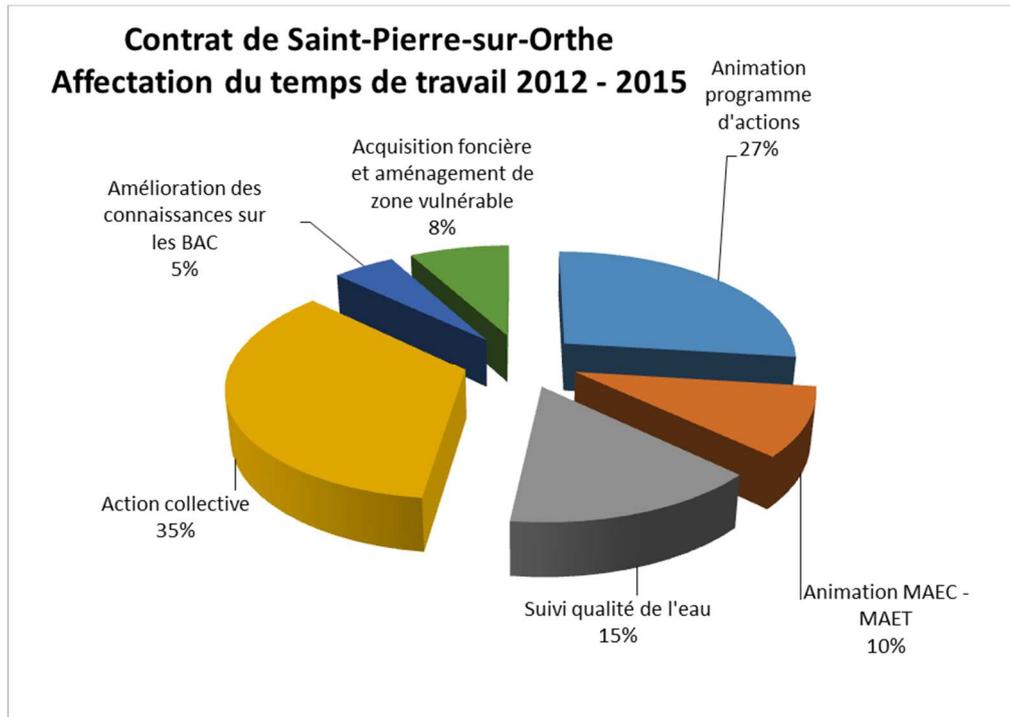


Figure 15 : Affectation du temps de travail, animation contrat de St Pierre sur Orthe (2012-2015)

L'animation du programme d'action comprend :

- la construction des actions,
- les demandes de financement et le suivi budgétaire,
- la rédaction du bilan annuel,
- la formation et la documentation,
- les réunions techniques et syndicales,
- sur le territoire de Saint-Pierre-sur-Orthe, la communication, avec la rédaction d'un bulletin d'information annuel,
- pour la Région de Chéméré-le-Roi, l'amélioration de la connaissance du territoire (réalisation de cartes) et les rencontres avec les acteurs locaux.

L'animation du dispositif MAET et MAEC recouvre :

- l'analyse territoriale et l'écriture du Projet Agro-Environnemental et Climatique, la rédaction des compléments apportés aux cahiers des charges et aux notices,
- l'animation au sens propre (réunions, rencontres individuelles),
- la communication,
- le suivi des MAE.

Enfin, le suivi de la qualité de l'eau consiste à réaliser :

- sur le territoire de la région de Chéméré-le-Roi, les prélèvements sur 24 points et la mesure du taux de nitrates au nitramètre tous les 15 jours, ainsi que la mise en place d'un suivi des points d'eau souterrains,
- sur le territoire de Saint-Pierre-sur-Orthe, les prélèvements sur 20 points et la mesure du taux de nitrates au nitramètre.

INFORMATION, COMMUNICATION

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de réunions de pilotage et de suivi, de travail, et d'information et de communication organisées à l'initiative des animateurs, afin de mener à bien les programmes des captages. Ce bilan est incomplet sur la région de Chémeré-le-Roi, en raison du turn-over et du travail à temps partiel de l'animateur.

	Comité technique ou de pilotage		Agriculteurs		Partenaires techniques et institutionnels	
	CLR	SPO	CLR	SPO	CLR	SPO
2012	3*	3*	3	4	16	18
2013	2	2	?	7	?	8
2014	0	0	?	14	?	18
2015	1	2	4	8	3	8

*dont signature officielle du contrat territorial

Tableau 10 : nombre de réunions de pilotage et de suivi, de travail, et d'information et de communication organisées à l'initiative des animateurs

Le nombre important de réunions agricoles animées en 2014 dans le cadre du contrat de saint-Pierre-sur-Orthe s'explique notamment par le projet de l'unité de séchage de luzerne, qui a fortement mobilisé l'animatrice et l'ensemble des acteurs.

512- REGARDS DES ACTEURS

Les acteurs locaux dans leur diversité s'accordent à reconnaître la qualité du travail réalisé par les animateurs actuels sur les deux territoires.

Le travail de longue haleine et la posture de l'animatrice de Saint-Pierre-sur-Orthe (capacité à communiquer et échanger avec tous les agriculteurs, y compris les plus critiques, pour lever les freins au changement) et en particulier le projet ambitieux de séchage de la luzerne sur Torcé Vivier en Charnie, sont particulièrement valorisés.

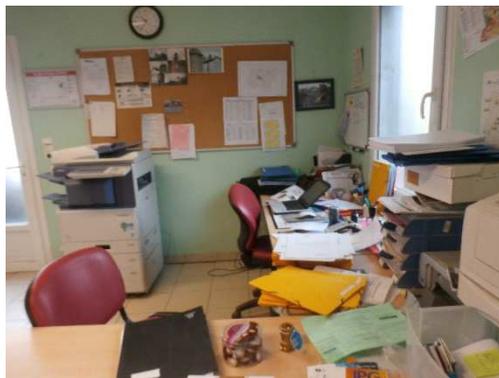
La présence sur le terrain de l'animateur de la région de Chémeré-le-Roi est appréciée.

Certains considèrent que les moyens mis à disposition sur les captages sont importants, au regard du nombre d'agriculteurs concernés sur les différents bassins d'alimentation des captages.

Plusieurs parties prenantes soulignent les difficultés que les animateurs rencontrent dans l'exercice de leurs missions, en particulier :

- les conditions matérielles spécifiquement à St Pierre sur Orthe

3 techniciens dédiés au réseau AEP partagent un unique bureau avec l'animatrice. Ces conditions sont parfois bruyantes (dont photocopieur) et entravent la capacité de concentration. Ces conditions occasionnent une certaine gêne en matière de d'accueil et de confidentialité remarquée et signalée par certains agriculteurs.



- les conditions contractuelles se traduisant par des contrats précaires en réponse à plusieurs contraintes spécifiques aux Maîtres d'Ouvrages (réforme territoriale et manque de visibilité), sur des durées parfois très courtes, et un temps de présence temporairement sous dimensionnés eu égard aux attentes des financeurs pour la fin de contrat de la région de Chéméré Le Roi.
- Parfois aussi le manque de soutien politique et de manière plus générale l'adversité du monde agricole. Dans ce contexte, l'animateur est quelquefois perçu comme un contrôleur.

L'ensemble de ces contraintes font de l'animateur un professionnel relativement isolé dans son travail.

Concernant la communication et l'information, elle semble globalement bien perçue, même si les agriculteurs persistent à la considérer insuffisante. De manière plus précise, quelques déficits sont relevés :

- un manque de communication sur les résultats de l'évolution de la qualité de l'eau brute souterraine des différents captages, notamment sur la région de Chéméré-le-Roi. D'ailleurs, ces informations sont absentes des bilans annuels qui focalisent sur les eaux de surfaces.
- un manque d'information ciblée vers les partenaires techniques, relevé par certains prescripteurs sur le territoire de Saint-Pierre-sur-Orthe. Si ces derniers se sentent tout de même informés, ils considèrent qu'ils auraient pu être davantage relays du programme d'actions avec ce surplus informatif.

En complément de ces remarques générales et afin de garder la traçabilité des retours issus en particulier des entretiens perceptifs et des ateliers participatifs, des éléments complémentaires figurent dans les réponses aux questions évaluatives, en particulier en partie 63 « animation, mobilisation, information ».

52- GOUVERNANCE

521 - DESCRIPTIF DU SYSTEME DE GOUVERNANCE

Deux contrats coexistent sur les huit captages prioritaires dits « Grenelle » de l'Est mayennais, pour la mise en œuvre des programmes de lutte contre les pollutions diffuses.

Le premier, porté par le SIAEP de Saint-Pierre-sur-Orthe, intègre :

- les trois captages de la région de Saint-Pierre-sur-Orthe, à savoir Vaubourgueil, Tertre-Suhard (appartenant au SIAEP de Saint-Pierre-sur-Orthe) et les Ormeaux (appartenant au SIAEP de Sillé-le-Guillaume), qui s'étendent sur une surface totale de 1500 ha et concernent 39 exploitants,
- un captage sur la commune de Torcé Viviers en Charnie, la Houlberdière, qui couvre 2300 ha et concerne 37 exploitants agricoles, en gestion directe de la commune jusqu'en 2014.

La gestion du captage de la Houlberdière a été transférée au SIAEP des Coëvrons au 1er janvier 2015.

Le second, porté par le SIAEP de la région de Chémeré-le-Roi, implique quatre captages de la région de Chémeré-le-Roi, à savoir :

- Le Grand Rousson (SIAEP de Ballée) et Le Moulin de Rousson (SIAEP de Cossé-en-Champagne) d'une part,
- la Fortinière (SIAEP de la région de Chémeré-le-Roi) et l'Ecrille (SIAEP de Meslay Ouest-La Cropte) d'autre part,

pour une surface totale de 1 550 ha et concernant 35 exploitants agricoles.

Pour chacun des contrats, **un SIAEP « chef de file » a été identifié**, qui agit et engage sa responsabilité pour le compte de l'ensemble des SIAEP. Les relations entre le SIAEP porteur et les autres n'ont pas été formalisées, il n'existe pas de groupe d'élus se faisant les relais locaux des SIAEP porteurs. Ces relations s'avèrent donc plus ou moins importantes et aisées selon les secteurs. Sur le secteur de Chémeré-le-Roi, les différents SIAEP gardent une relative autonomie, notamment pour ce qui concerne les relations avec les acteurs de terrain, le président du SIAEP de Chémeré-le-Roi ne se sentant pas la légitimité d'intervenir en lieu et place de ses pairs. Les relations semblent plus intégrées sur Saint-Pierre-sur-Orthe, avec des échanges relativement réguliers entre les présidents du SIAEP de la région de Saint-Pierre-sur-Orthe et celui de Sillé-le-Guillaume. La question des relais a été résolue de manière différente à Torcé-Viviers-en-Charnie, avec la présence dès le départ d'agriculteurs élus municipaux dans le groupe de travail agricole. Avec le transfert de la gestion du captage de la Houlberdière au SIAEP des Coëvrons, le risque d'un manque de relais pourrait émerger.

Les contrats territoriaux prévoyaient la création d'un comité de pilotage par territoire (services de l'Etat - DDT, ARS, DREAL -, Conseils départementaux de la Mayenne et de la Sarthe, SAGE Sarthe aval et Sarthe amont, Chambre d'agriculture de la Mayenne, Agence de l'eau Loire-Bretagne, représentants des exploitants agricoles). Dans les faits, au lancement du programme, **un comité de pilotage unique, commun aux deux contrats**, a été constitué, rassemblant les financeurs et partenaires et les SIAEP. Il s'est réuni à deux reprises, la dernière réunion ayant eu lieu le 17 mai 2013, puis a été abandonné. Un comité technique, composé des techniciens de ces mêmes organismes, a également existé. Il a été relayé par un comité de suivi, mis en place pour l'évaluation conjointe des deux contrats territoriaux le 27 février 2015.

Concernant les agriculteurs, différents types d'instances ont été distingués au démarrage du programme :

- l'ensemble des agriculteurs concernés sur chacun des quatre secteurs d'aires d'alimentation des captages (Saint-Pierre-sur-Orthe, Torcé-Viviers-en Charnie, Saulges, La Bazouge de Chémeré),
- un groupe de travail agricole à Torcé-Viviers-en Charnie,
- un groupe de travail agricole de Saint Pierre sur Orthe
- un groupe de travail commun aux territoires sur des thématiques très ponctuelles (ex : réflexion sur l'évolution de la réglementation en faveur des vaches allaitantes et de l'herbe)

Très rapidement, les réunions agricoles ont été communes aux deux secteurs de Saulges et La Bazouge de Chémeré.

Plus tard, deux réseaux reliquat, rassemblant les agriculteurs faisant des mesures de reliquats, un au nord, l'autre au sud, ont été formés. Un groupe de travail relatif au projet d'une unité de séchage de luzerne a également fonctionné sur Torcé-Viviers-en Charnie.

Aujourd'hui, des réunions agricoles sont organisées ponctuellement sur les trois secteurs, ouverts à tous les agriculteurs sans distinction. Seul un groupe de travail continue de fonctionner sur la commune de Torcé-Viviers-en-Charnie. Restreint mais très diversifié dans les systèmes de production représentés, il souffre néanmoins d'un lent processus d'érosion. A Saint-Pierre-sur-Orthe, la mobilisation collective touche aujourd'hui surtout les opposants ; En complément, une approche individuelle des agriculteurs est conduite par l'animatrice.

A Saint-Pierre-sur-Orthe, l'Association de défense des agriculteurs du bassin de l'Orthe regroupe depuis 2011 les agriculteurs opposés à la démarche. Elle a été à l'initiative de quelques réunions consacrées au programme des captages, destinées aux agriculteurs ou aux élus.

Aucune autre instance n'a été instaurée sur les territoires.

Les **principaux prescripteurs** accompagnant les agriculteurs des aires d'alimentation des captages sont conviés à des réunions d'information ponctuelles ou rencontrés individuellement au gré des besoins.

Il s'agit des organismes suivants :

- les centres de gestion agricole : CER Mayenne-Sarthe et CEFIGA,
- les organismes para-agricoles : Contrôle laitier (CLASEL), Chambre d'agriculture, CIVAM agriculture durable et Bio,
- les coopératives : Agrial, Cooperl, CAM,
- les négociants : AMC, AGRIDUO

Ils ne sont pas structurés en groupe des prescripteurs, ni officiellement engagés sous la forme d'une charte par exemple.

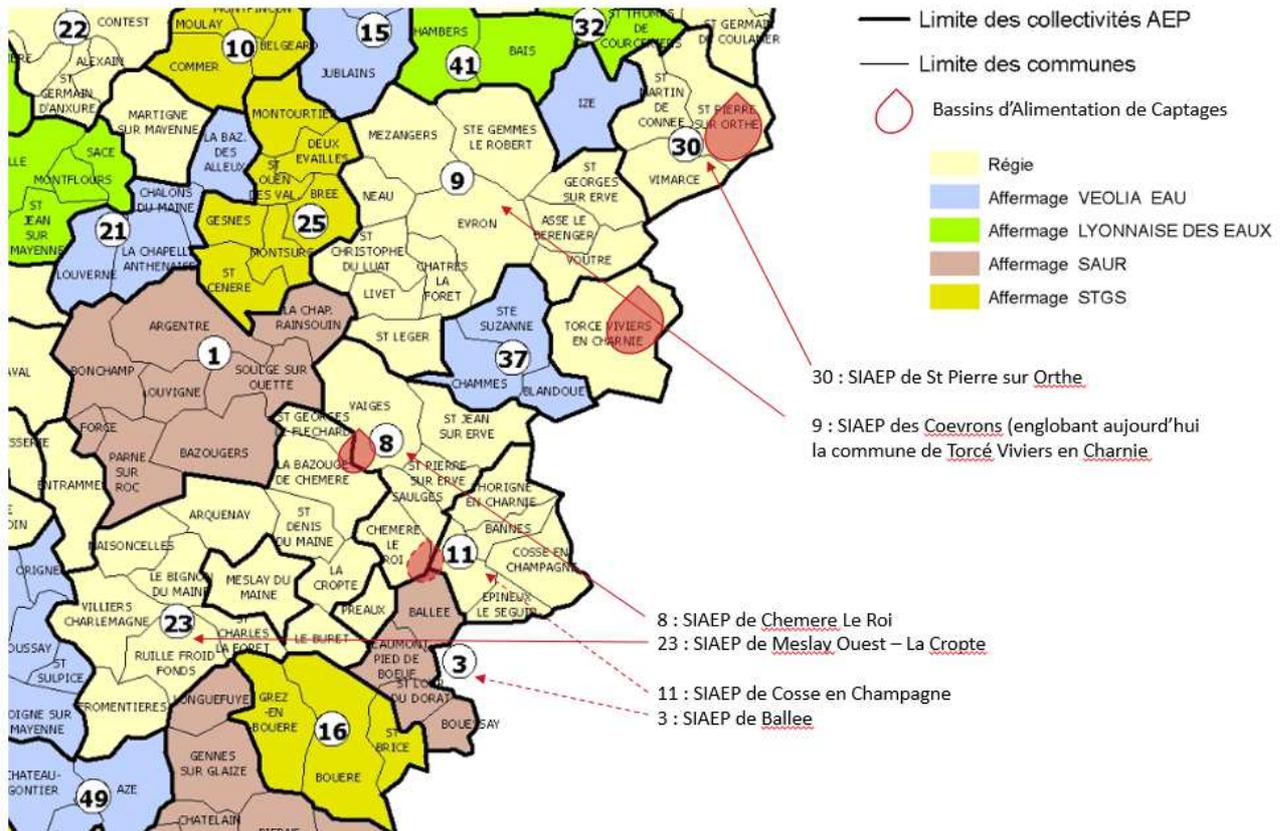
La société civile n'est pas impliquée dans les contrats.

A noter que de nombreuses actions ont été menées conjointement par les animateurs des deux contrats (implantation de couverts végétaux multi-spécifiques, évaluation des contrats) qui se concertent en amont et en aval des réalisations pour en faire un retour d'expériences.

522 – LES EVOLUTIONS RECENTES ET TENDANCIELLES ET LES IMPACTS ASSOCIES

Dans le cadre de la réforme territoriale, la structuration de la compétence eau potable et assainissement est appelée à évoluer fortement d’ici quelques années.

Si le transfert du captage de la Houlberdière à Viviers-Torcé-en Charnie au 1^{er} janvier 2015 était motivé surtout par des raisons techniques, l’agrandissement du SIAEP de Saint-Pierre-sur-Orthe début 2016, passant de quatre à sept communes⁵, s’inscrit pleinement dans la perspective de la réforme territoriale.



Carte 5 : Collectivités distributrice en eau potable, structuration 2014 avant SDCI 2015/2016

La mise en œuvre de la loi NOTRE va en effet entrainer à court terme un bouleversement important de la structuration du territoire, avec la disparition des SIAEP. Depuis le démarrage de notre étude évaluative (Novembre 2015), deux scénarios ont été évoqués pour les secteurs qui nous intéressent :

- le **scénario 1** prévoyait le transfert des compétences assainissement et eau potable à la communauté de communes des Coëvrons (3C) au nord et la création d’un syndicat mixte au sud, englobant 6 communes de la 3C, notamment Vaiges et Saulges ;
- le **scénario 2** prévoyait le transfert des compétences assainissement et eau potable aux intercommunalités existantes, à savoir la communauté de communes des Coëvrons au nord et la communauté de communes du pays de Meslay-Grez au sud.

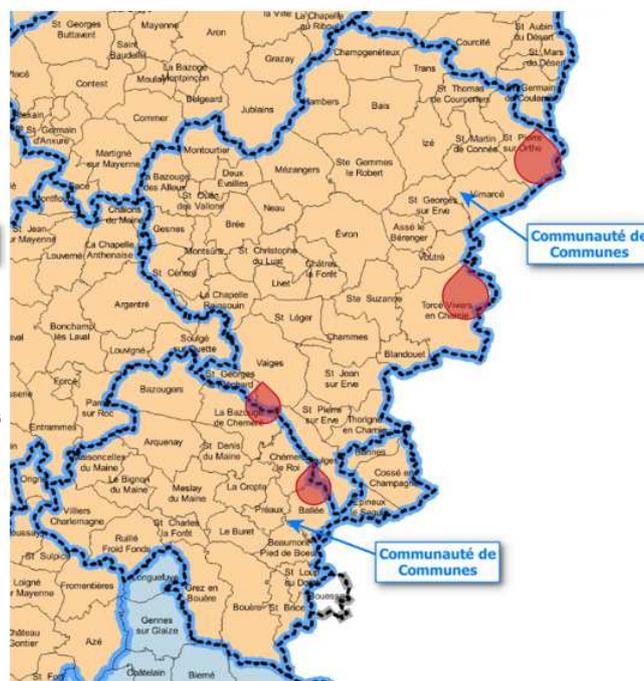
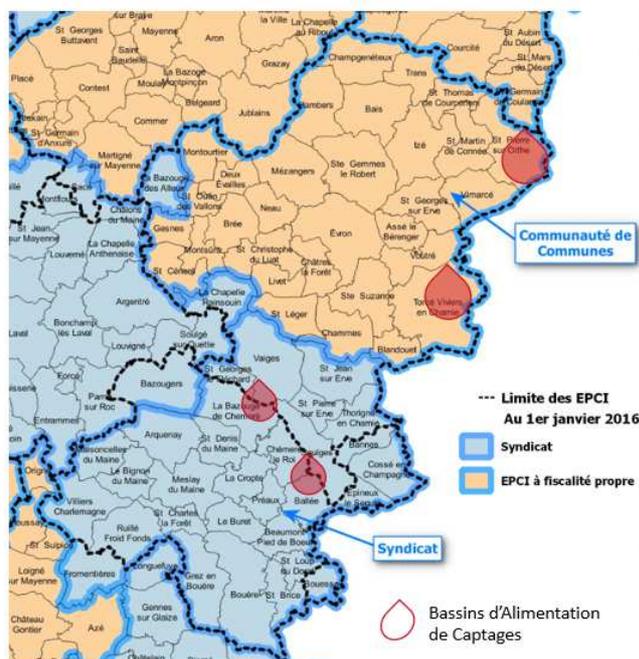
⁵ le SIAEP de St pierre sur Orthe (3 communes 837 abonnés), le SIAEP Trans-St Thomas (2 communes 323 abonnés), les communes d’IZE (297 abonnés) et de Champgeneteux (313 abonnés) ont fusionné au 21 décembre 2015 pour constituer le SIAEP de l’Orthe et de la Vaudelle au 1er janvier 2016.



Département de la Mayenne
ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
SCENARIO 1



Département de la Mayenne
ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
SCENARIO 2
Proposition pour le SDCI



Carte 6 : Scénarii 1 et 2 consécutifs à la mise en œuvre de la Loi NOTRE et positionnement des BAC

La disparition des SIAEP et le transfert des compétences associé vont évidemment bousculer en profondeur l'organisation de la production et de la distribution d'eau. Les élus des SIAEP de Ballée, Cossé-en-Champagne, de la région de Chémeré-le-Roi et de Meslay Ouest-La Cropte ont appelé de leurs vœux le maintien d'une unité de gestion entre leurs quatre secteurs, ce qui permet le scénario 1, mais pas le scénario 2. Ce dernier implique l'installation de nombreux compteurs sur les conduites d'eau à la limite des deux communautés de communes.

Pour pallier les inconvénients du scénario 2, qui à cette date de rédaction du rapport final a été confirmée par la Préfecture de la Mayenne, une réflexion a été engagée, visant à créer une unité de gestion plus importante, regroupant l'ensemble des huit SIAEP impliqués dans la gestion des huit captages prioritaires de l'Est mayennais, à travers la création d'une Société Publique Locale (SPL), comprenant les deux communautés de communes concernées.

Nous présentons quelques recommandations en lien avec la gouvernance des Bassin d'Alimentation de Captages et ces différents niveaux de Maîtrise d'Ouvrage en réponse aux questions évaluative dans la partie « 64- gouvernance ».

A noter également le réveil de dynamiques associatives en faveur de la qualité de l'eau. Ainsi l'association « Pour le bien vivre aujourd'hui et demain dans le Nord-Mayenne », forte de 60 membres, a récemment communiqué sur la nécessité de poursuivre la baisse des taux de nitrates dans l'eau brute. De même certaines voix se font entendre à Torcé-Viviers-en-Charnie.

Une association mobilisée pour la qualité de l'eau



523- REGARDS EXTERIEURS DES EVALUATEURS

L'organisation de la gouvernance telle qu'elle était prévue dans les contrats territoriaux n'a pas été intégralement traduite dans les faits.

Le pilotage du dispositif s'est affaibli au fil des années, avec un comité de pilotage et un comité de suivi dont la fréquence des réunions a fortement diminué, jusqu'à cesser pour le premier. Le retrait volontaire de la DDT en tant qu'initiatrice de la démarche (afin que les élus locaux s'approprient et prennent en main le pilotage) explique sans doute partiellement cette évolution, qui traduit probablement aussi le fait que les élus locaux n'ont pas pris entièrement à leur compte le portage de cette démarche.

Une difficulté persiste dans **l'organisation des relais locaux, entre le président du SIAEP porteur du contrat et les autres maîtres d'ouvrage concernés par un BAC** : un manque de légitimité géographique du président porteur conjugué à une absence de formalisation du relais politique local avec les acteurs concernés a abouti à une sorte de flou. Dans les faits, ce sont surtout les animateurs dédiés à chaque BAC qui ont assuré ce relais, mais d'un point de vue technique (soit au Sud sur les 3 autres captages, soit sur Torcé Viviers en Charnie malgré une prise en main de la problématique par des agriculteurs, également membres du conseil municipal). Cette situation participe manifestement à une impression de manque de portage politique des dispositifs.

L'animation de **groupes de travail agricoles** n'a pas résisté au temps, sauf sur le captage de Torcé-Viviers-en-Charnie, et à Saint-Pierre-sur-Orthe, le groupe s'est recentré sur les agriculteurs principaux contestataires. Les réunions d'information ou de sensibilisation à destination de tous les agriculteurs se sont espacées. Petit à petit, les rencontres individuelles ont été privilégiées au détriment des réunions collectives, compte tenu de la faible mobilisation des agriculteurs et de leur propension à se cantonner à une posture critique dans une configuration de groupe ; celles-ci présentent l'avantage de favoriser un climat de travail plus constructif et de limiter une forme de contrôle social observé dans le milieu agricole.

Avec les prescripteurs agricoles, le partenariat n'a pas pu être formalisé par une charte, néanmoins un certain nombre d'actions ont été menées en bonne intelligence avec les partenaires techniques présents sur le territoire des captages.

La réforme territoriale impacte fortement cette gouvernance, que les acteurs locaux souhaiteraient conserver dans sa forme actuelle, au plus près du terrain, quand les partenaires institutionnels appellent de leur vœux une mutualisation des moyens entre les 8 captages pour permettre des économies d'échelle et faciliter des réunions regroupant plus facilement l'ensemble des parties prenantes.

6- REPONSES SPECIFIQUES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

61- PERCEPTION GLOBALE

Q1 – QUELLE A ETE LA PERCEPTION DU CONTRAT PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE ?

Q2 - QUELLE ENTREE PRIVILEGIER DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ? QUELS ENJEUX ?

Q3 - QUELLES SONT LES CONDITIONS DE POURSUITE ?

Les réponses à cette première série de questions évaluatives seront principalement formulées à partir du matériau recueilli en entretiens individuels ou lors des ateliers de travail.



Eléments de réponses issus des entretiens perceptifs ou ateliers participatifs

La perception des programmes de reconquête de la qualité de l'eau sur les captages mayennais varie fortement en fonction des acteurs.

Pour les élus, c'est d'abord une impression d'étonnement et d'incompréhension qui a prévalu au moment de l'annonce de la mise en place des captages prioritaires suite au Grenelle de l'environnement. Le retrait des services de l'Etat dans le pilotage local de la démarche à partir de 2013 les a privés de la légitimité de ces derniers. Ils ne bénéficient plus de leur appui pour contrer ceux qui leur rétorquent « *c'est vous qui inventez tout cela* » ou « il n'y a pas tant de problèmes que cela... » et donner davantage de poids à leur action.

Aujourd'hui les contrats territoriaux sont pour certains élus ancrés dans leurs habitudes de travail, quand ils restent controversés pour d'autres, qui ne souhaitent pas leur reconduction, considérant que le socle de base réglementaire (périmètres de protection, directive nitrates, PMPOA) devrait suffire pour résorber (à une échéance incertaine) les effets d'une agriculture anciennement productiviste, invoquant un temps de réponse long (inertie du milieu physique) et lié à des facteurs indépendants des activités agricoles (par ex. stockage de boues de curage). Pour certains SIAEP, la stratégie de sécurisation de la ressource en eau potable est clairement établie et passe par la prévention des pollutions diffuses, légitimant de fait les contrats territoriaux tant pour des raisons économiques que par conviction (le curatif ne règle pas le problème à la source). Dans d'autres secteurs, les choix stratégiques restent plus ouverts et n'excluent pas à moyen terme des solutions curatives.

Dans le monde agricole, la première réaction de rejet a été unanime mais s'est manifestée de manière, plus ou moins violente selon les secteurs. Les réunions d'information ont été houleuses, excepté sur Torcé Viviers en Charnie. Une manifestation d'initiative syndicale a été organisée à Saint-Pierre-sur-Orthe au moment de la signature du contrat. La concomitance d'un problème de légitimité du captage prioritaire du Tertre-Suhard (peu pollué par les nitrates) et la parution du 5^{ème} programme d'actions de la directive nitrates a renforcé le mouvement de remise en cause.

Aujourd'hui, un amalgame subsiste entre les périmètres de protection des captages et leurs servitudes associées d'une part, et les aires d'alimentation des captages, sur lesquelles les programmes sont volontaires, d'autre part. A cela s'ajoute la confusion des « territoires éligibles MAE » qui souvent sont plus larges que les BAC pour faciliter l'éligibilité des exploitants concernés par la problématique eau potable.

Les programmes restent considérés par la majorité des agriculteurs – notamment les plus jeunes - comme un frein au développement de l'agriculture moderne, qui met en péril la survie économique de leur outil. Ils considèrent fréquemment que la volonté des pouvoirs publics est de tendre vers le « tout herbe ». Les éleveurs laitiers se sentent particulièrement visés par les programmes de captages. Les agriculteurs biologiques, sans être réfractaires aux programmes, ne se mobilisent pas ou plus : leurs pratiques étant réputées compatibles avec les AAC, ils ne se sentent pas concernés. Un public plus favorable est constitué par les éleveurs de 40-50 ans, libérés du remboursement des emprunts liés à l'installation, qui sont plus ouverts à des évolutions de systèmes et voient les programmes de captages davantage comme une opportunité.

Plusieurs agriculteurs s'accordent à dire que la réglementation a eu un impact positif sur leurs pratiques au regard de l'environnement même si cet angle d'attaque ne doit pas être une fin en soi.

Malgré tout, la relative adhésion des agriculteurs aux actions vient nuancer ces perceptions, traduites par des propos souvent véhéments. Ils expriment une crainte généralisée du type « Jusque-là pas trop de contraintes imposées, mais jusqu'à quand ? ». Ils réclament avant tout une prise en compte de leurs contraintes techniques et économiques quotidiennes, à travers une approche globale de leur exploitation agricole. Se pose la question des modalités de cet accompagnement technico-économique : pour certain il doit se limiter à l'aide à la transition, l'aide à l'expérimentation et pour d'autre à une subvention dans la durée (au risque de perdre son indépendance). La clôture du premier atelier participatif (29/01/2016) a focalisé en partie sur le bilan financier de ces programmes, leur donnant l'impression d'un déséquilibre entre le montant dépensé globalement et la part revenant directement aux exploitants. Les agriculteurs évoquent clairement attendre une augmentation des moyens économiques dédié aux futurs contrats territoriaux. Enfin, ils ont exprimé l'envie de co-construire ensemble l'ébauche des prochains programmes et trouver des moyens pour mobiliser plus largement l'intégralité des exploitations concernées.

Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

Il est paradoxal de constater à la fois une faible mobilisation, de nombreux mouvements d'humeur et un fort niveau de réalisation qui a permis d'éviter le dispositif d'une Zone Soumise à Contraintes environnementale. Ces éléments combinés au contexte économique très difficile qui semble s'installer pour la profession agricole nous amène à émettre les recommandations suivantes :

- Développer une approche globale des exploitations agricoles, avec une entrée sur les systèmes fourragers et/ou la recherche concomitante d'une pérennité économique compatibles avec le respect de l'environnement, dans une approche systémique des exploitations agricoles,
- Envoyer des signaux différents de ceux du monde agricole pour s'extraire de cette situation morose, en faisant intervenir plusieurs experts (y compris agriculteurs) permettant de changer de regard et donner des perspectives pour innover,
- Donner de la visibilité aux acteurs, notamment en précisant l'horizon de sortie du dispositif Grenelle et ses éléments (volet réglementaire, volet axé sur le volontariat, capacité d'innovation soutenue par les porteurs et les partenaires),
- Poursuivre l'approche individuelle afin de rebondir en faisant du sur-mesure, sans oublier de caler des moments collectifs avec l'ensemble de parties prenantes pour converger vers une stratégie commune,
- Inscrire les programmes dans un projet de territoire, avec les élus locaux en combinant plusieurs collectivités ou thématiques pour multiplier les leviers.

Q4 - LES ACTEURS DU TERRITOIRE SONT-ILS RELAIS DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE ?

Éléments de réponses issus de l'analyse des documents consultés, des entretiens perceptifs ou ateliers participatifs

Nous constatons des messages positifs concernant les couverts végétaux multi-spécifiques relayées par les **agriculteurs**, avec quelques difficultés sur Torcé viviers en Charnie (certains jugent qu'il aurait fallu faire moins de surface pour se concentrer à petite échelle sur les facteurs clés de succès, travailler mieux et éviter ainsi une perception mitigée de l'opération).

Les actions sont globalement vécues comme une contrainte plutôt qu'une opportunité à l'exception près du projet d'unité de séchage associé au développement de luzerne sur Torcé Viviers en Charnie.

On se trouve globalement confronté à un problème de « contrôle social » au sein du milieu agricole, particulièrement fort sur la commune de Saint-Pierre-sur-Orthe, et imposé plutôt par le groupe des opposants au programme. Il peut se traduire de deux manières chez les agriculteurs :

- se sentir obligés de participer aux instances collectives, de se montrer, sachant que les réunions collectives sur ce territoire sont essentiellement fréquentées par les opposants,
- ne pas manifester ouvertement son adhésion à certaines actions.

Dans un tel contexte, qui existe également sur les autres secteurs, mais de manière plus atténuée, il est très difficile de se faire le relais les actions, même jugées positives.

Les **partenaires techniques** associés à la démarche ont fait de leur mieux pour que la mobilisation s'installe. Les difficultés que la chambre d'agriculture a rencontrées dans la mise en œuvre des diagnostics individuels, contractualisation MAE et accompagnements de la feuille de route sont aussi liées à des pressions d'ordre syndicales qui ont eu le désavantage de générer un amalgame avec des contraintes indépendantes des BAC (directive nitrate notamment) et des oppositions locales qui ont été parfois extrêmes et ont fini par s'atténuer progressivement au regard de la dynamique engagée par les programmes d'actions.

Au démarrage des contrats territoriaux, **élus locaux**, Président de SIAEP ou Maires, ont été très peu relais du programme à l'exception près du Président Renard qui a été très impliqué dans l'émergence des contrats Nord.

Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

Les ateliers participatifs et les entretiens menés auprès des parties prenantes nous ont montré que les acteurs techniques et institutionnels étaient en quête de solutions tout comme la plupart des agriculteurs. L'un des problèmes récurrent est l'érosion progressive de la motivation des agriculteurs moteurs qui n'ont pas l'impression que leurs pairs jouent tous le jeu, au risque de décrédibiliser l'ensemble de la profession de par leur propension à la discrétion ou l'inertie. L'enjeu est de trouver les bonnes clés pour toucher ceux qui sont en retrait, plusieurs angles d'attaque s'offrent aux porteurs de projet à court ou moyen terme.

Les réponses aux questions évaluatives précédentes y répondent partiellement. A cela pourrait s'ajouter le conseil d'augmenter les moyens dans le domaine de la communication pour adapter le bon message et les bon canaux de communication qui mobiliseront plus aisément les plus réticents ou permettront indirectement de leur faire prendre conscience de l'impérative nécessité de changer de posture.

62- MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Q5 - QUELS ONT ETE LES DIFFICULTES, LES FREINS, LES REUSSITES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ?

Q6 - COMMENT ASSURER LA CONTINUITE ET LA COHERENCE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR NOS TERRITOIRES PROVENANT DE DISPOSITIFS NATIONAUX OU REGIONAUX ?

Q7 - FAUT-IL NE CREER ET MOBILISER QUE DES DISPOSITIFS PROPRES AUX TERRITOIRES ?



Éléments de réponses issus de l'analyse des documents consultés, des entretiens perceptifs ou ateliers participatifs

Acceptation et appropriation du diagnostic de territoire

Un des prérequis évoqué en atelier pour que les agriculteurs de St Pierre sur Orthe se mobilisent davantage est d'approfondir le diagnostic hydrogéologique sur le captage de Vaubourgueil en particulier.

Ce diagnostic a toujours été mal accepté, en particulier parce que contrairement aux autres territoires, les éléments de connaissance avaient déjà été collectés par les services du Conseil Départemental et il n'y a pas eu d'étude spécifiquement dédiée à la délimitation des BAC. Malgré des réunions de présentation par le bureau d'études à l'origine de ces délimitations, la concertation a probablement manqué.

Interactions ppc / BAC : difficultés évoquées sur les capacités de stockages des effluents d'élevages parfois insuffisantes pour respecter les servitudes et bonnes pratiques attendues

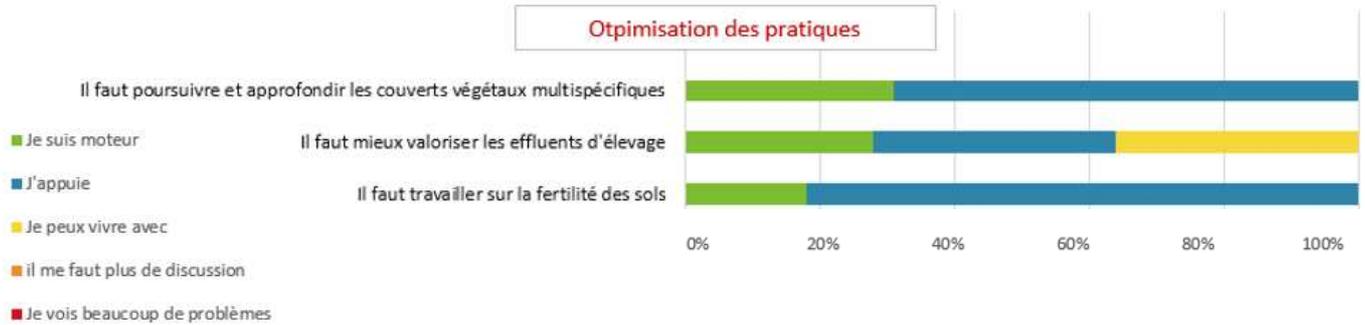
On ressent un blocage, particulièrement sur le BAC de St Pierre sur Orthe avec des demandes récurrentes pour indemniser des **contraintes particulières liées à l'interdiction de stocker** en période d'excédent hydrique **les effluents d'élevages** sur les périmètres de protection. Les arrêtés préfectoraux des captages de Vaubourgueil, Les Ormeaux et Tertre-Suhard précisent en effet des contraintes en « périmètre de protection rapproché complémentaire ». Les entretiens menés auprès des exploitants pour certains révélaient que ces interdictions n'occasionnait aucunes contraintes par rapport aux modalités de valorisation de leurs effluents d'élevage [production – stockage – épandage]) ou au contraire généraient des servitudes non négligeables. Un positionnement clair sur ce sujet est attendu en particulier avant la signature du second contrat.

Conseil et pilotage de la fertilisation azotée

- Globalement, des actions perçues comme pertinentes techniquement (analyses de reliquats azotés, pesées de colza, analyses d'effluents), ont permis d'asseoir la crédibilité des animateurs, sont souvent passées dans les pratiques, et ont pour la plupart été rendues obligatoires par la réglementation.
- Appréciations positives des couverts végétaux multi-spécifiques relayées par les agriculteurs, avec quelques difficultés sur Torcé viviers en Charnie
- Plus de controverse sur le compostage, considéré par certains comme coûteux et peu pertinent.

- La gestion de l’azote sur prairies est peu mobilisatrice alors que son pilotage est complexe⁶, cet enjeu de maîtrise technique des prairies pour limiter les transferts de nitrates est insuffisamment approprié par les agriculteurs.
- La fertilisation du blé et les plafonds d’unité d’azote sur la « MAEt 140 » et les attentes en termes de rémunération sur la production de protéine en fait un sujet technico-économique à approfondir pour lever les freins.

En atelier participatif, les participants ont eu à donner leur positionnement sur les points suivants :



Plans Personnalisés d’Accompagnement des Exploitations

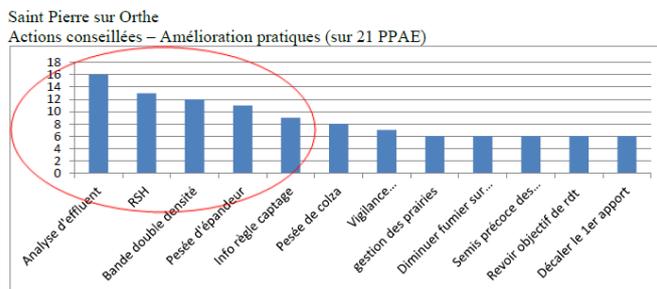
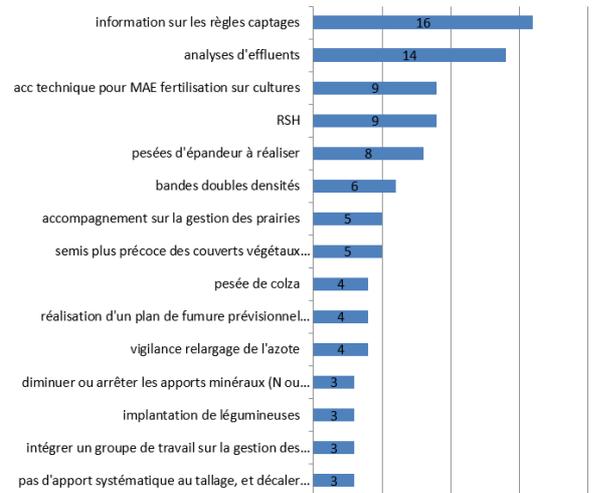
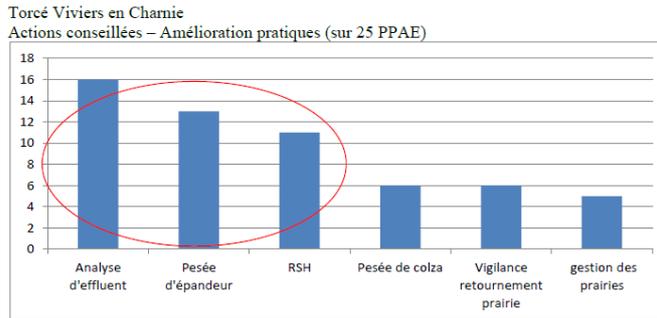
L’outil de diagnostic n’a répondu que partiellement aux attentes des Maitre d’Ouvrages, qui recherchait un accompagnement individuel propre à chaque problématique d’exploitation, avec un diagnostic et des préconisations pouvant aller jusqu’à l’échelle de la parcelle. Or, le diagnostic parcellaire a été partiellement effectué avec des préconisations indiquées dans la feuille de route assez généralistes. Ce travail a surtout permis de faciliter la contractualisation de MAEt et la sensibilisation générale à l’optimisation des itinéraires techniques pour la maîtrise de la lixiviation des nitrates.

L’appel d’offres mono prestataire qui a donné mission uniquement à la chambre d’agriculture pour réaliser ce travail a été mal vécu par les agriculteurs qui auraient aimé choisir leurs prestataires pour ce travail sur mesure.

⁶ L'effet des modes de conduite de la prairie dépend de multiples composantes : fertilisation azotée, mode d'exploitation (pâturage, fauche, mixte...), nature des espèces (graminées, légumineuses...)

Les conseils issus de ces diagnostic convergent majoritairement vers de l'optimisation de pratiques, la commande initiale voulait qu'il y ait plus d'ambition sur l'évolution des systèmes :

Chéméré Le Roi



Dispositifs MAE

Nous avons évoqué plus en amont la contractualisation significative de contrats MAE sur les territoires avec des dispositifs globalement bien perçus, dans la mesure où ils ne remettaient pas fortement en cause les pratiques et comportaient des critères d'éligibilité acceptables :

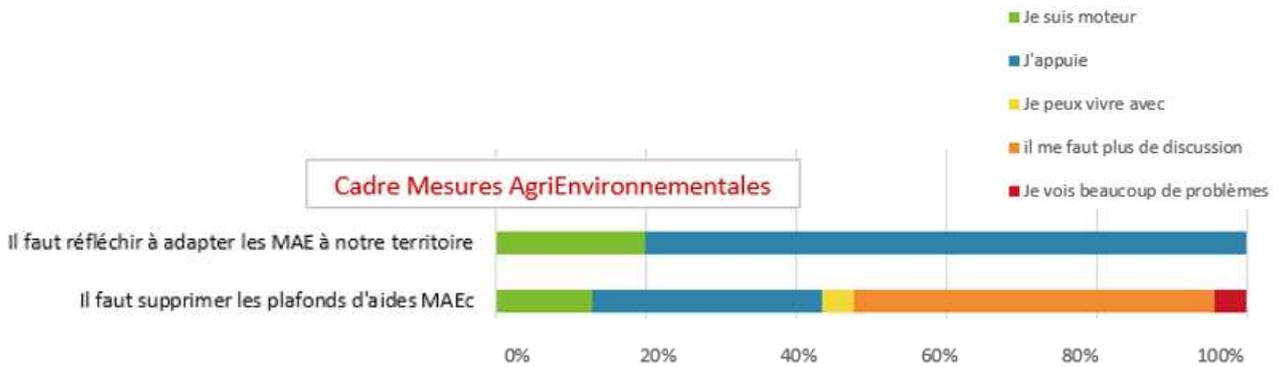
- MAE herbacées qui permettent surtout de valoriser des parcelles humides, **pas de changements réels mais pérennisation de pratiques.**
- MAE culture 140 (GC1) controversée car occasionnant pour certains une perte économique (fonction du prix du blé) alors que considérées valables pour d'autres.

Une réticence de quelques-uns est liée au risque accru de contrôles et la peur de ne pas être suffisamment accompagné dans la mise en œuvre des cahiers des charges.

Une crainte générale spécifiquement au nouveau cadre des MAE pour lequel les conditions d'éligibilité et cahiers des charges s'avèrent moins attractifs.

La chambre d'agriculture qui a eu l'occasion d'accompagner les exploitations de ces BAC dans la mise en œuvre et qui a également à sa disposition de multiples références départementales sur la pertinence technico-économique et environnementale de ces dispositifs a exprimé son étonnement face aux insuffisances des aides évoquées par plusieurs agriculteurs. La Chambre d'agriculture estime qu'il serait utile d'essayer d'objectiver les bilans MAE par les données qu'elle détient qui n'ont pas été diffusées localement.

En atelier participatif, les participants ont eu à donner leur positionnement sur les points suivants :



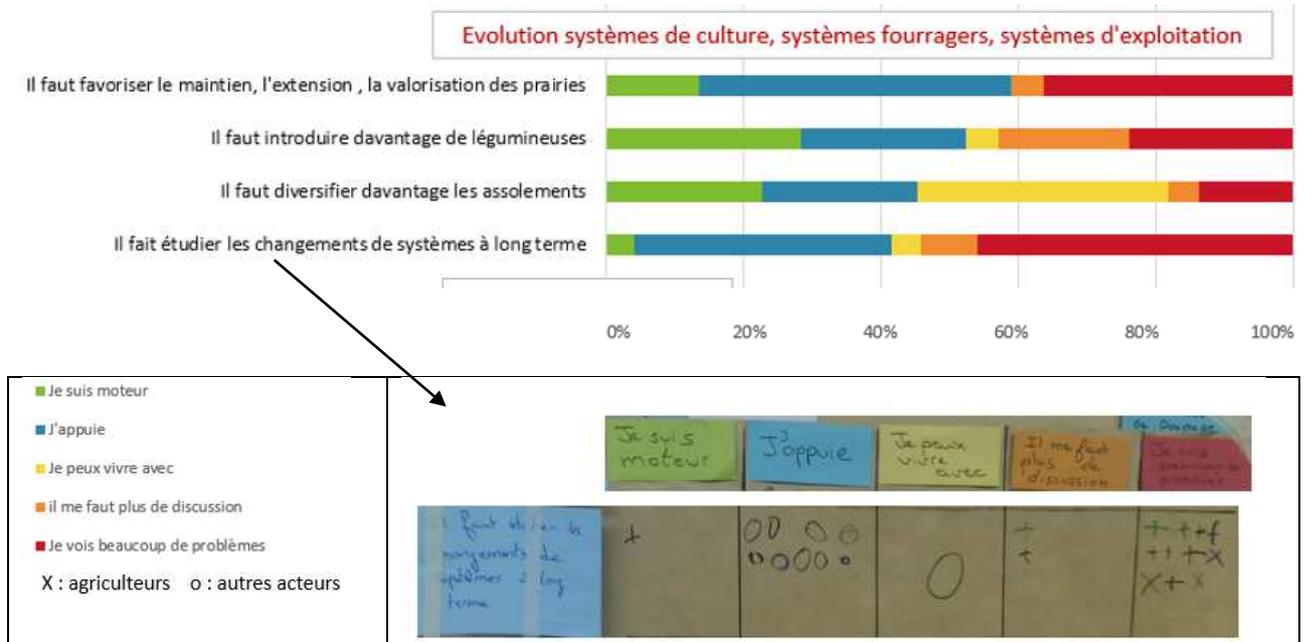
Il existe un fort consensus sur la nécessité d'adapter autant que possible les MAE au territoire.

Enfin, l'idée de supprimer les plafonds d'aides MAEc pour augmenter les montants aidés proportionnellement aux surfaces contractualisées faciliterait l'adhésion. Ce point n'a pas été suffisamment discuté en atelier, il reste à débattre entre les parties.

Accompagnement stratégique des exploitations, évolution des systèmes

L'évolution de l'assolement en lien avec la nouvelle PAC, la libération des quotas et la spécialisation des systèmes laitiers, la fixation du prix du blé influencent fortement sur l'évolution des systèmes d'exploitation et les dispositifs alternatifs à ces tendances n'ont pas forcément toujours la robustesse pour y faire face dans l'objectif de remplir les objectifs de préservation de la ressource en eau potable.

En atelier participatif, les participants ont eu à donner leur positionnement sur les points suivants :



La majorité des agriculteurs voient beaucoup de réticence au changement de systèmes (orange- rouge, que des croix, 100 %d'agriculteurs) contrairement aux techniciens, institutionnels et financeurs (bleu et jaune, 0 % d'agriculteurs, que des ronds). Il y a encore un travail à mener pour atteindre une vision plus consensuelle entre acteurs.

Aménagement de certains espaces à risque, travaux, gestion foncière

La mise en œuvre de baux environnementaux par les SIAEP est perçue comme une réussite.

La mise en place des BAC n'a pas changé les comportements d'acquisition foncière (pression concurrentielle entre exploitants pour l'acquisition de terres y compris à des prix de marché au-delà de la moyenne et candidats à l'installation).

Le travail engagé avec la SAFER pour concrétiser l'acquisition de parcelles situées en zone sensibles ou faciliter des levées de contraintes pour les exploitants n'a pas toujours été à la hauteur des attentes des porteurs de projets. En effet, sur St Pierre sur Orthe, la prise en compte de la problématique BAC sur la base de critères environnementaux n'a pas toujours été prioritaire sous l'effet de pressions des représentants de la profession agricole. La SAFER a facilité la résolution du cas le plus difficile sans prendre en compte ceux présents sur les BAC mais seulement ceux concernés par les périmètres de protection rapprochés sensibles (études hydrogéologiques non abouties, recherche de compromis face à une situation tendue). A contrario, la SAFER a facilité l'installation d'un jeune agriculteur en agrobiologie (système vaches allaitantes) sur le secteur de La Bazouge de Chéméré.



Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

Acceptation et appropriation du diagnostic de territoire

Lorsqu'il y a, à la fois conflit sur le diagnostic et pas d'objectif commun sur les solutions à engager, les acteurs avancent par apprentissage mais lentement. Evoluer vers une acceptation du diagnostic aurait l'avantage de faire émerger des leaders plus facilement qui avancent par conviction. Il faut donc lever autant que possible les incertitudes sur le volet hydrogéologique dans cet objectif.

Interactions ppc / BAC : difficultés évoquées sur les capacités de stockages parfois insuffisantes pour respecter les servitudes et bonnes pratiques attendues

Ce point dur semble se restreindre au territoire de St Pierre sur Orthe. Cet aspect relève essentiellement du cadre périmètres de protections. Afin d'éviter une approche spéculative ou de passer à côté de réels problèmes pour mettre en œuvre les pratiques attendues sur les BAC, il serait probablement facilitant de procéder à quelques études au cas par cas.

Conseil et pilotage de la fertilisation azotée

Les stocks d'azote dans la zone sub-racinaire des sols sont parfois extrêmement importants et amènent à considérer des arrières effets pluriannuels probablement liés aux caractéristiques des itinéraires techniques et systèmes de cultures mis en œuvre depuis plusieurs années.

Néanmoins certaines pratiques génèrent des risques de transfert d'azote lessivable. A titre illustratif les résultats du réseau de suivi de parcelle depuis 4 ans amènent à constater que les reliquats post-récolte sur les territoires sont toujours importants et qu'un travail sur la gestion des effluents organiques est nécessaire (quantité et répartition)

La fertilité intrinsèque des sols sur l'ensemble des BAC est un dossier à part entière lorsque l'on constate certains dysfonctionnements pédologiques.

- ⇒ il existe donc des marges de progrès sur l'optimisation des pratiques agricoles
- ⇒ il est également fort probable que ce volant ne suffira pas dans des contextes comme celui du captage Vaubourgueil ou Ballée où les milieux physiques sont fortement propices au transfert de polluants.

Plans Personnalisés d'Accompagnement des Exploitations

Nous retenons la démarche comme positive, bien qu'imparfaite elle mériterait d'être reconduite pour aider à faire du sur-mesure et bâtir de nouveaux leviers non exploités à ce jour en profitant d'une dynamique certes fragile mais installée.

Deux conseils :

- Repartir à nouveau sur des diagnostics individuels et des propositions nouvelles avec une déclinaison plus fine par type d'exploitation en mobilisant les partenaires compétents et reconnus par les agriculteurs (appel d'offre multi-prestataires). Cela en visant prioritairement ceux qui n'ont pas été touchés au travers du dispositif qui s'achève. L'atelier 2 a permis de travailler sur une première approche de typologie, cela n'est qu'une introduction qui reste à approfondir. A partir de cette segmentation, innover vers de nouvelles approches d'accompagnement au changement en allant au-delà de la simple optimisation d'itinéraires techniques tout en proposant soit des MAE si elles conviennent soit des dispositifs individuels sur-mesure qu'il faudrait co-construire progressivement de manière itérative.
- Eviter de partir de catalogues ou référentiels trop généraux pour décliner les modes d'engagement mais préférer l'inverse, à savoir partir du besoin et des problèmes pour définir des formations ou actions sur-mesure qui seront mieux acceptées et reconnues car issues des besoins et problématiques locales

Dispositifs MAE

Il nous semble incontournable de faire un travail d'objectivation autour des contrats qui ont été signés et de leur impact économique si décrié pour certaines mesures mais pas systématiquement. Cela peut passer par la mise à plat des références départementales qui ont fait l'objet d'études et aussi par des études de cas in situ chez des exploitants volontaire pour « mettre tout à plat ».

Même si le nouveau cadre MAEc semble s'orienter davantage vers une entrée « phytosanitaires », il peut indirectement par son effet de modification des assolements, générer des effets bénéfiques sur le transfert d'azote par l'effet succession de cultures et itinéraires techniques. Toutefois compte tenu des critères d'éligibilité actuels, on ne peut raisonnablement rester optimiste sur les futures contractualisations.

A la question « Faut-il ne créer et mobiliser que des dispositifs propres aux territoires ? » nous aurions tendance à préconiser de « faire feu de tout bois », car aujourd'hui l'enjeu est double :

- garder les MAEc pour ceux qui peuvent en bénéficier,
- sortir de ce cadre pour innover localement avec des contrats sur-mesure qui permettraient d'aller (volontairement) au-delà du socle de base réglementaire, augmentant ainsi la force de frappe et contrecarrant la rigidité de ces dispositifs imparfaits.

Les premiers programmes ont laissé l'impression que l'on ne pouvait pas se passer des MAE, il est possible de faire avec et au-delà. Cela nécessite un travail collectif entre parties prenantes pour inventer de nouveaux cahiers des charges éligibles aux yeux des financeurs, tout comme l'a été la prise en charge des couverts végétaux multi-espèces, en complément des diverses actions d'accompagnement des exploitations agricoles.

Afin que les animateurs et porteurs gagnent en efficience, les prérequis seraient de valider les priorités : « focalisation essentiellement sur les MAE », « pas du tout », ou « combinaison des deux ».

Par ailleurs un travail plus régulier et collaboratif avec la Région, en tant que nouvelle autorité de gestion est fortement conseillé.

Accompagnement stratégique des exploitations, évolution des systèmes

Au regard de l'expérience de Torcé Vivier en Charnie concernant le plan de développement de luzerne déshydratée, nous ne pouvons que recommander de ne pas enterrer ce projet à fort retour sur investissement. Plusieurs parties prenantes s'accordent à dire que le but était presque atteint, il semble nécessaire de redéfinir une stratégie et de s'attaquer aux variables qui peuvent évoluer, tant humaines qu'économiques.

Aménagement de certains espaces à risque, travaux, gestion foncière

Si la politique d'acquisition ou d'échanges fonciers menés avec ambition par les porteurs de projet est parfois mal perçue (nouvel acteur sur ce marché), les agriculteurs mesurent aussi la portée gagnant / gagnant qu'elle peut avoir. Il serait utile d'analyser l'homogénéité et la pertinence des cahiers des charges signés afin d'éviter des situations trop hétérogènes entre secteurs et de porter un regard sur l'efficacité environnementale des règles de gestions contractualisées.

L'intérêt majeur des approches foncières est bien évidemment la pérennité de l'usage des terres qu'elle permet d'asseoir, en levant les incertitudes et les contraintes liées aux contrats agri-environnementaux. Ce choix du foncier a de nombreux avantages au regard des collectivités dans la mesure où elles deviennent un des principaux acteurs de la conduite des actions et se sentent de ce fait plus impliquées dans la conduite d'ensemble.

Afin de faciliter la concrétisation de projet sur des critères objectifs, il serait probablement intéressant dans la futur gouvernance des prochains contrats, d'instaurer « une commission foncière » garante d'un équilibre entre élus locaux qui ont par nature du mal à faire face aux pressions de leurs administrés sur les dossiers considérés et élus plus neutres capables d'apporter un regard distancié et peut-être plus objectif pour aboutir à une décision ou un plan d'actions collégial. En effet, en matière de maîtrise foncière, le pas de temps et la prise de décision doivent se projeter sur une vision à moyen, long terme pour être compatible avec les exigences de reconquête de la qualité de l'eau.

Quelques pistes mériteraient également d'être explorées : quand la SAFER rétrocède, vend un bien, il y a obligatoirement un cahier des charges associé à cette vente, qui est la contrepartie de l'exonération fiscale dont l'acquéreur bénéficie en passant par la SAFER. Ce cahier des charges est en fait extrêmement important (maintien des destinations agricoles jusque 12 ans et jusque 30 ans pour les projets environnementaux). Si dans certains cas les SIAEP n'ont pas l'ambition ou la possibilité d'avoir la maîtrise par l'acquisition foncière, mais que les cas considérés sont situés dans un zonage adapté sensible, la SAFER pourrait attribuer un bien à un tiers intéressé pour l'exploiter, en intégrant dans ce cahier des charges le respect de certaines pratiques. Ce tiers est alors tenu de respecter le cahier des charges. Ce mécanisme apparaît a priori très pertinent car le cahier des charges est intégré en première partie de la vente (communiqué sur le fichier immobilier de la publicité foncière) et en cas de vente, ces obligations restent grevées sur le terrain, le notaire est ainsi informé que l'acquéreur précédent avait pris des engagements vis-à-vis de la SAFER. La SAFER peut alors soit reprendre le bien soit trouver un nouvel acquéreur qui prendra les mêmes engagements.

Q8 - LES MESURES ET LEVIERS CHOISIS SONT-ILS ADAPTES POUR GARANTIR UNE REPONSE DURABLE A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU ?

Q9 - LES ACTIONS PREVUES SONT-ELLES A LA HAUTEUR DES ENJEUX ?

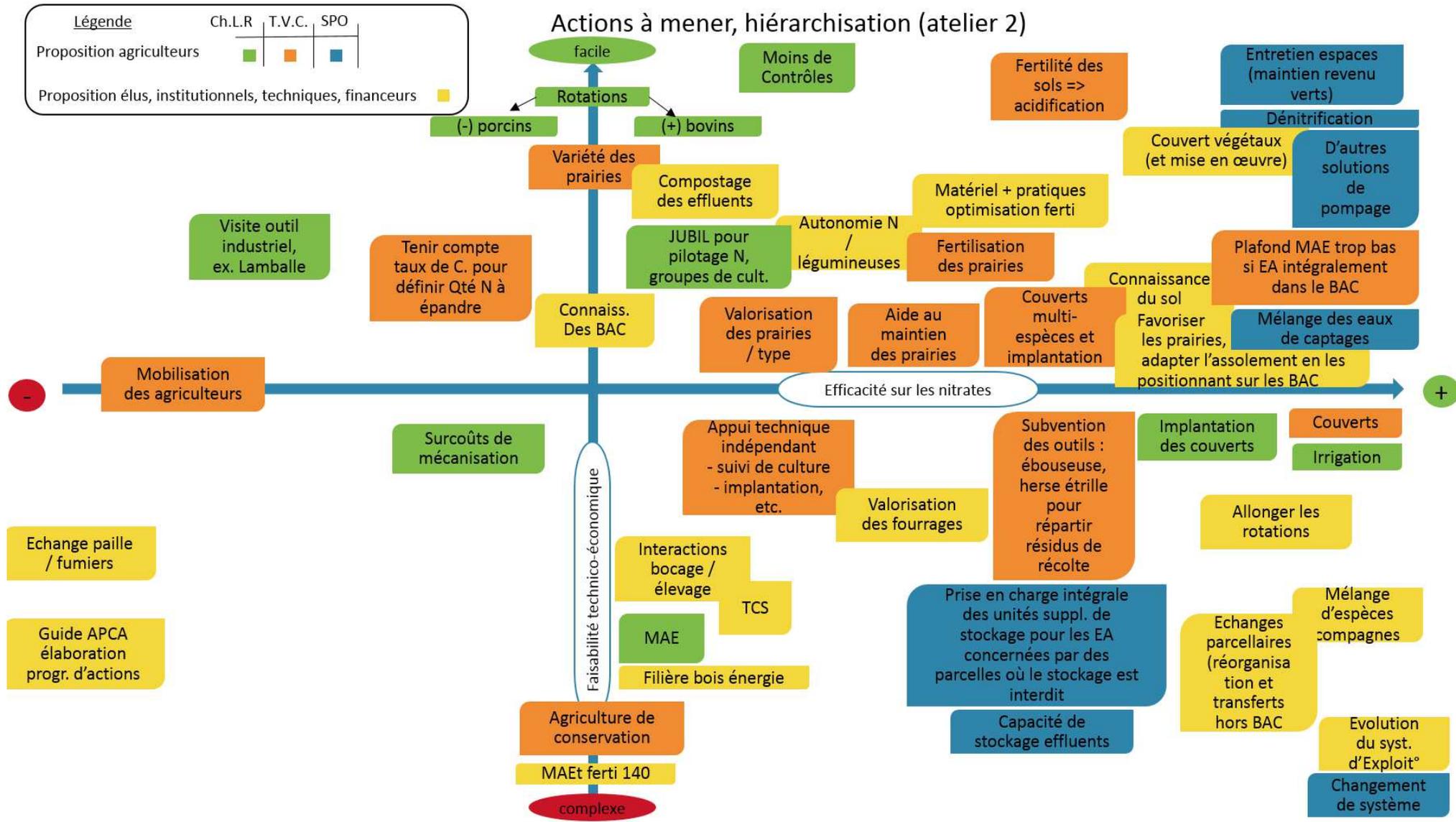


Eléments de réponses issus de l'analyse des documents consultés, des entretiens perceptifs ou ateliers participatifs

Les 2 ateliers participatifs ont été l'occasion de solliciter les acteurs du territoire pour donner leur avis sur les actions qu'il serait judicieux d'engager pour la suite selon deux axes : Efficacité sur le transfert des nitrates et Faisabilité technico-économique.

Le résultat consolidé est présenté page suivante en positionnant les cartons de chaque groupe aux mêmes endroits vis-à-vis des 2 axes.





La matrice consolidée des résultats permet de faire ressortir ce qui pourrait selon les acteurs être privilégié à court terme (cadran « Nord-Est », facile et efficace) ou à plus longue échéance du fait de la complexité de mise en œuvre (cadran Sud-Est », efficace et complexe à mettre en œuvre), puis plus globalement.

L'évolution des systèmes a été évoquée comme très efficace sur le transfert des nitrates mais très complexe à engager. Pour certains, elle doit être considérée à ce stade « comme le pire des cas » correspondant souvent à une remise en cause forte du fonctionnement en place. Pour d'autres, cela est à considérer sans forcément opposer intensif / extensif mais selon d'autres critères (successions de cultures courtes ou longues, degré de dépendance vis-à-vis des intrants, ...). Certaines références existent à l'échelle départementale sans impacter les marges économiques qui mériteraient d'être considérées tout comme d'autres critères organisationnels (charges de travail). Ces leviers font sens vis-à-vis du degré d'autonomie de l'exploitation et en quelque sorte sa capacité de résister aux contraintes structurelles des marchés d'approvisionnement. Toutefois, de jeunes agriculteurs rappellent aux plus anciens que les charges relatives aux emprunts sont conséquentes et à rembourser sur un rythme plus soutenu, diminuant en quelque sorte les degrés de liberté pour faire évoluer les systèmes. La notion de coûts alimentaires revient à plusieurs reprises dans les échanges qui mériteraient d'être approfondis. Un travail collectif intégrant l'ensemble des acteurs de la filière est suggéré dans cette discussion.

D'un côté les agriculteurs redoutent des changements de systèmes trop brutaux ou mal accompagnés en se rabattant sur la suggestion de développer des solutions curatives, à l'opposé la majorité des élus et acteurs institutionnels :



Ce résultat montre qu'un certain nombre de choix stratégiques, en lien avec le schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable (consolidation de l'existant et priorité au préventif) ne sont pas encore consensuels. Le déplacement d'un consensus fort vers une politique centrée sur le préventif passera par l'instauration d'un climat de confiance et de l'ambition, concrétisés par des mesures adaptées mais également des moyens économiques pour accompagner les transitions possibles.

Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

Les diagnostics de départ (état zéro) ainsi que le cadre d'intervention, réinterprété en partie 32, traduisent une très grande similitude, s'articulant étroitement avec le Xème programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Cette stratégie aurait pu difficilement émerger autrement compte tenu du contexte de lancement.

Avec cette première expérience de 4 ans, beaucoup de données ont été collectées, des différences se sont révélées à travers cette évaluation et il est à présent temps de transiter vers une déclinaison plus segmentée pour chaque BAC (cf. recommandations par types d'actions, évoquées précédemment) sans pour autant oublier les passerelles entre les territoires pour mutualiser l'expérience.

63- ANIMATION, MOBILISATION, INFORMATION

Q10 - L'ANIMATION MISE EN PLACE EST-ELLE COHERENTE AVEC LE CONTEXTE LOCAL ? EST-ELLE CLAIREMENT IDENTIFIEE ? QUELLES SONT LES AMELIORATIONS ENVISAGEABLES ?

Eléments de réponses issus de l'analyse des documents consultés

Les partenaires institutionnels et financiers ont fait le choix au lancement de la démarche de consacrer des moyens importants à une animation au plus près du terrain. Ainsi chaque animateur intervient sur 4 captages différents, qui correspondent en réalité à deux territoires contigus différents.

Cette animation s'est révélée constante sur les captages du nord, mais beaucoup plus interrompue sur les captages du sud.

Eléments de réponses issus des entretiens perceptifs ou ateliers participatifs

L'animation est clairement identifiée, bien repérée et globalement très bien perçue sur l'ensemble des captages. Les financeurs apprécient également cette situation comparativement à d'autres territoires du bassin Loire Bretagne qui n'ont pas misé sur cette dynamique.

Malgré les tensions très fortes lors de la signature du contrat de St Pierre sur Orthe, la persévérance de l'animatrice est remarquée et elle apporte sans aucun doute une réelle plus-value aux agriculteurs qui valident son rôle d'interface et de « catalyseur ».

En raison du turn-over sur le territoire de Chéméré-le-Roi, il n'a pas été possible de développer des relations de confiance avec les agriculteurs, ni d'assurer la continuité de certaines actions. Ce turn-over s'explique notamment par une réticence des élus locaux à assumer la mise en place des programmes dans le cadre d'une ambition qui dépasse le socle de base règlementaire et occasionne l'accompagnement au changement. Cette situation a pu parfois générer des situations mal vécues tant par les animatrices précédentes que par les exploitants, l'animatrice prenant position en lieu et place des élus alors qu'une répartition des rôles auraient dû être la règle.

Globalement, sur ce secteur, l'animateur actuel est plutôt mieux perçu que les deux précédents. Les rendez-vous de suivi de 2014/2015 consécutifs aux diagnostics PPAE, menés en binôme avec la chambre d'agriculture ont été l'occasion pour l'animateur de faire connaissance avec les agriculteurs, de mettre les dossiers à jour (parcellaire), de faire le point sur les projets en cours (production, reprise, retraite...), de parler des nouvelles mesures agro environnementales et de faire le point sur la fertilisation (mesures utilisées, pratiques...).

Le travail mené par les animateurs pour accompagner la contractualisation et la mise en œuvre conforme des MAEt est reconnu et facilitant.

Les agriculteurs apprécient notamment l'implication des animateurs sur le terrain, pour effectuer des prélèvements de sols ou les accompagner pour du conseil. A l'inverse les campagnes de prélèvement d'eau sont parfois perçues comme du contrôle de terrain, ce qui génère une forme de crainte à l'égard de l'animateur, dont la posture est perçue comme celle d'un contrôleur. Les animateurs considèrent important de réaliser eux même ce travail de terrain, certes délicat et chronophage mais positif pour rester en contact avec le terrain tant physique qu'humain (rencontres et communications informelles).

Quelques acteurs, très peu nombreux, considèrent ces moyens humains comme trop importants eu égard au nombre d'agriculteurs présents sur les captages.

Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

- Assurer une animation continue sur l'ensemble des captages, en privilégiant l'approche individuelle, ou alors des groupes-projets permettant de fédérer sur des thématiques bien identifiées en évitant ainsi des réunions qui occasionnent des postures claniques ou blocages.
- Instaurer des temps de prise de recul collectif et de co-construction à l'image des ateliers participatifs mobilisés dans le cadre de l'évaluation, les bilans à chauds confirment l'intérêt pour les parties prenantes de travailler ainsi. Expérimenter un dispositif inspiré de la théorie de l'engagement⁷ pour amener les agriculteurs à s'impliquer dans certaines actions.
- S'impliquer dans du travail de terrain, y compris dans le domaine des pratiques agricoles, pour légitimer le poste d'animateur (animation agricole, prélèvements de sols etc.) en fonction de ses domaines d'expertises.
- Idéalement mettre en place un système d'enregistrement du temps passé, non pas dans une logique de contrôle mais dans l'idée de constituer une base de données objective et structurée facilitant la prise de recul par rapport au réalisé et ainsi la gestion des priorités ou la mise en perspective de difficultés (déséquilibres, actions chronophages etc.). Il existe aujourd'hui des outils en ligne très simples, peu coûteux et générant des graphiques sur mesure qui répondent à cette logique.
- L'acceptation et la mise en confiance des agriculteurs passe inévitablement par la distinction animateurs BAC / contrôleurs. Force est de constater que certaines dérives sur le terrain ne font pas sanctionnées et que d'autres contrôles se focalisent ailleurs. Cela conduit à l'exaspération des agriculteurs qui font des efforts, face à « ceux qui ne sont jamais contrôlés ». Cela mène également à mettre en difficulté les animateurs et certains élus. Sur ce plan, une concertation entre Maîtres d'Ouvrage, animateurs, agents agréés des services de la police de l'eau serait la bienvenue. Nous avons constatés également qu'il existait un manque d'appropriation ou des divergences d'interprétation dans l'application des arrêtés préfectoraux instaurant les périmètres de protection qu'il serait utile de lever.

Q₁₁ - L'INFORMATION RELATIVE AU PROGRAMME D' ACTIONS (OBJECTIFS RECHERCHES, ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER PROPOSES,...) EST-ELLE COMPREHENSIBLE PAR TOUS ?

Eléments de réponses issus de l'analyse des documents consultés

Le déficit d'information sur le programme est plus important sur le Sud que le Nord (pas de lettre, des bilans plus légers, moins de réunions sur le terrain).

Eléments de réponses issus des entretiens perceptifs ou ateliers participatifs

Il ressort des nombreux échanges des confusions toujours présentes entre PPC et BAC, entre contrat territorial et mesures associées (MAE)... Certaines mesures hydrogéologiques sur les secteurs de St Pierre sur Orthe ou sur les captages des secteurs de Saulges, Ballée ont été mal perçues, car semble-t-il effectuées dans la discrétion ou sans la volonté de communiquer in situ par les prestataires en charge des mesures.

⁷ La théorie de l'engagement : partant du constat de l'inefficacité de la communication persuasive, qui modifie les attitudes (croyances, opinions...) mais pas les comportements, la théorie de l'engagement propose une stratégie motivationnelle positive, dans laquelle l'individu est engagé par les actes qu'il a librement décidé de poser et en tire des satisfactions et bénéfices secondaires.

Plusieurs prescripteurs auraient aimé être mieux informés de ce qui se réalisait par les prestations de leurs pairs ou sous l'impulsion des porteurs de projet. Ce manque d'information, selon eux, leur aurait permis, de par leur présence de terrain récurrente de se faire le relais du « programme BAC » tout en agissant parallèlement dans leur métier de conseillers.

De manière récurrente, nous avons perçus dès les premiers contacts avec les agriculteurs une crainte régulièrement exprimée sur un scénario tendanciel du « tout herbe » ou « tout bio ». Certains n'hésitent pas à tenir les discours suivants « mon plan de fumure et plan d'épandages sont conformes, je ne pollue donc pas », « je suis en agriculture biologique ou j'ai peu de cultures annuelles, je ne pollue donc pas ou très peu ». Ces constats de discours simplistes et caricaturaux amènent à conseiller aux porteurs de communiquer sur certaines réalités agronomiques qui permettent à partir de travaux reconnus, d'expliquer aux agriculteurs que tout n'est pas si simple, qu'un système biologique ou des systèmes prairiaux peuvent polluer significativement en azote selon la manière dont ils sont conduits (parcelles garages, fauches absentes et nombre de jours pâturés annuels importants, mauvaise gestion des effluents organiques...) sans pour autant oublier tout leur bien faits du fait de la couverture régulière des sols et des compromis entre la charge en animaux par hectare et le service environnemental que représente le stockage de carbone et d'azote. Ces recadrages seraient également des leviers précieux pour valoriser certains agriculteurs en systèmes plus classiques (cultures annuelles, unité porcine par ex.) qui s'investissent fortement dans déploiement de solutions (optimisation de l'azote, gestion des inter-cultures, allongement des rotations...) et qui se sentent parfois « accusés ». Ces messages permettraient indirectement aussi de mobiliser plus largement certains exploitants, se sentant visés (systèmes lait sur Torcé par ex.).

Nous avons rencontré un cas de situation conflictuelle sur l'un des captages du Sud, une situation pour laquelle le dialogue était rompu depuis plusieurs années, se réduisant à des échanges sous forme de lettres recommandées et une communication s'apparentant plutôt à une « partie de balles de ping-pong » avec les élus locaux. L'entretien a révélé des d'incompréhensions majeures, des choix historiques incompris, des malentendus, le terme « trahisons »... a été cité. Une situation sur laquelle, vue de l'extérieur, les parties n'arrivent plus à échanger sereinement et de manière constructive. Cette situation s'apparente à un besoin de médiation extérieure pour résoudre le conflit efficacement et trouver des alternatives gagnant / gagnant, d'autant plus que ce cas offre a priori des pistes crédibles ou méritant d'être explorées pour préserver la ressource. Il est indispensable d'éviter ces situations de ruptures qui s'installent dans la durée.

Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

Si l'information est le « degré zéro » de la concertation elle en est aussi le carburant indispensable. Sans mise à disposition de la matière à débat, il n'y a pas de concertation possible. La concertation est aussi à bien des égards un processus communicant : elle met en relation des personnes qui émettent et reçoivent des messages entre elles. La communication est donc un élément intrinsèque du processus de concertation.

La communication résulte de partis pris spécifiques et nécessite une stratégie propre, une méthodologie, un plan de communication ainsi que la mise en œuvre d'outils et d'actions bien définis. En outre, la communication fait appel à des moyens humains, matériels et financiers non négligeables. Elle doit donc être anticipée, programmée et appréhendée de façon professionnelle autant que faire se peut.

Finalement les questions très simples constitutives d'un plan de communication : « qui dit quoi ? A qui ? Quand ? Comment ? Et pourquoi ? » sont complexes à mettre en œuvre parce que les cibles sont diverses sur ce type de dossier et souvent, un message émis n'atteint son objectif (le récepteur), que s'il répond à une attente de la part de ce dernier...

Si les animateurs ont la capacité de définir une stratégie de communication et à préciser quels types de message sont importants à faire passer, la mise en œuvre opérationnelle mériterait probablement un soutien plus important de la part de professionnels expérimentés sur des contextes analogues, tant sur la production de supports que sur l'aide à la production collective de cette communication.

Pour ces opérations de préservation de la ressource en eau, la communication informelle sur le terrain est très importante et notamment la posture d'ouverture, d'écoute, de neutralité quand celle-ci s'impose ou a contrario de conseils argumentés quand ils sont attendus.

Sur ce plan, l'expérience et la connaissance du milieu agricole aident à parvenir au but, les animateurs nous semblent bien armés sur ce plan, néanmoins, il nous paraît important de :

- communiquer de manière régulière et pédagogique sur les résultats de la qualité de l'eau et sur les actions réalisées – en particulier sur des mesures sensibles en lien avec les caractérisations d'ordre hydrogéologiques - (lettre annuelle ou bisannuelle),
- diversifier les canaux en fonction des cibles (lettres, dossiers, communiqués de presse, magazines lus par les parties prenantes, cartes, expositions, supports internet, mails, ateliers, ...)
- ne pas hésiter à se faire accompagner par des professionnels, qui sauront relire des contenus, faire en sorte que les informations soient complétées d'un regard extérieur, en particulier
 - synthétique, d'où toute l'importance de travailler à définir l'objet de la discussion,
 - accessible à n'importe quelle partie prenante (ce qui peut conduire à la décliner de manière différenciée en utilisant des supports variés qui offrent tous la même information mais selon des modalités qui sont plus ou moins accessibles aux différentes cibles. Il faut, en fait, offrir différents niveaux de lecture du projet ou de la question en discussion),
 - factuelle et interprétée, condition nécessaire pour permettre à chaque partie d'entrer dans le débat. Pour que ces moyens soient utiles, ils doivent à la fois être constitués de données, de faits, d'informations « brutes » qui traduisent la réalité qui est mise en discussion et contenir les éléments d'interprétation et les commentaires du maître d'ouvrage. Ce sont ces derniers éléments qui permettront aux parties prenantes d'engager la discussion avec le maître d'ouvrage et entre elles.

Certaines formes de médiatisation renforcent et alimentent les conflits, certains médias ou opposants recherchent ces situations (événements à la signature du contrat de St Pierre sur Orthe, pour mémoire), c'est pourquoi la gestion de l'information et de la communication, garante de transparence, doit avant tout mettre en œuvre les moyens qui permettent de nourrir et d'organiser la réflexion et les échanges des parties prenantes plutôt que leurs oppositions. L'arrivée progressive d'associations, la mobilisation de la presse par certains opposants et d'autres facteurs imposent aux porteurs de projet d'être maître d'une communication à la hauteur des enjeux qui ne se limite pas aux seuls agriculteurs.

Enfin, l'ouverture de la communication vers des cibles plus larges (écoles, autres...) faciliterait un changement du « bruit de fond » et peut-être l'émergence d'une solidarité territoriale, pour sortir du cliché « seulement des animateurs et des agriculteurs contraints » mais aussi « des habitants et des élus reconnaissant d'avoir de l'eau potable bien gérée ».

64- GOUVERNANCE

Q₁₂ - COMMENT MIEUX SENSIBILISER ET MOBILISER LES PARTENAIRES TECHNIQUES ?

Éléments de réponses issus de l'analyse des documents consultés

Dans le cadre des programmes qui s'achèvent, de nombreux partenaires techniques ont été sollicités et associés aux travaux et actions, notamment les organismes para-agricoles et les prescripteurs (négociants et coopératives).

La volonté affichée dans les bilans annuels du contrat de la région de Chéméré-le-Roi d'engager l'ensemble de ces partenaires techniques au travers d'une charte des prescripteurs n'a pas été concrétisée.

Éléments de réponses issus des entretiens perceptifs ou ateliers participatifs

Un certain nombre de partenariats avec les prescripteurs se sont avérés fructueux (étude sur la filière de séchage de la luzerne, implantation de couverts végétaux multi-spécifiques etc.).

Les entretiens avec les agriculteurs ne mettent pas en évidence une influence évidente des prescripteurs sur les agriculteurs. Les plus jeunes d'entre eux, mieux formés, s'affichent d'ailleurs plus autonomes que leurs aînés par rapport aux prescripteurs. Ils évoquent une certaine convergence de vues avec leurs partenaires techniques et prescripteurs. Cette convergence, assez naturelle dans le cadre d'une relation durable, fonctionne dans tous les cas de figure, que l'agriculteur soit plutôt favorable ou non aux démarches de captage.

Les prescripteurs restent très influents sur la stratégie des exploitations : les technico-commerciaux influencent mais probablement à un moindre degré que les techniciens du CLASEL et du CER ou intervenants indépendants (sans intérêts commerciaux) ou groupes d'agriculteurs qui expérimentent (CETA, groupe BASE 72, autres...) etc.

La SAFER intervient sur convention et par opportunités portée à connaissance par les SIAEP. Ce travail s'est concrétisé pour le Sud par un projet d'installation, au même titre qu'un projet qui émerge lentement sur Sillé Le Guillaume, pour 43 ha.

Parmi les partenaires techniques qui ont une connaissance de programmes de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle départementale ou régionale ou très locale, le CIVAM apportera ses compétences à la condition de s'appuyer sur des relais locaux dans le cadre de collectifs. Le CLASEL et le CER restent intéressés pour contribuer de par leurs compétences technico-économiques à la co-construction d'un cadre sur-mesure. La Chambre d'agriculture propose de valoriser un référentiel assez complet de retour d'expériences sur les MAEt et aussi de s'investir localement dans l'accompagnement avec continuité malgré les freins rencontrés sur le programme actuel. Des rencontres régulières avec l'agro distribution dans une logique gagnant/gagnant sont également appréciées (ex : couverts végétaux multi-espèces)

La FDCUMA relève une présence des CUMA sur ces secteurs assez réduite, elle est intéressée pour continuer son accompagnement sur des sujets CIPAN (implantation et destruction), visites terrains, TCS, en s'appuyant au maximum sur des groupes existants plutôt que de les créer ex nihilo. La FDCUMA conseille de privilégier l'aide au fonctionnement plutôt qu'à l'investissement sur les chantiers agro-environnementaux nécessitant du matériel spécifique.

Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

Dans un contexte où les relations commerciales sont de plus en plus volatiles, les prescripteurs sont-ils en capacité d'influencer les agriculteurs sans risquer de les perdre en tant que clients ? N'ont-ils pas au contraire une carte à jouer à se positionner contre les démarches en cours, pour conforter les réticents et garder des parts de marché ? Restent-ils dans ce contexte des partenaires fiables ? Beaucoup d'agriculteurs pensent que ces partenaires incontournables ne peuvent pas emprunter des scénarios de ruptures trop marqués.

La réponse n'est pas tranchée, autant des exemples comme les réseaux de reliquats, couverts multi-espèces... incitent à y croire, autant lorsque les changements occasionnés sur les systèmes visant à les rendre plus autonomes économiquement ne sont pas bien perçus (projet d'unité de séchage et développement de luzerne sur Torcé).

Recommandations :

- Poursuivre les partenariats opérationnels avec les partenaires techniques au cas par cas en mobilisant les compétences adéquates
- Ne pas s'appuyer systématiquement sur les prescripteurs pour faire passer les messages relatifs aux programmes des captages
- Explorer une stratégie amont avec la SAFER plutôt que par opportunités avec pour objectifs la mise en place d'outils juridiques performants couplés à un accompagnement local (en lien avec les éléments évoqués p 63).

Q₁₃ - D'AUTRES ACTEURS SONT-ILS A IMPLIQUER DANS LA DEMARCHE ?

Eléments de réponses issus de l'analyse des documents consultés

La société civile n'est pas impliquée, ni les écoles dans le cadre d'actions pédagogiques. Certains acteurs n'ont pas semble-t-il été sollicités (GAB, organismes de recherche appliquée...)

Eléments de réponses issus des entretiens perceptifs ou ateliers participatifs

Nous constatons aux ateliers participatifs peu de représentants autres qu'élus en charge des SIAEP et agriculteurs.

Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

La Région en tant que nouvelle autorité de gestion des MAE devrait être davantage sollicitée, y compris pour sortir de ce cadre de manière complémentaire.

Impliquer les bénéficiaires de la qualité de l'eau issue des captages : maires, habitants, représentants associatifs.

Développer davantage la reconnaissance sociale en valorisant les efforts et chemins parcourus par les différentes parties prenantes, créer du lien social.

Q₁₄ - QUELLE ECHELLE DE TRAVAIL, EN LIEN AVEC LA REFORME TERRITORIALE ?

Eléments de réponses issus de l'analyse des documents consultés

L'analyse des contrats et des bilans annuels des programmes des captages de la région de Saint-Pierre-sur-Orthe et de la région de Chéméré-le-Roi met en évidence une grande similitude des deux démarches. Les contenus des programmes sont quasi-identiques et de nombreuses actions ont été menées soit parallèlement, soit en commun. Les documents eux-mêmes sont organisés selon le même plan, témoignant d'une grande proximité entre les animateurs des deux démarches.

L'analyse documentaire objective également l'existence de trois dynamiques de terrain distinctes, et de qualité inégale, entre lesquelles les interactions sont inexistantes. Sur Torcé-Viviers-en-Charnie, de nombreuses réunions sont organisées, soit à destination de l'ensemble des agriculteurs, soit de groupes de travail (projet d'unité de séchage, groupe agricole captage) ; les élus semblent relativement absents. Sur Saint-Pierre-sur-Orthe, les réunions agricoles s'adressent à la communauté agricole dans son ensemble ; les relations avec les élus s'avèrent plus fréquentes. Sur la région de Chéméré-le-Roi, les réunions agricoles sont ouvertes indifféremment aux agriculteurs des 4 captages ; les élus semblent relativement absents aussi.

Le comité de pilotage instauré au lancement des démarches est commun aux deux territoires : très peu réuni, il n'a pas eu d'influence sur les dynamiques territoriales.

Eléments de réponses issus des entretiens perceptifs ou ateliers participatifs

A de très rares exceptions près, les acteurs locaux (élus, agriculteurs) ne remettent pas en cause l'organisation actuelle des programmes de captages, considérant comme primordial le critère de proximité pour l'animation. Les animateurs et partenaires institutionnels considèrent à l'inverse qu'il y aurait beaucoup à gagner à regrouper les deux contrats en un seul, notamment pour optimiser la gestion administrative des contrats et des mesures agri-environnementales et pour faciliter la mobilisation des élus.

L'animation des ateliers au cours de ce bilan évaluatif commun aux deux régions confirme la similitude des deux démarches et la préférence des agriculteurs pour le schéma organisationnel actuel. Parmi les arguments avancés, on trouve notamment leur souhait d'une animation au plus près du terrain – ce qui n'est pas incompatible avec un contrat unique – et des différences importantes de contexte entre les deux régions (systèmes de production, mobilisation des agriculteurs...). Les élus se sont peu exprimés sur ce sujet. Les partenaires institutionnels, conformément à leurs convictions, ont appuyé dans le sens d'un contrat unique.

Par ailleurs, à ce stade de finalisation du rapport évaluatif, fin mars 2016, le scénario 2 semble privilégié. Cette projection a pour conséquence le positionnement des 2 BAC de la région de Chéméré Le Roi exactement sur la frontière des deux communautés de communes. C'est une des raisons pour laquelle un certain nombre d'élus des SIAEP œuvrent en faveur d'un regroupement des ouvrages de production et de distribution d'eau potable des deux régions, sous la forme d'une Société Publique Locale de production.

Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

En raison de l'incertitude qui pèse sur la structuration de la compétence eau et assainissement, les deux scénarii doivent être étudiés.

Si la réforme territoriale aboutit au choix du scénario 2, le contrat unique s'imposera de lui-même pour retrouver une cohérence territoriale et éviter deux contrats aux contenus déséquilibrés car portant sur des territoires de taille inégale.

Si le scénario 1 est privilégié, les deux contrats pourraient dans l'absolu être distingués, mais le contrat unique s'avère à notre avis plus convaincant, dans un souci de cohérence et d'efficacité, et à la condition de respecter un certain nombre de recommandations.

Recommandations :

- Privilégier un contrat unique pour optimiser le temps de travail administratif et enrichir réciproquement les démarches de chacun des trois secteurs ; en profiter pour intégrer dans ce schéma des élus non concernés localement mais impliqués dans la problématique de par leur expérience et compétences, apportant du recul et un regard distancié sur des visions qui doivent s'inscrire parfois à long terme.
- Veiller à respecter les spécificités et la dynamique propre à chacun des trois secteurs concernés, notamment en conservant des instances de travail dédiées à chacun d'entre eux ;
- Structurer les relais par les élus locaux, pour les impliquer plus fortement au côté des agriculteurs et renforcer la légitimité du porteur de contrat, par exemple en désignant un représentant par commune, qui assiste aux réunions de travail locales et participe à un comité de suivi politique, présidé par le porteur ;
- Instaurer et faire vivre un comité de pilotage qui comprend les partenaires institutionnels mais aussi des représentants locaux (élus, agriculteurs, représentants associatifs le cas échéant) ;
- Poursuivre une animation au plus près du terrain, en désignant un animateur privilégié sur chacun des secteurs, ce qui n'empêche pas une forme de spécialisation de chacun des animateurs sur des thèmes techniques, pour gagner en légitimité aux yeux des agriculteurs et internaliser un certain nombre de tâches sous-traitées dans le cadre du contrat précédent.

Q₁₅ - LA GOUVERNANCE POLITIQUE DU CONTRAT EST-ELLE SATISFAISANTE POUR PORTER LA STRATEGIE, PRIORISER L'ACTION, ARBITRER EN COURS DE ROUTE...?

Éléments de réponses issus de l'analyse des documents consultés

L'analyse documentaire livre peu d'éléments d'appréciation sur la gouvernance politique. Chaque contrat territorial prévoit la tenue régulière de réunions d'échanges entre les présidents des SIAEP concernés. Les bilans annuels du SIAEP de Saint-Pierre-sur-Orthe et du SIAEP de la région de Chéméré-le-Roi rendent effectivement compte de réunions de travail régulières entre les présidents des différents SIAEP concernés mais restent peu précis sur la réalité de ces réunions de travail (fréquence, contenu ?). Le bilan annuel 2013 du contrat porté par le SIAEP de Saint-Pierre-sur-Orthe rend hommage à la « *pugnacité* » de son ancien Président.

Éléments de réponses issus des entretiens perceptifs ou ateliers participatifs

Le portage politique des contrats des captages révèle quelques fragilités. Il s'avère tout d'abord que la stratégie des différents SIAEP n'est pas toujours stabilisée, entre une approche préventive et une approche curative. Le sentiment d'un manque de légitimité des présidents porteurs est récurrent, et n'est pas compensé par une organisation collégiale des présidents des SIAEP. Enfin l'appartenance de certains présidents de SIAEP au monde agricole complexifie parfois le portage et le pilotage des démarches, néanmoins ce constat peut être contrebalancé par des instances équilibrées.

Recommandations d'ordre stratégiques et opérationnelles

Recommandations :

- Clarifier le rôle des présidents porteurs, en charge d'un programme de reconquête de la qualité de l'eau,
- Organiser une gouvernance intermédiaire à l'échelle de chaque territoire, en créant un collège d'élus autour du porteur (présidents des autres SIAEP, maires de la commune concernée etc.), pour faciliter la prise de décision et le relais avec les acteurs de terrain,
- Faire vivre un comité de pilotage officiel, intégrant des acteurs tiers, pour légitimer les élus locaux et les renforcer dans leur action,
- Faciliter la contribution des agriculteurs dans le processus de co-construction tout en veillant à la représentativité de ces derniers.

7- CONSOLIDATION DES PISTES ET RECOMMANDATIONS

Finalité => **1 Gouvernance**

11 Portage du contrat

	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
	SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
Privilégier un contrat unique pour optimiser le temps de travail administratif et enrichir réciproquement les démarches de chacun des trois secteurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Veiller à respecter les spécificités et la dynamique propre à chacun des trois secteurs concernés, notamment en conservant des instances de travail dédiées à chacun d'entre eux. Structurer les relais par les élus locaux.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

12 Pilotage

	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
	SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
Clarifier le rôle des présidents porteurs, en charge d'un programme de reconquête de la qualité de l'eau. Organiser une gouvernance intermédiaire à l'échelle de chaque territoire, en créant un collège d'élus autour du porteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire vivre un comité de pilotage officiel, intégrant des acteurs tiers, pour légitimer les élus locaux et les renforcer dans leur action	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impliquer les bénéficiaires de la qualité de l'eau issue des captages : maires, habitants, représentants associatifs.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

13 Animation

	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
	SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
Développer l'usage de la cartographie, SIG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	pédagogie de projet, logique foncière, sensibilisation des limites par exploitations etc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Finalité = **1 Gouvernance**

13 Animation	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
	SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
Donner de la visibilité aux acteurs, notamment en précisant l'horizon de sortie des captages prioritaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	volet règlementaire, volet axé sur le volontariat, capacité d'innovation soutenue par les porteurs et les partenaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Faire intervenir plusieurs experts extérieurs (y compris agriculteurs) permettant de changer de regard et donner des perspectives pour innover	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"changement de bruit de fond"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Formaliser un nouveau plan de communication pour élargir les cibles et aboutir à un projet de territoire créant du lien social et de la reconnaissance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	qui dit quoi ? A qui ? Quand ? Comment ? Et pourquoi ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Besoin de médiation identifié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à concrétiser éventuellement (pour mémoire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inscrire les programmes dans un projet de territoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	avec les élus locaux en combinant plusieurs collectivités ou thématiques pour multiplier les leviers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Assurer une animation continue sur l'ensemble des captages, en privilégiant l'approche individuelle, ou alors des groupes-projets. Instaurer des temps de prise de recul collectif et de co-construction. S'impliquer dans du travail terrain.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Idéalement mettre en place un système d'enregistrement du temps passé plus fin. Distinction animateurs BAC / contrôleurs => concertation entre Maîtres d'Ouvrage, animateurs, agents agréés des services de la police de l'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Finalité = **1 Gouvernance**

14	Groupes de travail	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
		SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
	Instaurer « une commission foncière » pour des décisions collégiales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En matière de maîtrise foncière, le pas de temps et la prise de décision doivent se projeter sur une vision à moyen, long terme. Faciliter un équilibre entre acteurs locaux qui auront du mal à faire face aux pressions et élus plus neutres.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Finalité = **2 Amélioration des connaissances sur les BAC**

21	Etudes	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
		SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
	Amélioration des connaissances sur le diagnostic hydrogéologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Captage de Vaubourgueil en particulier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Etude au cas par cas sur les capacités de stockages insuffisantes pour respecter les servitudes et bonnes pratiques attendues	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet aspect relève essentiellement du cadre périmètres de protections.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Identification des zones tampons à effet épurateur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	en particulier Zones Humides	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Finalité = **3 Aménagement de certains espaces à risque, travaux, gestion foncière**

33	Acquisition foncière, baux environnementaux et échanges fonciers	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
		SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
	Acquisition foncière BAC Sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Opportunités à saisir (nombreux départs en retraite et faible % de la SAU dans les BAC...)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Finalité = **3 Aménagement de certains espaces à risque, travaux, gestion foncière**

33	Acquisition foncière, baux environnementaux et échanges fonciers	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
		SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
	Optimiser et homogénéiser le contenu des baux environnementaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	afin d'éviter des situations trop hétérogènes entre secteurs et de porter un regard sur l'efficacité environnementale des règles de gestions contractualisées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Innovier en mobilisant tous les dispositifs existants par la SAFER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf rapport, certains leviers non mobilisés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Finalité = **4 Conseil et pilotage de la gestion de l'azote**

41	Outils d'aide au pilotage de la fertilisation azotée	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
		SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
	Continuer conseils et pilotage compte tenu des reliquats post-récoltes constatés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe encore des marges de progrès sur l'optimisation des pratiques agricoles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

42	Conseils collectifs	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
		SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
	Partir du besoin et des problèmes pour définir des formations ou actions sur-mesure	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	seront mieux acceptée et reconnues car issues des besoins et problématiques locales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Finalité = **5 Plans Personnalisés d'Accompagnement de l'Exploitation Agricole & dispositif MAEt**

51	Diagnostic d'exploitation et accompagnement sur-mesure	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
		SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
	Repartir à nouveau sur des diagnostics individuels et des propositions nouvelles avec une déclinaison plus fine par type d'exploitations et type de captages / BAC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	appel d'offre multi-prestataires ; en visant prioritairement ceux qui n'ont pas été touchés au travers du dispositif qui s'achève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
52	Dispositifs Mesures AgriEnvironnementales	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
		SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
	Faire un travail d'objectivation autour des contrats qui ont été signés et de leur impact économique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etudes de cas à identifier localement + capitalisation sur référentiel départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Garder des MAEc pour ceux qui peuvent en bénéficier et sortir de ce cadre pour innover localement avec des contrats sur-mesure	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin que les animateurs et porteurs gagnent en efficience, les prérequis seraient de valider les priorités par captage. Un travail plus régulier et collaboratif avec la Région, en tant que nouvelle autorité de gestion est fortement conseillé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Finalité = **6 Accompagnement stratégique des exploitations**

61	Accompagnement à l'innovation sur les systèmes	BAC, secteurs				remarques sur pistes, recommandations	Quand ?			Origine de la préconisation		
		SPO	TVC	CLR	pré-requis		CT	MT	LT	Entretiens	Ateliers	Aasivik, Idea Rech.
	Développer une approche globale de exploitations agricoles, avec une entrée systèmes fourragers et performance économique.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approche systémique des exploitations agricoles compatibles avec le respect de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aller au-delà de la simple optimisation des pratiques de fertilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vaubourgueil & Ballée car concentrations élevées et milieu physique très sensible au transfert de nitrates	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Plan de développement de luzerne déshydratée : ne pas enterrer ce projet à fort retour sur investissement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs parties prenantes s'accordent à dire que le but était presque atteint, il semble nécessaire de redéfinir une stratégie et de s'attaquer aux variables qui peuvent évoluer, tant humaines qu'économiques.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

8- CONCLUSION

Cette mission évaluative s'est déroulée d'octobre 2015 à mars 2016 en mobilisant plusieurs entrées par l'analyse de bilans annuels et autres documents mis à dispositions, d'entretiens auprès de l'ensemble des parties prenantes et l'animation de 2 ateliers participatifs permettant de croiser les regards, pour nourrir le bilan évaluatif et identifier des perspectives à court, moyen, long termes.

La représentativité et l'effectif des personnes associées au processus nous amènent à attribuer une certaine confiance dans nos sources, mise à part une nuance exprimée sur le secteur de la région de Chéméré Le Roi qui a été numériquement peu représenté lors des ateliers.

Factuellement pour les 8 captages considérés, **les résultats sur la qualité des eaux brutes souterraines** sont atteints pour le captage de la Houlberdière (Torcé Viviers en charnie) et du Moulin de Rousson (Saulges). Les objectifs sont également tangibles concernant le maintien des concentrations en nitrates pour les captages des Ormeaux et Tertre-Suhard (St Pierre sur Orthe) mais partiellement du fait de l'absence d'infléchissement des courbes. Il en va de même pour le captage de l'Ecrillé (Vaiges) avec des concentrations sous le plafond des 50 mg/l de nitrates mais qui tendancielle se situent autour de 40 alors que la cible visait 30 mg/l. Au Sud, les captages du grand Rousson (Ballée) et de la Fortinière (La Bazouge de Chéméré) infléchissent positivement leurs teneurs en nitrates mais avec des teneurs élevées au-delà des 50 mg/l, confirmant l'atteinte des objectifs à court terme mais incitant à la prudence vis-à-vis de l'objectif fixé à moyen, long terme, de retrouver des eaux brutes sous le seuil de potabilité. Enfin, les objectifs de qualité ne sont pas atteints pour le captage de Vaubourgueil (St Pierre sur Orthe) qui fait l'objet de dépassements fréquents du seuil de 50 mg/l depuis Octobre 2015.

Ces premiers constats factuels doivent toutefois être considérée avec précaution, compte-tenu des composantes pédoclimatiques et hydrogéologiques particulièrement favorables aux transferts de polluants et la combinaison des changements de pratiques agricoles qui pour ces dernières ne peuvent porter leurs fruits qu'à un temps de réponse souvent d'ordre pluriannuel.

Un certain nombre d'**indicateurs de suivi et d'évaluation** ont été définis à la signature des contrats pour mesurer l'évolution des pressions sur le territoire, complémentairement aux indicateurs de mobilisation et de résultats qui pour ces deux derniers sont bien renseignés. Les valeurs des indicateurs de pressions, consignées dans les bilans annuels sont issues de données multi-départementales dont le niveau de précision ne permet pas de tirer des enseignements pertinents à l'échelle des différents BAC. Ce manque d'informations, lié à des difficultés de collecte, empêche d'une part de porter un regard plus fin sur les efforts engagés par la profession agricole et d'autre part gêne l'observation tendancielle de facteurs qui seraient utiles à considérer dans les processus d'aide à la décision collective. Une future charte d'engagement des prescripteurs et partenaires, à ce stade non concrétisée, aurait probablement la portée de contribuer efficacement à la consolidation des indicateurs de pression sur les différents bassins d'alimentation de captages, contribuant ainsi à une meilleure connaissance locale et à l'identification de leviers pertinents. La co-construction du prochain programme passe probablement par une remise à plat des indicateurs à suivre et à collecter pour en faire un véritable tableau de bord collectif.

Le cadre initial d'intervention des deux contrats territoriaux repose sur la mobilisation de leviers transversaux (information, sensibilisation, communication), agro-environnementaux (expérimentation-démonstrations, conseils collectifs et individuels, dispositif MAE, innovation ...) et complémentaires (travaux, veille et gestion foncière) **relativement bien équilibrés** pour que les porteurs puissent adapter leurs approches en fonction du contexte et des opportunités qui se présentent à eux.

Plusieurs enseignements et recommandations peuvent être tirés de ces 6 mois d'observations et d'échanges, en termes de mobilisation, de perception globale du cadre d'intervention par les acteurs concernés, de mise en œuvre des actions, d'animation et de partenariats et également en termes de gouvernance.

En termes de mobilisation, les actions identifiées en 2012 comme indicatrices de la participation des acteurs ont été globalement bien suivies et ont ainsi permis de poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions sur la base du volontariat en sortant du dispositif réglementaire de Zone Soumise à Contraintes Environnementales.

Pour ce qui est du champ de la perception globale du dispositif mis en place, les élus locaux ont été sujet à une impression d'étonnement et d'incompréhension qui a prévalu au moment de l'annonce de la mise en place des captages prioritaires. Le retrait des services de l'Etat dans le pilotage local de la démarche a été mal vécu. Néanmoins, les contrats territoriaux sont pour certains élus ancrés dans leurs habitudes de travail, quand ils restent controversés pour d'autres. Pour certains SIAEP, la stratégie de sécurisation de la ressource en eau potable est clairement établie et passe par la prévention des pollutions diffuses. Pour d'autres les choix stratégiques restent plus ouverts.

Au démarrage des contrats territoriaux, élus locaux, Président de SIAEP ou Maires, ont peu relayé le programme à l'exception près du Président Renard qui a été très impliqué dans l'émergence des contrats Nord. Ces missions restent des challenges complexes et délicats, nous constatons des initiatives remarquées en particulier dans la concrétisation d'acquisitions foncières et d'échanges parcellaires qui traduisent une certaine volonté politique.

Le monde agricole quant à lui a vécu de manière générale une première réaction de rejet mais qui s'est manifestée de manière variable selon les secteurs. Un amalgame entre « périmètres de protection captages », « Bassins d'Alimentation de Captage », « périmètres éligibles aux MAE » reste d'actualité. Différentes perceptions sont constatées selon les générations d'agriculteurs et les systèmes de production qui conduisent à une mobilisation hétérogène, parfois sujet à des mouvements d'humeur prononcés. Il faut toutefois signaler une adhésion significative mais fragile des agriculteurs aux actions. La crainte récurrente de futures contraintes imposées est évoquée par tous les agriculteurs : « jusque-là pas trop de contraintes imposées mais jusqu'à quand ?... ». Sur ce point, c'est surtout la cohérence des messages délivrés par les acteurs institutionnels et les porteurs qui seront déterminants pour surmonter les positions de principes et emmener les parties prenantes vers une vision commune en faveur de la protection de l'eau. Les agriculteurs concernés réclament avant tout une prise en compte de leurs contraintes techniques et économiques quotidiennes. Lors de ce processus évaluatif, ils ont exprimé l'envie de co-construire ensemble l'ébauche des prochains programmes, de trouver des moyens pour mobiliser plus largement l'intégralité des exploitations concernées.

Des messages positifs concernant les couverts végétaux multi-espèces ont été bien relayés par les agriculteurs. Les actions sont vécues globalement comme une contrainte plutôt qu'une opportunité à l'exception près du projet d'unité de séchage associé au développement de luzerne sur Torcé Viviers en Charnie. La pression des opposants s'est au début révélée assez marquée à St Pierre sur Orthe, il est dans ces conditions parfois difficile pour certains exploitants agricoles de se faire le relais des actions même s'ils peuvent les juger positives.

Les partenaires techniques associés à la démarche ont fait de leur mieux pour que la mobilisation s'installe. Acteurs techniques et institutionnels sont en quête de solutions tout comme la plupart des agriculteurs. L'un des problèmes récurrent est toutefois l'érosion progressive de la motivation des agriculteurs moteurs qui n'ont pas l'impression que leurs pairs jouent tous le jeu, au risque de décrédibiliser l'ensemble de la profession, face à leur propension à la discrétion ou l'inertie.

Plusieurs **enseignements autour de la mise en œuvre des actions** se déclinent par grandes orientations :

⇒ Amélioration des connaissances

L'appropriation progressive des composantes explicatives des pressions agricoles par l'intermédiaire des réseaux de parcelles de reliquats azotés et d'autres actions par approche collective ou individuelles semble avoir fait progresser la prise en compte d'éléments clés dans la mise en œuvre de bonnes pratiques agro-environnementales.

Un des prérequis évoqué en atelier pour que les agriculteurs de St Pierre sur Orthe se mobilisent davantage est d'approfondir le diagnostic hydrogéologique sur le captage de Vaubourgueil en particulier. Evoluer vers une acceptation du diagnostic aurait l'avantage de faire émerger des leaders qui avancent plus facilement par conviction.

Certaines demandes sont récurrentes pour indemniser des contraintes particulières liées à l'interdiction de stocker les effluents d'élevages sur les périmètres de protection en période d'excédent hydrique. Cet aspect relève essentiellement du cadre périmètres de protections. Afin d'éviter une approche spéculative ou de passer à côté de réels problèmes pour mettre en œuvre les pratiques attendus sur les BAC, il serait facilitant de procéder à quelques études au cas par cas.

⇒ Conseil et pilotage de la fertilisation azotée

Globalement, nous constatons des actions perçues comme pertinentes techniquement avec des appréciations positives. Quelques controverses s'expriment sur le compostage et la gestion de l'azote sur prairies reste peu mobilisatrice. La fertilisation du blé et les plafonds d'unité d'azote sur la « MAEt 140 » font débat.

Les agriculteurs s'accordent sur les principes de poursuivre et d'approfondir les travaux sur les couvert végétaux multi-espèces, de mieux valoriser les effluents d'élevage, de travailler sur la fertilité des sols.

Il nous semble indispensable de continuer ces conseils autour du pilotage de fertilisation azotée compte-tenu des reliquats post-récoltes assez élevés. Il existe manifestement des marges de progrès sur l'optimisation des pratiques agricoles, elles méritent d'être activées. Pour ce qui est des conseils collectifs, il est fortement recommandé de partir du besoin et des problèmes pour la définition de formations ou d'actions sur-mesures et non l'inverse.

⇒ Diagnostics individuels et feuilles de route

Sur le plan quantitatif, ces résultats sont globalement satisfaisants en termes d'engagements au regard des objectifs initiaux presque atteints et ce d'autant plus que les objectifs étaient ambitieux. Les conseils issus de ces diagnostics convergent majoritairement vers de l'optimisation de pratiques, néanmoins la commande initiale voulait qu'il y ait plus d'ambition sur l'évolution des systèmes. Ce travail a surtout permis de faciliter la contractualisation de MAEt et la sensibilisation générale à l'optimisation des itinéraires techniques pour la maîtrise de lessivage des nitrates.

Nous retenons la démarche comme positive, bien qu'imparfaite elle mériterait d'être reconduite pour aider à faire du sur-mesure et bâtir de nouveaux leviers non exploités à ce jour, en profitant d'une dynamique certes fragile mais installée. Il nous semble important d'aboutir pour cette seconde phase à une déclinaison plus fine par type d'exploitations en considérant les enjeux de chaque captage / BAC. Enfin, il faudrait viser prioritairement ceux qui n'ont pas été touchés au travers du dispositif qui s'achève.

⇒ Dispositif Mesures Agri-Environnementales

La contractualisation des MAEt est à la hauteur des objectifs visés initialement, ces dispositifs ont été globalement bien perçus, dans la mesure où ils ne remettaient pas fortement en cause les pratiques et comportaient des critères d'éligibilité acceptables. Les nombreuses discussions technico-économiques portées sur ces mesures, en particulier lors des ateliers, mériteraient de faire un travail d'objectivation sous forme d'études de cas ou de valorisation du référentiel départemental.

Depuis 2014/2015, il existe une crainte générale vis du nouveau cadre MAEc pour lequel les conditions d'éligibilité et cahiers des charges s'avèrent moins attractifs.

Les agriculteurs ont exprimé la nécessité d'adapter autant que possible les MAE au territoire et d'étudier la possibilité de supprimer les plafonds pour augmenter ainsi les surfaces contractualisées et le montant d'aides compensatoires global par exploitation.

Face à ces difficultés il nous semble indispensable de faire évoluer le cadre actuel autant que faire se peut en lien avec l'autorité de gestion qu'est le Conseil Régional. Parallèlement au cadre MAEc, une seconde voie devrait être explorée afin de sortir de cette rigidité et innover localement par des dispositifs sur-mesure, éligibles dans le cadre des contrats territoriaux et/ou « euro-compatibles ». C'est un chantier en tant que tel qui peut prendre un certain temps et qui mérite d'être anticipé et dimensionné.

⇒ Accompagnement stratégique des exploitations, évolution des systèmes

L'accompagnement stratégique des agriculteurs par l'activation de leviers facilitant l'évolution de systèmes (par nature complexe), l'innovation, l'intégration dans de nouvelles productions ou filières a donné lieu à plusieurs réalisations sur l'ensemble des BAC.

Développer une approche globale des exploitations agricoles, avec une entrée systèmes fourragers et performance économique nous paraît être un facteur clé de succès. En termes de priorités, il nous semble nécessaire d'aller au-delà de la simple optimisation des pratiques de fertilisation concernant les captages de Vaubourguil et Ballée, particulièrement chargés en nitrates et sujets à des milieux très sensibles au transfert.

Les acteurs du territoire de Torcé Viviers en Charnie se sont investis très fortement durant 3 ans autour d'un projet de séchage de luzerne, qui à ce stade est suspendu. Au regard de cette expérience et du retour sur investissement technico-économique et environnemental, nous ne pouvons que recommander de ré-ouvrir ce projet en s'attaquant aux points faibles.

⇒ Aménagement de certains espaces à risque, travaux, gestion foncière

Le levier foncier a été significativement activé pour les 2 contrats territoriaux. Ce choix stratégique comporte de nombreux avantages du fait de la maîtrise de l'occupation du sol et des pratiques encadrées par des baux environnementaux. Afin de faciliter la concrétisation de projets sur des critères environnementaux objectifs, il serait intéressant dans la future gouvernance des prochains contrats, d'instaurer « une commission foncière ». En effet, en matière de maîtrise foncière, le pas de temps et la prise de décision doivent se projeter sur une vision collégiale projetée à moyen, long terme pour être compatible avec les exigences de reconquête de la qualité de l'eau.

L'animation des deux contrats quant à elle est clairement identifiée, bien repérée et globalement très bien perçue. Si les campagnes de prélèvement d'eau comportent en dehors de leur but premier, un intérêt marqué de contact régulier entre les animateurs et les agriculteurs, ces interventions sont parfois perçues comme du contrôle de terrain. Pour ce dernier point, la clarification des rôles entre la fonction d'animateur-facilitateur et les différentes polices de l'eau mériterait une certaine harmonisation pour éviter la confusion des genres.

Pour le contrat de St Pierre sur Orthe, nous constatons un travail de longue haleine, une capacité à communiquer et échanger avec tous les agriculteurs assez remarquable. Des freins sont toutefois à signaler avec des conditions matérielles difficiles, parfois un manque de soutien politique, complété d'une certaine adversité d'une partie du monde agricole.

Quant au contrat de la région de Chémeré Le roi, il est frappant de constater un turn-over récurrents depuis 4 ans. Toutefois, la présence de terrain de l'actuel animateur et sa volonté de faire avancer les choses est appréciée malgré certaines oppositions agricoles classiques, voire installées. Les différentes personnes en charge de cette fonction d'animation ont pu connaître un manque de soutien politique du fait des tensions générées par la démarche, de contrats précaires en lien avec la réforme territoriale et le manque de visibilité qu'elle occasionne.

Plusieurs recommandations destinées aux animateurs pour améliorer leur efficacité ont été signalées dans le rapport, le point le plus important est probablement celui de maintenir une posture d'écoute et d'empathie dans la durée et de mobiliser les agriculteurs selon des principes qui font qu'ils s'engagent par eux-mêmes et s'approprient les enjeux. Le travail de retours d'expériences et de mise en commun de leurs problématiques respectives ne peut être que positif, générateur de synergies, d'économie d'échelle et d'innovations.

L'information et la communication sont globalement bien perçues sur l'ensemble des BAC, avec néanmoins un manque de communication sur les résultats de l'évolution de la qualité de l'eau brute souterraine de la région de Chémeré Le Roi. Un manque d'information générale ciblée vers les partenaires techniques a été relevé pour le contrat de St Pierre sur Orthe, la priorité semble avoir été portée en premier sur la cible agriculteurs.

Concernant le mode de **gouvernance** du dispositif, celui-ci s'est traduit par un contrat par territoire porté respectivement par un SIAEP qui agit et engage sa responsabilité pour le compte de l'ensemble des autres syndicats associés.

Les relations entre le SIAEP porteur et les autres n'ont pas été formalisées et se traduisent par l'absence d'un groupe d'élus se faisant les relais locaux des SIAEP porteurs. Les comités de pilotage se sont peu mobilisés en 2014-2015 et le portage politique révèle parfois des stratégies qui pourraient être davantage formalisées et consolidées (approche préventive versus approche curative, vision commune et articulation des modalités de déploiement sur le terrain). La charte des prescripteurs n'a pas été concrétisée, cet objectif était peut-être trop précoce et finalement l'évaluation montre qu'aujourd'hui, dans un climat de confiance et de collaboration, elle pourrait apporter une réelle plus-value collective. Enfin, la société civile n'est pas suffisamment impliquée pour constituer une gouvernance équilibrée, au risque de tomber dans les travers qui mènent à des préjugés sur les agriculteurs et leur degré d'implication ou a contrario un fonctionnement assez autocentré sur le secteur agricole.

Des points forts sont à relever par la concrétisation de partenariats fructueux, l'existence d'un groupe de travail restreint mais très diversifié qui continue de fonctionner sur la commune de Torcé-Viviers-en-Charnie, de même qu'un collectif sur St Pierre sur Orthe qui s'implique malgré des difficultés qui s'estompent progressivement. Pour la région de Chémeré Le Roi, c'est davantage une approche individuelle qui porte ses fruits.

Cette mission évaluative a débuté au même moment que les réflexions du schéma départemental de coopération intercommunale en lien avec la Loi Notre, conduisant à une nouvelle structuration de la compétence eau potable et assainissement. Aujourd'hui, le scénario tendanciel prévoit le transfert de ces compétences aux intercommunalités existantes, à savoir la communauté de communes des Coëvrons au Nord et la communauté de communes du pays de Meslay-Grez au Sud. Cette projection a pour conséquence le positionnement des 2 BAC de la région de Chéméré Le Roi exactement sur la frontière des deux communautés de communes.

Pour les raisons précédemment évoquées, la mise en place d'un contrat unique permettant d'optimiser le temps de travail administratif, de créer des synergies entre animateurs, et d'enrichir réciproquement les démarches de chacun des trois secteurs en regroupant plus facilement l'ensemble des parties prenantes lorsqu'il s'agit de thématiques à partager. Dans un tel cadre, un des prérequis est de mettre en place un système de gouvernance où la décision doit relever du niveau local (BAC), permettant un ancrage territorial qui répond aux attentes des parties prenantes consultées. Le futur schéma de gouvernance mérite d'être co-construit et validé par les partenaires financiers en passant par une phase de transition pour la période 2016-2018 en cohérence avec la concrétisation du SDCI précédemment évoqué et permettre une continuité et une certaine fluidité. Le futur mode de gouvernance devrait trouver un équilibre tant dans la composition des instances que dans leurs fonctions de prise de décision (par les élus représentant de la démocratie représentative), concertation ou consultation (intégration plus large de l'ensemble des parties prenantes pour contribuer à l'élaboration des possibles et contribuer aux orientations).

Avec cette première expérience de 4 ans, beaucoup de données ont été collectées et d'enseignements tirés, des différences se sont révélées à travers cette évaluation et il est à présent temps de transiter vers une déclinaison plus segmentée pour chaque BAC (cf. recommandations par types d'actions, évoquées précédemment) sans pour autant oublier les passerelles entre les territoires pour mutualiser l'expérience.

9- ANNEXES

Annexe 1 : Personnes interrogées en entretiens de perception

Annexe 2 : Participants aux ateliers participatifs

Annexe 1 : Types d'acteurs interrogés en entretiens de perception

Grille du cahier des charges

	Territoire Torcé Viviers en Charnie	Territoire Saint Pierre sur Orthe	Territoire Chémeré le Roi
Agriculteurs ⁽¹⁾	5	5	6
Acteurs techniques et institutionnels (Chambre d'agriculture, Coopératives, Centre de gestion, Clasel, CIVAM, ARS, DDT, SAFER,...)	10		
Acteurs financiers (Maitres d'ouvrage, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil départemental de la Mayenne)	9		

(1) Privilégier l'entretien présentiel

Maîtres d'Ouvrages, acteurs financiers, techniques et institutionnels

Structure	Identité	Fonction
SIAEP des Coëvrons	Mr Jean-Luc MESSAGUE Mr Pierre BOUTELOUP	Président Directeur
Mairie de Torcé Viviers en Charnie	Mme BLANCHARD	Maire
SIAEP de St Pierre sur Orthe SIAEP Sillé Le Guillaume	Mr Pierre CARRE Mr Guy BARRIER	Président porteur Président
Autre	Mr RENARD	Ancien Président du SIAEP de St Pierre sur Orthe
SIAEP de Chémeré Le Roi	Mr JL GASNIER	Président porteur
SIAEP Meslay Ouest – La Cropte	Mr Gustave LANGLOIS	Président
SIAEP de Ballée	Mr Gérard BRECHAUD	Président
SIAEP de Cossé en Champagne	Mr Christian LAVOUE	Président

Structure	Identité	Fonction
Conseil Départemental de la Mayenne	Mr Alexis ROBERT	Hydrogéologue Coordonnateur du SAGE Mayenne
Direction Départementale des Territoires 53	Mme Catherine CHEHR	En charge des pollutions diffuses, service eau et biodiversité
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Mme Marine RUAUX Mme Corinne MOREL Mme Mathilde VAULEON	Chef de service En charge des pollutions diffuses En charge des 2 contrats

Annexes

Structure	Identité	Fonction
DREAL Pays de la Loire	Mme Valérie LECONTE	Chargée de mission Ressources Naturelles et Paysages Division Eau et Ressources Minérales Pollutions Diffuses Agricoles
ARS 53	Mr Roger FAVERAIS	Ingénieur d'études sanitaires
Chambre Départementale d'Agriculture de la Mayenne	Mr Stéphane GUIOILLER Mr Sylvain LEGRAET Mr Bernard LAYER	Président Responsable service AGRO PV Responsable environnement
CLASEL	Mr Pierre-Antoine MARRET	Responsable Agro-Environnement Energie
CER France 53-72	Mme Sylvie LECHAT Mr Denis HOUDAILLER	Resp Service environnement (en charge du dossier luzerne TVC)
FDCUMA 53	Mr Benoît BRUCHET	Directeur
SAFER	Mme Christel DENIS	Directrice
Anjou Maine Céréales	Mr Marcel HUIGNARD	Technicien commercial
SIAEP de St Pierre sur Orthe SIAEP des Coëvrons	Mme Anne-Marie LE COZ	Animatrice
SIAEP de la région de Chémeré Le Roi	Mr Jean-Luc DELETRE	Animateur

Agriculteurs

Bac de St Pierre sur Orthe

Mr Loïc HEMERY

Mr Christophe PAVE

Mr Loïc CHAPEAU

(Mr Philippe DELHOMMOIS) , excusé

Mr Sébastien LEBRETON

Bac de Torcé Viviers en Charnie

Mr Fabrice HUAULT

Mr Dominique PILON

Mr Romain BELLAYER

Mr Alexandre PICHARD

Mr Jean-Luc DAZIN

Annexes

Bac de l'Ecrille – Fortinière (Vaiges & La Bazouge de Chéméré)

Mr Germain GOUGEON

Jean-Philippe LEGRAND

Mr Christophe GUITTER

Mr Marcel GUITTER

Bac de Moulin Rousson Grand Rousson (Ballée / Saulges)

Stéphane OGE et Christophe GERE

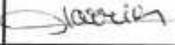
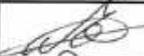
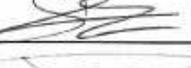
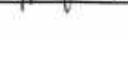
Mr Guillaume LEMESLE

Mr Jean-François HOUDOIN

Annexe 2 : Participants aux ateliers participatifs

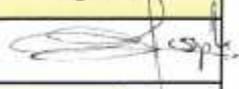
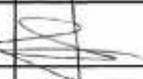
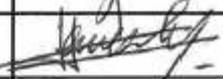
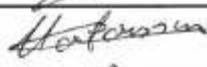
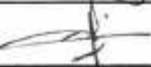
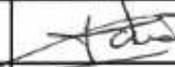
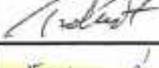
Liste des personnes présentes lors de l'atelier 1

Réunion Evaluation Contrat territorial NE Mayenne Atelier 1 – 29 janvier 2016

	Nom	Prénom	Fonction / Profession	Organisme / commune	Signature
1	BARBIER	Patrick	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
2	BARRIER	Guy	Président	SIAEP Sillé le Guillaume	
3	BECKER	Karine	Secrétaire	SIAEP Sillé le Guillaume	
4	BEDOUET	Jean-François	Agriculteur	Vimarcé	
5	BEHRA	Marie	Bureau études	IDEA Recherche	
6	BELLAYER	Romain	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
7	BREHIN	Jean-Claude	vice-Président	SIAEP BALLEE	
8	BRUCHET	Benoît	Directeur	FDCUMA 53	Absent
9	CARRE	Pierre	Président	SIAEP de l'Orthe et de la Vaudelle	
10	CHAPEAU	Loïc	Agriculteur	Vimarcé	Présent (pas signé)
11	Chauveau	Damien	Agriculteur	Saint Martin de Connée	
12	DELÈTRE	Jean-Luc	Animateur captages	SIAEP Chéméré	
13	DELHOMMOIS	Philippe	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
14	DENIS	Christèle	Directrice	SAFER	
15	Earla Couperie		Agriculteur	Mont Saint Jean	ROUOLALI
16	ERNOULT	France	Agriculteur	Saint-Martin-de-Connée	
17	Gaec des Collines		Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
18	GAINARD	Joël Damen	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
19	GARNIER	Jean-Claude	vice-Président	SIAEP Sillé le Guillaume	
20	GASNIER	Jean-Louis	Président	SIAEP Chéméré	
21	GAUQUELIN	Jean-Luc		Conseil Départemental 53	
22	GODINEAU	Florian		CAM	
23	GOHIER	Philippe	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
24	HOUDOIN	Jean-François	Agriculteur	Ballée	
25	HUIGNARD	Marcel		Anjou Maine Céréales	

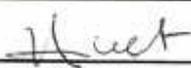
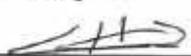
Annexes

**Réunion Evaluation Contrat territorial NE Mayenne
Atelier 1 – 29 janvier 2016**

	Nom	Prénom	Fonction / Profession	Organisme / commune	Signature
26	JOSEPH	Laurent	Bureau études	AASIVIK	
27	JUILLET			AGRIAL	Excusé
28	JUPIN	Laurence	Agriculteur	Torcé Viviers en Charnie	
29	LAVOUE	Christian	Président	SIAEP Cossé en Champagne	
30	LE COZ	Anne-Marie	Animatrice captages	SIAEP St Pierre	
31	LEBRETON	Sébastien	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
32	LECHAT	Sylvie		CER 72-53	
33	LEFEVRE	Daniel	vice-Président	SIAEP Sillé le Guillaume	
34	LEGRAET	Sylvain	Chef de Service Agronomie	Chambre d'agriculture 53	
35	LEMESLE	Guillaume	Agriculteur	SAULGES	
36	LOUIS - BAGLIN		Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
37	MAUBOUSSIN	Christian	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
38	MELOT	Erick	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
39	MESSAGUE	Jean-Luc	Président	SIAEP des Coëvrons	
40	PAVE	Christophe	Agriculteur	Saint-Martin-de-Connée	
41	PILON	Dominique	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
42	PLARD	Jérôme	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
43	REGNIER	Sébastien	Technicien	Conseil Départemental 53	
44	RICHEFEUX	Jean-Luc	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
45	SCHEHR	Catherine		DDT 53	
46	TROCHERIE	Alain	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
47	TROU	Robert	Maire adjoint	SAULGES	Excusé
48	PIASSOT	Robert	Maire adjoint	Torcé-Viviers	
49	Roudeau	Dany	Agriculteur	Port St Jean	
50	HÉMERY	Loïc	Agriculteur	St Germain	

Annexes

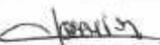
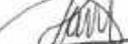
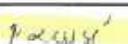
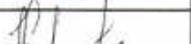
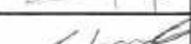
**Réunion Evaluation Contrat territorial NE Mayenne
Atelier 1 – 29 janvier 2016**

	Nom	Prénom	Fonction / Profession	Organisme / commune	Signature
51	MONNIER	Philippe	AGRI	S ^t SUZANNE	
52	AB				
53	HUET	Liliane	AGRICULTEUR	VOUTRE	
54	CHARLOT	J Luc	Agri	Torcé	
55	RUAX	Thérèse	AELB. delegation Anjou	Tau	
56					
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
76					
77					

48 prints

Liste des personnes présentes lors de l'atelier 2

Réunion Evaluation Contrat territorial NE Mayenne Atelier 2 – 18 février 2016

	Nom	Prénom	Fonction / Profession	Organisme / commune	Signature
1	BARBIER	Patrick	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
2	BARRIER	Guy	Président	SIAEP Sillé le Guillaume	
3	BECKER	Karine	Secrétaire	SIAEP Sillé le Guillaume	
4	BEDOUET	Jean-François	Agriculteur	Vimarcé	Excuse
5	BEHRA	Marie	Bureau études	IDEA Recherche	
6	BELLAYER	Romain	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
7	CARRE	Pierre	Président	SIAEP de l'Orthe et de la Vaudelle	
8	CHAPEAU	Loïc	Agriculteur	Vimarcé	
9	CHARLOT	Jean-Luc	agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
10	Chauveau	Damien	Agriculteur	Saint Martin de Connée	
11	DELÈTRE	Jean-Luc	Animateur captages	SIAEP Chéméré	
12	DELHOMMOIS	Philippe	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
13	DURAND	Michel	Maire Adjoint	VAIGES	
14	ERNOULT	France	Agriculteur	Saint-Martin-de-Connée	
15	GAINARD	Damien	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
16	GARNIER	Jean-Claude	vice-Président	SIAEP Sillé le Guillaume	
17	Godier Gaudin	Antoine	Technicien	SAFER Maine Océan	
18	GOHIER	Philippe	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
19	HEMERY	Loïc	Agriculteur	saint Germain	Excuse
20	HOUDOIN	Jean-François	Agriculteur	Ballée	
21	HUET	Liliane	agricultrice	Voutré	
22	HUIGNARD	Marcel		Anjou Maine Céréales	
23	JOSEPH	Laurent	Bureau études	AASIVIK	
24	LANGLOIS	Gustave	Président	SIAEP MESLAY OUEST LA CROPTÉ	
25	LAVOUE	Christian	Président	SIAEP Cossé en Champagne	
26	LE COZ	Anne-Marie	Animatrice captages	SIAEP St Pierre	

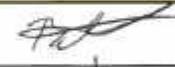
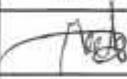
Annexes

**Réunion Evaluation Contrat territorial NE Mayenne
Atelier 2 – 18 février 2016**

	Nom	Prénom	Fonction / Profession	Organisme / commune	Signature
27	LECHAT	Sylvie		CER 72-53	
28	LECOMTE	Valérie		DREAL Pays de la Loire	
29	LEFEVRE	Daniel	vice-Président	SIAEP Sillé le Guillaume	
30	LAYTON LEGRAET	Bernard Sylvain	Chef de Service Agronomie	Chambre d'agriculture 53	
31	LEMESLE	Guillaume	Agriculteur	SAULGES	
32	LOUIS	Gilbert	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
33	MASSOT	Robert	Maire Adjoint	Torcé-Viviers-en-Charnie	
34	MAUBOUSSIN	Christian	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
35	MELOT	Erick	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
36	MESSAGUE	Jean-Luc	Président	SIAEP des Coëvrons	
37	MONNIER	Philippe	Agriculteur	Ste Suzanne	
38	PAVE	Christophe	Agriculteur	Saint-Martin-de-Connée	
39	PILON	Dominique	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
40	PLARD	Jérôme	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
41	REGNIER RIBEAU	Sebastien Alexis	Technicien	Conseil Départemental 53	
42	RICHEFEUX	Jean-Luc	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
43	SCHEHR	Catherine		DDT 53	
44	TROCHERIE	Alain	Agriculteur	Saint-Pierre-sur-Orthe	
45	VAULEON	Mathilde	Chargée d'interventions en agriculture	Agence de l'eau Loire Bretagne (Le Mans)	
46	VINCENT	Cyril	Technicien	SAFER Maine Océan	
47	MAIGNER	J. Luc	Agriculteur	S ^t Pierre / O	
48	MARTINEAU	Richard	Agriculteur	Torcé-Viviers-en-Charnie	
49	TROU	Robert	Maire Adjoint	Soulgé	
50	LE TARDY	Stéphanie	Agriculteur	Vimercé	
51	CASTINEAU	Fabrice	Agri.	Vimercé	
52	Bontteloup	Pierre	Directeur	SIAEP Coëvrons	

Annexes

**Réunion Evaluation Contrat territorial NE Mayenne
Atelier 2 – 18 février 2016**

	Nom	Prénom	Fonction / Profession	Organisme / commune	Signature
53	BLANCHARD	Christophe.	Agriculteur -	FD LUHA	
54	STADIOS	Gaëtan	+	St Pierre / Gath	
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					

54 - 8 = 46 présents dont 22 agriculteurs → 20 secteurs St Pierre
2 secteurs Echemeré